



Évaluation sommative de l'élargissement de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime

RAPPORT FINAL

Destinataire :

Chef, évaluation
Centre national de prévention du crime
Sécurité publique et Protection civile Canada
222, rue Queen, 12^e étage
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0P8

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Le 27 avril 2005

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

Bureau d'Ottawa
99, rue Metcalfe, bureau 1100
Ottawa (Ontario)
K1P 6L7
Tél. : (613) 235-7215
Télééc. : (613) 235-8498
Courriel : pobox@ekos.com

Bureau de Toronto
480, rue University, Bureau 1006
Toronto (Ontario)
M5G 1V2
Tel. : (416) 598-8002
Télééc. : (416) 598 2543
Courriel : toronto@ekos.com

Bureau d'Edmonton
9925, 109th St NW., bureau 606
Edmonton (Alberta)
T5K 2J8
Tél. : (780) 408-5225
Télééc. : (780) 408-5233
Courriel : edmonton@ekos.com

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
1.1 La Stratégie nationale pour la prévention du crime	1
1.2 Groupes prioritaires de la SNPC	2
1.3 La Phase I de la Stratégie nationale pour la prévention du crime	4
1.4 La Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime	5
1.5 L'élargissement de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime	6
1.6 Les programmes de la SNPC	7
1.7 Objectif et organisation du rapport	14
2. Objectifs de l'évaluation et points abordés	15
2.1 Objectifs de l'évaluation et contexte	15
2.2 Questions et aspects relatifs à L'évaluation	16
3. Méthodologie	19
3.1 Vue d'ensemble	19
3.2 Examen des documents et des dossiers	19
3.3 Examen des données administratives	21
3.4 Entrevues avec les principaux répondants	21
3.5 Analyse intégrée	22
4. Constatations	25
4.1 Participation accrue à la prévention du crime	25
4.2 Prise de conscience et compréhension accrues de la prévention du crime	42
4.3 Définition et adoption de méthodes de prévention du crime fructueuses	48
4.4 Renforcement de la capacité d'intervention des collectivités face à la criminalité	56
4.5 Amélioration du processus de planification et d'élaboration de politiques en matière de prévention du crime	64
4.6 Forces et faiblesses	72
4.7 Leçons apprises	75
4.8 Progrès accomplis depuis l'évaluation à mi-parcours	75
5. Conclusions et recommandations	79
5.1 Sommaire et conclusions	79
5.2 Recommandations	85

ANNEXE A : Matrice des questions d'évaluation, des indicateurs et des sources de données

ANNEXE B : Liste des documents consultés

ANNEXE C : Tableaux sur les données administratives

ANNEXE D : Liste des répondants

ANNEXE E : Résumé des réponses des directeurs régionaux

SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE

Le présent rapport résume les conclusions de l'évaluation sommative de l'élargissement de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC). La SNPC est une initiative du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) qui vise à prévenir la criminalité et la victimisation dans les collectivités. La Phase I de la Stratégie a été lancée en 1994, la Phase II, en 1998, et l'élargissement de la Phase II, en 2001. Une évaluation à mi-parcours de la Phase II a eu lieu à l'été 2000, et un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer l'efficacité et la mise en œuvre de la SNPC. Une évaluation sommative de la Phase II a pris fin en décembre 2002. Plus tard, on a procédé à une évaluation à mi-parcours de l'élargissement de la Phase II, qui a pris fin en décembre 2003.

Vue d'ensemble de la Stratégie

La Stratégie nationale pour la prévention du crime repose sur le principe selon lequel la meilleure façon de réduire la criminalité consiste à s'attaquer aux facteurs qui incitent les gens à commettre des actes criminels. La Stratégie cherche à réduire la criminalité et la victimisation en empêchant que des crimes ne soient commis. Les objectifs de la SNPC sont les suivants :

- favoriser la concertation des principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux afin de réduire la criminalité et la victimisation;
- aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des solutions communautaires à la criminalité et à la victimisation, en particulier dans la mesure où celles-ci touchent les enfants, les adolescents, les femmes et les Autochtones;
- accroître la sensibilisation du public et le soutien aux méthodes de prévention du crime efficaces.

La SNPC est fondée sur le principe de prévention du crime par le développement social (PCDS). La PCDS préconise l'équilibre entre l'application de la loi et les méthodes correctionnelles en matière de prévention du crime, tout en cherchant à réduire la victimisation dans le cadre d'initiatives de développement social qui reconnaissent et abordent les causes fondamentales du crime et de la victimisation. La PCDS permet aussi de recenser et d'aborder les facteurs de risque associés à l'activité criminelle.

La SNPC est axée sur quatre groupes prioritaires reconnus comme étant particulièrement exposés au crime et à la victimisation, soit les enfants, les jeunes, les Autochtones et les femmes (c'est-à-dire la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles). La Stratégie a élargi sa portée afin de répondre aux autres groupes à risque élevé que sont les personnes âgées, les groupes ethnoculturels, la communauté gaie et lesbienne et les personnes handicapées.

Le gouvernement du Canada a lancé la Phase I de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime en 1994 (qui est devenue la Stratégie nationale pour la prévention

du crime en 2002). C'est en 1998 qu'a débuté la mise en œuvre de la Phase II de la Stratégie, avec un investissement initial de 32 millions de dollars par année.

Élargissement de la Phase II de la SNPC

C'est en mai 2001 que le gouvernement fédéral a annoncé l'élargissement de la Phase II. La SNPC comprenait alors trois éléments : le Centre national de prévention du crime (CNPC), l'Initiative pour des collectivités plus sûres et le Programme d'information et d'éducation auprès du public. L'élargissement a entraîné deux changements majeurs : la création d'un cinquième programme de financement des collectivités plus sûres, soit le Fonds stratégique de prévention du crime (FS ou Fonds stratégique); et l'ajout d'un quatrième élément à la Stratégie, soit l'Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique (IPCSP), qui ne fait pas partie de la présente évaluation.

L'élargissement de la Phase II s'accompagnait d'un nouvel investissement de 145 millions de dollars sur quatre ans (2001-2005). Ces fonds additionnels permettaient de soutenir davantage de projets communautaires, de renforcer l'infrastructure et de mieux atteindre tous les coins du pays. La raison d'être de cet investissement stratégique était de réduire le fardeau que représente le système traditionnel de justice pénale pour les contribuables en empêchant que les crimes ne soient commis. Plus précisément, l'élargissement visait à permettre à la SNPC de faire ce qui suit :

- entreprendre le travail de développement nécessaire pour faire une différence dans les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles, dont les collectivités de centre-ville ou les collectivités rurales, éloignées et autochtones;
- offrir un continuum d'appuis et de modèles de prévention du crime aux collectivités qui ont besoin d'un éventail de programmes d'intervention;
- faciliter l'engagement des citoyens au moyen d'efforts vastes et persistants d'éducation du public et d'une discussion éclairée, en mettant l'accent encore sur les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles et sur l'échange de pratiques exemplaires ainsi que d'exemples de réussite susceptibles de susciter des initiatives dans le même sens;
- étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et approfondir l'éventail des efforts déployés auprès des groupes prioritaires, comme les personnes âgées et les personnes handicapées;
- établir un centre d'excellence, de savoir-faire et d'apprentissage en matière de projets, de recherches, de politiques et de pratiques liés à la prévention du crime¹.

Pendant l'élargissement de la Phase II, divers changements ministériels et organisationnels ont eu lieu. Par exemple, la SNPC et le CNPC, qui relevaient jusque-là du ministère de la Justice, ont été placés sous la direction du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) dans le cadre d'une restructuration de certains ministères fédéraux. En outre, avant que la responsabilité de la Stratégie ne soit transférée à SPPCC, un gel du recrutement était en vigueur à Justice Canada depuis deux ans. Enfin, le CNPC a vu passer deux directeurs généraux pendant que l'élargissement se poursuivait, et un troisième est entré en fonctions en avril 2005.

¹ CNPC (2004). <http://www.prevention.gc.ca/fr/aboutus/phases.html>. Tiré du site Web du CNPC.

Éléments et programmes de la SNPC

La conception générale des programmes de la SNPC se reflète dans les quatre éléments clés que constituent le Centre national de prévention du crime (CNPC), l'Initiative pour des collectivités plus sûres, le Programme d'information et d'éducation auprès du public et l'Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique (IPCSP).

- **Centre national de prévention du crime (CNPC)** – Le CNPC est responsable de la gestion globale et de la mise en œuvre de la SNPC et en est le principal administrateur. Il est chargé notamment de la planification politique et stratégique, de la coordination des activités au sein du gouvernement fédéral et entre le fédéral et les provinces/territoires, de la recherche et de l'évaluation ainsi que de l'administration des programmes de financement (dans le cadre de l'Initiative pour des collectivités plus sûres). La responsabilité globale du Centre est assurée par Sécurité publique et Protection civile Canada. Le CNPC définit les politiques de prévention du crime pour le compte du gouvernement fédéral. Il fait partie de SPPCC, mais demeure une unité organisationnelle séparée qui administre ses propres fonds.
- **Initiative pour des collectivités plus sûres** – Le deuxième élément de la SNPC, l'Initiative pour des collectivités plus sûres, est administré par le CNPC et regroupe des programmes de financement sous forme de subventions et contributions. L'Initiative a pour but d'aider les Canadiens et les Canadiennes à entreprendre des activités de prévention du crime dans leur collectivité en élaborant et en mettant en œuvre des programmes, soit le Programme de mobilisation des collectivités (PMC), le Programme de partenariat en prévention du crime (PPPC), le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime (PIEPC), le Fonds d'investissement dans la prévention du crime (FIPC) et le Fonds stratégique de prévention du crime (FS). Ces programmes financent les collectivités et les organismes pour qu'ils puissent élaborer, mettre en œuvre et évaluer des modèles de PCDS. Ils sont tous supervisés par un directeur, Élaboration et supervision des programmes, qui relève directement du directeur général du CNPC.
- **Programme d'information et d'éducation auprès du public (PIEP)** – Le Programme d'information et d'éducation auprès du public est conçu pour sensibiliser davantage le public à la Stratégie nationale pour la prévention du crime. L'équipe responsable des communications, de la promotion et de l'éducation auprès du public coordonne le PIEP et est chargée des relations avec les médias, des événements et des avis publics, de la production et de la distribution des publications de la SNPC ainsi que des outils multimédias, du site Web de la SNPC et du centre de documentation.
- **Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique (IPCSP)** – L'IPCSP vise à renforcer les moyens d'action de la police et des services correctionnels afin qu'on puisse s'attaquer aux causes fondamentales du crime. L'accent est mis sur la criminalité et la victimisation dans les collectivités autochtones et les localités éloignées ou isolées, la prévention de la toxicomanie et la sensibilisation antidrogue, les besoins des enfants et des familles des délinquants ainsi que l'élaboration de stratégies pour les adolescents à risque. Tel que mentionné précédemment, cet élément de la Stratégie n'est pas abordé dans la présente évaluation.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET POINTS ABORDÉS

L'objectif général de la présente évaluation était d'appuyer SPPCC, qui a hérité de la responsabilité et de l'évaluation de l'élargissement de la Phase II de la SNPC. L'évaluation était axée sur les réalisations du ministère de la Justice se rapportant à l'élargissement de la Phase II. Elle englobait les quatre années consacrées à l'élargissement de la Phase II (de 2001-2002 à 2004-2005) ainsi que tous les éléments de la SNPC, à l'exception de l'IPCSP, qui a été évaluée séparément.

Comme l'évaluation à mi-parcours était axée sur la conception et la mise en œuvre, l'évaluation sommative de l'élargissement de la Phase II a mis l'accent sur l'évaluation de l'importance des progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux résultats attendus de l'élargissement. On s'est attardé aux répercussions, en particulier aux répercussions des réalisations depuis l'évaluation à mi-parcours. Les points précis à évaluer étaient liés à l'augmentation de la participation à la prévention du crime; à une prise de conscience et à une compréhension accrues de la prévention du crime; à la définition et à l'adoption de méthodes de prévention du crime fructueuses; au renforcement de la capacité d'intervention des collectivités face à la criminalité; à l'amélioration du processus de planification et d'élaboration de politiques de prévention du crime. En outre, l'évaluation a mesuré les forces et les faiblesses, les problèmes qui ont surgi et les leçons tirées de la SNPC, en plus de faire des recommandations concernant le renouvellement de la Stratégie.

Il convient de noter que le CNPC a été confronté à de nombreux problèmes fonctionnels, qui ont causé des retards et entravé la mise en œuvre de l'élargissement de la Phase II de la SNPC. Ces problèmes étaient le surcroît de travail au cours des deux dernières années en raison de contraintes budgétaires touchant la dotation; l'absence d'un directeur, Recherche et évaluation, au cours des deux dernières années (le poste est vacant); et le climat d'incertitude qui régnait en général par rapport à l'avenir de la SNPC, notamment lorsque le financement temporarisé de l'élargissement a pris fin, ce qui a entraîné un grand roulement de personnel. Qui plus est, la responsabilité de la SNPC et du CNPC a été transférée du ministère de la Justice au nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC). Or, la transition et l'adaptation à un nouveau contexte organisationnel et à une autre culture ministérielle demandent du temps. Ces facteurs ont dû être pris en compte dans l'évaluation des progrès et des effets de l'élargissement de la Phase II.

MÉTHODOLOGIE

Les points à évaluer ont été examinés à la lumière de la collecte et de l'analyse de l'information tirée des sources et des méthodes suivantes :

- examen du programme et de la documentation afférente (p. ex. : évaluations et vérifications précédentes, rapports de recherche, matériel de communication comme les annonces dans les médias et les communiqués de presse, et documentation liée aux principaux projets financés);
- examen d'un échantillon aléatoire de projets menés à bien (n=133) entre 2003-2004 et 2004-2005, pour lesquels des rapports finaux ont été déposés (en date du 1^{er} février 2005);
- examen des données administratives (tirées du Système de contrôle des projets du CNPC) portant sur tous les projets financés au cours des quatre années qu'a duré l'élargissement de la Phase II, dans le but de fournir une analyse descriptive de la Stratégie;

- entrevues auprès des principaux répondants (n=20), soit les gestionnaires au bureau d'Ottawa du CNPC, les directeurs régionaux du CNPC, les principaux partenaires de la Stratégie et des spécialistes de la sécurité communautaire et de la prévention du crime venant de l'extérieur.

Une matrice faisant le lien entre les points à évaluer et les indicateurs ainsi que les sources de données et les méthodes est fournie à l'annexe A. Les outils de collecte de données sont décrits dans un autre document.

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

Augmentation de la participation à la prévention du crime

Les constatations de l'évaluation tirées des entrevues auprès des principaux répondants et de l'examen de la documentation et des dossiers indiquent que l'élargissement de la Phase II de la SNPC (et le financement additionnel obtenu) a contribué à augmenter la participation des divers intervenants aux initiatives de sécurité communautaire et de prévention du crime, bien que cette participation soit beaucoup plus grande chez certains groupes. Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, la police et les collectivités où les risques sont élevés ont participé de façon importante (p. ex. : comme parrains d'un projet, partenaires ou participants), tandis que le taux de participation des services correctionnels communautaires et du secteur privé était plus faible. Le taux de participation moins élevé des services correctionnels communautaires n'est pas nécessairement une constatation négative, quand on sait que ce groupe d'intervenants constitue un centre d'intérêt principal de l'IPCSP, et cet élément de la SNPC n'a pas été examiné dans la présente évaluation. Parmi les raisons possibles expliquant la faible participation du secteur privé, mentionnons le manque de personnel et de ressources au CNPC, qui rend difficile l'intensification des efforts auprès du secteur privé, l'absence d'intérêt de la part de certains organismes du secteur privé – sauf quand la prévention du crime est liée à des intérêts commerciaux – et l'absence de procédures et de mécanismes bien définis pour que la Stratégie favorise la participation du secteur privé.

Les constatations de l'évaluation sont variables à l'égard du taux de participation des municipalités (hormis les services de police municipaux), ce qui laisse croire que la participation municipale n'est pas uniformément forte dans toutes les régions du pays. Il existe pourtant de nombreux exemples de participation active de municipalités, notamment dans le cadre des initiatives communautaires générales, auxquels s'ajoute la participation de la Fédération canadienne des municipalités.

Les efforts déployés pendant la période correspondant à l'élargissement de la Phase II de la Stratégie (de 2001-2002 à 2004-2005), y compris l'augmentation de la participation des intervenants, ont contribué à nous rapprocher des objectifs de l'élargissement de la SNPC. Concrètement, les constatations de l'évaluation laissent entendre qu'on a réussi à accroître l'engagement des citoyens et la sensibilisation du public, à offrir un ensemble d'appuis et de modèles aux collectivités et à entreprendre le travail d'élaboration nécessaire dans les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles, bien que du travail reste à faire sur tous les fronts. De plus, les principaux répondants croient qu'on est parvenu à étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et à approfondir l'éventail des efforts déployés auprès des groupes prioritaires (p. ex. : personnes âgées et handicapées, communauté gaie et lesbienne, et communautés ethnoculturelles). Cependant, l'examen du dossier semble indiquer que les progrès en vue de rejoindre les nouveaux groupes prioritaires sont modestes. Quant au cinquième

objectif établi, qui est de créer un centre d'excellence et de savoir-faire (probablement le CNPC), on s'entend pour dire qu'il ne s'est pas encore réalisé, bien que le savoir-faire du personnel du CNPC en matière de prévention du crime à la grandeur du pays en ait jeté les bases.

En se fondant sur les données probantes (en grande partie qualitatives) recueillies au cours de la présente évaluation, il est raisonnable de conclure qu'on a fait des progrès à l'égard des objectifs de l'élargissement de la Phase II, comme nous l'avons vu plus haut. Mais on ne peut tirer de conclusions précises sur la contribution progressive des efforts liés à la Stratégie et de la participation des intervenants à la réalisation des objectifs établis.

Prise de conscience et compréhension accrues de la prévention du crime

Les constatations de l'évaluation indiquent que le travail lié à l'élargissement de la Phase II (p. ex. : tenue d'ateliers, distribution de trousseaux d'information, conférences, réunions publiques, travaux de recherche, efforts du CNPC pour constituer des réseaux, information affichée sur le site Web du CNPC et bibliothèque virtuelle) contribue à la prise de conscience et à la compréhension accrues de la sécurité communautaire et de la prévention du crime parmi les partenaires et les intervenants. Cela comprend une plus grande compréhension des causes fondamentales du crime (démontrée, par exemple, par l'augmentation de la qualité des demandes de financement de projet) et des éléments requis pour promouvoir et appuyer la mobilisation communautaire en réponse au crime, quoique des lignes directrices plus précises seraient souhaitables à cet égard. On constate aussi une plus grande sensibilisation envers les pratiques exemplaires de PCDS et d'autres méthodes communautaires de prévention du crime (p. ex. : adoption de méthodes qui tiennent compte des différences culturelles).

Les constatations tirées de l'examen du dossier et des entrevues auprès des principaux répondants laissent croire aussi à une prise de conscience et à une acceptation accrues de la prévention du crime, y compris de la PCDS, en particulier dans les collectivités où il y a eu des projets relevant de la Stratégie. De plus, le sondage d'opinion publique commandé par le ministère de la Justice (enquêtes menées entre juillet 2000 et novembre 2003) indique que la population canadienne est généralement consciente et en faveur des projets de prévention du crime par le développement social. Par exemple, les Canadiens et les Canadiennes identifient correctement certains facteurs fondamentaux de la PCDS qui ont un effet sur la criminalité et jugent efficaces un certain nombre de méthodes de PCDS que la Stratégie appuie comme moyens de réduire le crime. De plus, les Canadiens et les Canadiennes sont deux fois plus nombreux à choisir la prévention du crime plutôt que l'application de la loi comme moyen plus efficace d'abaisser les coûts économiques et sociaux de la criminalité. La majorité d'entre eux considèrent aussi que le financement et le soutien accordés aux programmes de prévention du crime à l'échelle locale entrent tout à fait dans les attributions du gouvernement fédéral. Cependant, il n'y a pas de données probantes qui lient les efforts déployés dans le cadre de la Stratégie aux opinions généralement favorables de la population canadienne à l'égard de la PCDS et des efforts du gouvernement canadien en matière de prévention du crime.

Définition et adoption de méthodes de prévention du crime fructueuses

Les données probantes tirées de l'évaluation montrent que la SNPC a recensé diverses méthodes de prévention du crime. Les constatations tirées de l'examen du dossier et de la documentation indiquent qu'il s'agit des méthodes suivantes : le modèle d'enseignement par les pairs, qui permet à des

jeunes en difficulté d'informer d'autres jeunes sur les crimes actuels et potentiels, afin de prévenir le crime et d'aider les jeunes à changer leur vie; le tribunal de traitement de la toxicomanie, qui réunit les organismes d'application de la loi et les organismes chargés du traitement de la toxicomanie afin de proposer une autre façon d'aborder le crime lié à la drogue; l'approche axée sur la prévention au moyen de l'éducation, afin de réduire le nombre de jeunes qui se font leurrer sur Internet; et le counseling qui encourage les jeunes et leurs parents à aborder les problèmes ensemble. En général, la participation de partenaires multiples à ces projets est perçue comme un élément favorisant la réussite.

Les principaux répondants sont divisés par rapport à la capacité de la SNPC à recenser des méthodes de prévention du crime efficaces. Les gestionnaires de la SNPC disent que la Stratégie a livré la marchandise, mais que les compressions budgétaires et le roulement de personnel élevé l'ont empêchée de poursuivre sur sa lancée. Les directeurs régionaux ont observé une augmentation du partage des méthodes de prévention du crime efficaces entre les régions ainsi que des demandes d'information concernant les meilleures pratiques de prévention du crime provenant des écoles, des services de police et des organismes de santé. Les spécialistes aussi sont divisés. Certains trouvent que l'approche préconisée par la Stratégie est assez souple pour répondre aux besoins à l'échelle communautaire, tandis que d'autres jugent qu'on devrait s'attarder à d'autres méthodes de prévention du crime que la PCDS seulement.

Les données probantes concernant l'adoption de méthodes de prévention du crime recensées et financées par la SNPC sont plus limitées que celles concernant le recensement de ces approches.

Renforcement de la capacité d'intervention des collectivités face à la criminalité

La Stratégie a contribué à renforcer la capacité des collectivités de lutter contre le crime. De nombreux exemples sont cités par les principaux répondants et dans la documentation consultée.

Au chapitre des effets de la Stratégie sur le développement des connaissances dans les collectivités, l'examen du dossier révèle que la plupart des projets ont contribué d'une certaine façon à augmenter la connaissance des méthodes de prévention du crime. Cependant, les principaux répondants sont généralement divisés sur cette question. Certains voient un plus grand partage de connaissances entre les collectivités, tandis que d'autres constatent une diffusion trop limitée des résultats de la SNPC et une utilisation insuffisante de toute la connaissance acquise dans le cadre de la Stratégie.

L'examen du dossier indique que pour environ la moitié des projets, les partenariats se sont prolongés ou devraient se prolonger au-delà de la période de financement de projet. Dans le même ordre d'idées, l'examen indique que pour environ la moitié des projets, les activités de projet ou une certaine forme de participation communautaire ont subsisté quand le financement a pris fin – une observation confirmée par la documentation. La participation soutenue du secteur privé est cependant beaucoup moins courante.

Amélioration du processus de planification et d'élaboration de politiques en matière de prévention du crime

Les constatations de l'évaluation laissent croire que les activités liées à l'élargissement de la Phase II ont joué un rôle dans la planification et l'élaboration de politiques en matière de prévention du crime sur le plan fédéral, provincial, territorial et municipal.

- Sur le plan fédéral, les principaux répondants font valoir comme exemples de cette contribution le plus grand nombre de communications sur la prévention du crime touchant divers ministères (p. ex. : Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement des compétences, et la GRC), la collaboration à des initiatives concernant les Autochtones, les gangs de rue et la fraude liée aux prestations sociales, la participation de la Stratégie à seize initiatives fédérales (p. ex. : Initiative de lutte contre la violence familiale, Initiative nationale pour les sans-abri, Stratégie nationale antidrogue et Stratégie nationale de la GRC sur la jeunesse) et les progrès accomplis dans des dossiers comme le programme autochtone du gouvernement fédéral.
- Sur le plan provincial et territorial, on observe une augmentation similaire du nombre de communications entre les représentants du CNPC et des fonctionnaires provinciaux ou territoriaux, ce qui a produit des résultats dans le processus de planification et d'élaboration de politiques (p. ex. : élaboration de programmes provinciaux et territoriaux s'inspirant de l'approche fédérale, changements apportés aux programmes correctionnels et aux programmes destinés aux jeunes, utilisation des fonds de la SNPC pour mettre en œuvre des initiatives de prévention du crime dans les provinces et territoires).
- Sur le plan municipal, la plupart (sinon tous) des principaux répondants observent des avantages attribuables notamment à la participation des municipalités à certains projets financés, à l'échange d'information entre les représentants du CNPC et les maires et à la participation de la Fédération canadienne des municipalités. Un exemple concret d'influence sur la politique municipale nous est donné dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver, où l'on a modifié les protocoles liés à l'exploitation sexuelle des prostituées pour qu'ils favorisent une approche plus proactive et réparatrice.

Bien que ces contributions et ces améliorations dans l'échange d'information aident à mieux intégrer les connaissances dans les trois ordres de gouvernement (p. ex. : dans le cadre des initiatives communautaires générales, des réunions du comité de gestion mixte et de l'entente de Vancouver), un certain nombre de principaux répondants trouvent qu'il reste encore du travail à faire pour parvenir vraiment à l'intégration escomptée.

De plus, certaines données probantes indiquent que les activités et les résultats de l'élargissement de la Phase II ont favorisé le progrès visant l'amélioration des politiques et des programmes de la SNPC, comme le démontrent les exemples suivants : la plus grande collaboration entre le CNPC et les provinces et territoires, qui pourraient mener à des programmes plus poussés (p. ex. : l'élaboration d'un outil d'intervention — les « trousseaux d'information sur la durabilité » — en collaboration avec les membres du Groupe de travail FPT); les études du Centre sur « l'exploration » des données (p. ex. : projets de lutte contre l'intimidation), qui ont abouti à des recommandations touchant à la politique de la SNPC concernant les besoins en recherche à venir et les points à surveiller pour les projets de lutte contre l'intimidation; la plus grande collaboration entre les directeurs régionaux du CNPC et un large éventail d'intervenants.

Forces, faiblesses et leçons apprises

Les principaux répondants font état de bien des forces, faiblesses et leçons apprises liées à l'élargissement de la Phase II de la SNPC, mais aucune constante particulière ne se dégage par type de répondants. Les partenariats sont souvent cités comme une force de la SNPC, notamment avec les collectivités et les organismes des régions éloignées, qui n'auraient pas accès autrement aux ressources de la prévention du crime. La présence de directeurs régionaux et d'autres employés est considérée comme essentielle à cet égard. Parmi les autres forces citées, mentionnons la prévention du crime par le développement social et le travail dans les collectivités rendu possible par l'obtention de fonds additionnels.

Au chapitre des faiblesses, plusieurs principaux répondants font état des problèmes entourant l'évaluation des projets financés, de la paperasserie associée aux responsabilités ministérielles et du manque de connaissances relatives aux résultats du projet. (Quant à la diffusion des résultats de projet, il convient de noter que le CNPC a consacré beaucoup d'efforts à l'exploration de données concernant les projets financés – programmes scolaires de lutte contre l'intimidation et projets destinés aux enfants et aux adolescents autochtones – ainsi qu'à l'affichage des résultats des projets de recherche sur son site Web.) Les compressions budgétaires et le nombre insuffisant d'employés du CNPC soulèvent aussi des inquiétudes, d'autant plus que ces facteurs sont associés à un certain nombre de faiblesses reconnues, comme le manque de soutien administratif, la réduction du budget de fonctionnement, l'incertitude à l'égard du financement à long terme et l'absence d'un directeur de la recherche qui pourrait établir un programme de recherche sur la prévention du crime. Parmi les autres faiblesses citées, mentionnons les inquiétudes au sujet de la large assise de la Stratégie, qui augmente le risque que le personnel en oublie les principaux objectifs et ait de la difficulté à concentrer ses efforts. Le manque de participation du secteur privé est également cité.

Un certain nombre de points à améliorer concernent le traitement de toutes les connaissances acquises dans le cadre de la Stratégie. Parmi les propositions avancées par les principaux répondants (en tenant compte du fait que le CNPC a déjà donné suite à certaines d'entre elles), mentionnons des études plus systématiques et détaillées sur les résultats de projets et les éléments qui fonctionnent, ainsi que la diffusion des pratiques exemplaires entre les collectivités.

Une autre série de propositions concerne l'image de la Stratégie. À cet égard, les principaux répondants proposent d'adopter des principes de prévention du crime cohérents d'une région à l'autre; de convaincre les gens qu'il est souvent plus efficace de participer aux activités de prévention du crime dans sa collectivité que de simplement y injecter des fonds; et d'adopter davantage de stratégies en matière de communication et de publication, comme des tournées de présentation.

Les quatre principales leçons apprises sont les suivantes :

- Le modèle régional axé sur la décentralisation des prises de décision constitue un moyen efficace de financer des projets qui répond aux besoins propres aux régions et aux collectivités, mais l'on doit faire en sorte qu'il y ait suffisamment de vérifications de la reddition des comptes pour s'assurer que les fonds sont dépensés non seulement en fonction des collectivités individuelles, mais aussi en fonction des intérêts de la Stratégie.
- Le financement à court terme n'est pas réaliste ni un moyen efficace de créer des relations soutenues et des partenariats. Il faut mettre davantage l'accent sur les projets à long terme.

- Il faut prêter attention aux outils et aux modèles rendant possible la collecte des données sur la mesure du rendement par les parrains de projet et les bénéficiaires du financement, puis entrer ces données dans le système de données administratives. C'est seulement en entrant et en conservant ces données de façon constante pour tous les projets que l'on pourra vraiment mesurer et démontrer la valeur et les effets de la Stratégie.
- Davantage d'efforts doivent être consacrés à augmenter la sensibilisation du public envers la Stratégie et ses réalisations, comme moyen de démontrer la nécessité et la valeur de la PCDS.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des constatations de l'évaluation, les recommandations provisoires suivantes sont proposées au CNPC :

Améliorer la mesure du rendement

- Poursuivre les efforts visant à améliorer le système de données administratives du CNPC en se servant du Système de gestion de l'information des subventions et des contributions (SGISC) comme moyen d'appuyer la surveillance et la mesure du rendement, de façon à s'assurer que la Stratégie a la capacité de suivre le rendement des projets.
- Continuer d'élaborer des modèles de rapport type pour permettre aux parrains de projets de recueillir des données relatives au rendement de leurs projets, en les invitant à inclure des mesures antérieures et postérieures aux projets. S'assurer que ces données sont intégrées au système de données administratives, de façon à ce que le système contienne de vraies données relatives au rendement plutôt que des données portant seulement sur les résultats attendus, comme c'est le cas actuellement.
- Dans le même ordre d'idées, on devrait songer à donner suite à la recommandation de l'évaluation à mi-parcours qui propose de recueillir des données de référence et de fixer des objectifs de résultat mesurables pour chacun des objectifs précisés dans la Stratégie, afin d'augmenter la capacité de mesurer le rendement.

Faire la synthèse des connaissances et la diffuser

- Poursuivre les efforts visant à faire la synthèse des leçons apprises et des modèles reproductibles à partir des projets financés et en assurer la plus grande diffusion possible. Les projets financés et les études parrainées en vertu de la SNPC ont permis d'élargir sensiblement nos connaissances, et ce n'est qu'en distillant ces connaissances et en les diffusant sur une grande échelle que l'on obtiendra les résultats attendus, c'est-à-dire l'adoption de modèles de prévention du crime et la réduction éventuelle de la criminalité.
- S'assurer que la majeure partie de cette information est affichée dans un format convivial sur le site Web de la SNPC.

Mesurer la sensibilisation et l'utilisation

- Poursuivre les efforts visant à augmenter la sensibilisation envers la PCDS et ses avantages éventuels, non seulement au moyen du site Web, mais aussi dans le cadre de campagnes d'information et de tournées de présentation.
- Poursuivre les efforts visant à mesurer la sensibilisation à la PCDS et le rôle joué par celle-ci. Bien que les sondages d'opinion publique aient été établis dans le passé que le concept de PCDS a la faveur populaire, aucun lien n'a été établi entre cette grande sensibilisation et le CNPC ainsi que la SNPC. Par conséquent, il est proposé d'aborder ce sujet dans un sondage révisé qui comprendrait des questions portant sur la sensibilisation des répondants à la SNPC et à la PCDS, ainsi qu'au rôle que pourrait assumer la première pour faire connaître la dernière.
- Il serait souhaitable de commander un sondage auprès des organismes d'application de la loi pour connaître leur opinion à propos de la PCDS et des autres méthodes de prévention du crime.
- Poursuivre les efforts visant à mesurer l'utilisation des produits associés au CNPC et à la Stratégie. Le CNPC assure déjà un suivi des demandes concernant ses produits, mais il serait bon de mesurer jusqu'à quel point on considère que ces produits sont utiles, qu'ils contribuent à l'élaboration de programmes et qu'ils soutiennent les efforts visant à prévenir la criminalité et enfin, à en réduire le taux. À cet égard, il est proposé d'inclure un sondage instantané sur le site Web de la SNPC, afin de connaître le point de vue des utilisateurs sur l'utilité des produits obtenus.

Augmenter la participation du secteur privé

- Prendre des mesures visant à augmenter le taux de participation du secteur privé dans les projets de prévention du crime. Par exemple, élaborer une stratégie et des lignes directrices claires pour faire participer le secteur privé et, dans la mesure du possible, consacrer des ressources supplémentaires à ces efforts.

Gérer la décentralisation

- Bien que la décentralisation obtienne la faveur populaire comme moyen de rendre le financement plus représentatif des besoins régionaux, il faut faire en sorte qu'il y ait suffisamment de vérifications de la reddition des comptes pour s'assurer que les projets financés tiennent compte des intérêts globaux de la Stratégie.
- S'assurer que les principes et le message sont cohérents dans l'ensemble des régions (ce qui vaut aussi pour les groupes prioritaires), afin que la Stratégie continue d'être perçue comme une initiative nationale.

Privilégier le financement de projets stratégiques à long terme

Revoir la pratique existante qui consiste à financer un grand nombre de petits projets par l'entremise du PSC et qui demeure la principale forme de financement de la SNPC, tel que proposé dans l'évaluation à mi-parcours. Accorder de petits montants à de nombreuses petites collectivités n'est peut-être pas un moyen si efficace d'établir un bassin de connaissances et de créer des modèles de prévention du crime reproductibles, comme le serait le financement de projets stratégiques à long terme. Le financement à court terme n'est pas toujours non plus un moyen efficace d'établir les relations et les partenariats soutenus et nécessaires en vue de s'attaquer vraiment aux causes fondamentales de la criminalité. Il faudrait, à l'avenir, accorder plus d'importance au financement à long terme de projets d'envergure à l'échelle communautaire.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport résume les conclusions de l'évaluation sommative de l'élargissement de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC). La SNPC est une initiative fédérale de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) conçue pour prévenir la criminalité et la victimisation dans les collectivités grâce à un travail de coordination entre partenaires, à la mise en œuvre de moyens visant à faciliter l'application de solutions communautaires au crime, et à des efforts de sensibilisation accrue de la population aux méthodes efficaces de développement social. La Phase I de la Stratégie a été lancée en 1994, la Phase II, en 1998, et l'élargissement de la Phase II, en 2001. Une évaluation à mi-parcours de la Phase II a eu lieu à l'été 2000, et un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer l'efficacité et la mise en œuvre de la SNPC. Une évaluation sommative de la Phase II a pris fin en décembre 2002. Plus tard, on a procédé à une évaluation à mi-parcours de l'élargissement de la Phase II, qui a pris fin en décembre 2003.

1.1 La Stratégie nationale pour la prévention du crime

La Stratégie nationale pour la prévention du crime repose sur le principe selon lequel la meilleure façon de réduire la criminalité consiste à s'attaquer aux facteurs qui incitent les gens à commettre des actes criminels. La Stratégie vise à faire régresser la criminalité et la victimisation en s'attaquant aux racines mêmes du crime. Les objectifs de la SNPC sont les suivants :

- favoriser la concertation des grands partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans la lutte contre la criminalité et la victimisation;
- aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des solutions locales aux problèmes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation, en particulier dans la mesure où celles-ci touchent les enfants, les jeunes, les femmes et les Autochtones;
- informer et convaincre le public de l'importance des méthodes efficaces de prévention du crime.

La SNPC est fondée sur le principe de prévention du crime par le développement social (PCDS). La PCDS préconise l'équilibre entre l'application de la loi et les méthodes correctionnelles en matière de prévention du crime, tout en cherchant à réduire la victimisation dans le cadre d'initiatives de développement social qui reconnaissent et abordent les causes fondamentales du crime et de la victimisation. La PCDS permet aussi de recenser et d'aborder les facteurs de risque associés à l'activité criminelle.

Parmi les facteurs de risque, mentionnons les difficultés liées au rôle de parent, l'instabilité sociale et économique, les mauvais traitements infligés aux enfants et leur exploitation sexuelle, la violence, ainsi que l'alcoolisme et la toxicomanie. L'approche de la PCDS consiste à donner aux collectivités les moyens de lutter contre ces facteurs de risque par le développement social dans les domaines liés à l'éducation des jeunes enfants, à l'apprentissage de la compétence parentale, à la formation de base et à l'alphabétisation, ainsi que par des programmes visant à faciliter la transition de l'école au monde du travail, afin de contribuer à la prévention du crime. Il convient aussi d'appuyer d'autres secteurs d'intervention, notamment la capacité des collectivités de mettre en place une structure de compétences, de connaissances et de ressources nécessaires pour identifier les facteurs de risque et trouver des moyens de les contrer. L'investissement dans ces activités de la PCDS a pour but de renforcer les collectivités aux prises avec des facteurs de risque et de lutter contre les comportements criminels et la victimisation associés à ces facteurs de risque.

Selon la vision qui sous-tend la PCDS, les mesures conventionnelles de lutte contre le crime (p. ex. mesures de maintien de l'ordre, l'incarcération) ne suffisent pas à résoudre les problèmes liés à la criminalité et à la victimisation, et il faut se concentrer sur le savoir, les compétences et les ressources relatives aux causes mêmes de la criminalité et du phénomène de victimisation.

1.2 GROUPES PRIORITAIRES DE LA SNPC

La SNPC est axée principalement sur quatre groupes prioritaires que l'on considère comme étant particulièrement à risque en ce qui a trait au crime et à la victimisation, à savoir : les enfants, les jeunes, les peuples autochtones (et leurs collectivités) ainsi que les femmes et les jeunes filles.

a) Les enfants

Quand les enfants grandissent dans un milieu familial qui favorise leur épanouissement et dans une collectivité sûre, ils sont mieux outillés pour devenir des citoyens respectueux des lois, qui sont moins exposés au crime. La Stratégie nationale pour la prévention du crime aide les collectivités et les familles à élaborer des stratégies de réduction ou d'élimination des facteurs de risque connus dans la vie des enfants, par exemple les mauvais traitements, la pauvreté, l'alcoolisme et la toxicomanie, et à obtenir le soutien nécessaire à cette fin.

b) Les jeunes

Le soutien aux jeunes porte sur les facteurs de risque liés aux causes sous-jacentes de la criminalité et de la victimisation, par exemple les mauvais traitements infligés aux enfants, les difficultés ayant trait au rôle de parent, l'isolement social, les comportements violents, l'intimidation et de faibles

résultats scolaires. Une étude menée par Statistique Canada (2003)² indique que les enfants exposés aux facteurs de risque, par exemple ceux dont il est question ci-dessus, sont plus susceptibles d'adopter des comportements inappropriés qui peuvent se traduire par des infractions criminelles dans leur vie adulte.

Le fait pour les enfants et les adolescents de nouer des relations d'excellente qualité avec les adultes et leurs camarades de classe semble constituer une façon efficace de réduire l'incidence possible de la criminalité chez les jeunes exposés à ces facteurs de risque³. Dans le même ordre d'idées, les conclusions d'un atelier de la PCDS indiquent que les initiatives de développement social comme l'intervention précoce, l'apprentissage social, les visites à domicile, les approches communautaires, la réduction des inégalités et de la pauvreté et un contrôle de la consommation d'alcool favorisent la prévention du crime⁴.

c) Les peuples autochtones

Les peuples autochtones connaissent des taux de violence, de victimisation et de pauvreté disproportionnés par rapport aux collectivités non autochtones. En s'inspirant des objectifs particuliers de la SNPC, le Centre national de prévention du crime (l'organisation responsable de réaliser les objectifs de la SNPC) met l'accent sur la prévention du crime grâce à des projets de développement social dans les collectivités autochtones. Le CNPC mène ses activités en collaboration avec d'autres intervenants pour fournir aux Autochtones une approche qui englobe toutes les facettes de la problématique.

d) La sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles

Selon les résultats de recherche, la moitié des Canadiennes ont signalé qu'au moins un incident violent est survenu dans leur vie, depuis l'âge de 16 ans (Statistique Canada, 1993)⁵. De plus, il arrive beaucoup plus souvent aux femmes qu'aux hommes (42 p. 100 par rapport à 10 p. 100) de signaler des niveaux élevés de peur à l'égard du crime ou un fort sentiment d'insécurité quand elles marchent seules dans les rues de leur quartier après la tombée de la nuit (Statistique Canada, 2000)⁶. Le crime et la peur envahissante du crime empêchent les femmes de participer pleinement à la vie communautaire, au monde du travail et de l'éducation, et accentuent les inégalités entre les sexes.

² Statistique Canada (2003). L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Industrie Canada. Ottawa : Ontario (Canada).

³ Bulletin de la recherche appliquée (1999). *Édition spéciale sur le développement de l'enfant*. ISSN : 1483 2862. Ressources humaines et développement Canada. Hull : Québec (Canada).

⁴ CNPC (1996). Un compendium des approches partout au Canada : Rapport du colloque sur l'efficacité de la prévention du crime par le biais du développement social. Ministère de la Justice du Canada. Ottawa : Ontario (Canada).

⁵ Statistique Canada (1993). Enquête sur la violence à l'égard des femmes. Industrie Canada. Ottawa : Ontario (Canada).

⁶ Statistique Canada (2000). Enquête sociale générale – victimisation. 89F0115XIE. Industrie Canada, Ottawa : Ontario (Canada).

e) Les autres groupes

De plus, on a élargi le cadre du travail de la SNPC pour inclure d'autres groupes à risque. Voici ces groupes :

- **Les personnes âgées :** Les personnes âgées peuvent être victimes de crimes en raison de leur mobilité réduite et de leur dépendance à l'égard d'autrui. Elles font souvent l'objet de fraudes et d'autres formes d'exploitation financière et elles constituent le groupe qui craint le plus la criminalité. Les personnes âgées sont moins susceptibles que les groupes plus jeunes d'être victimes du crime et pourtant, elles sont plus enclines à se sentir vulnérables à l'extérieur de leur domicile.
- **Les groupes ethnoculturels :** Le multiculturalisme constitue l'une des forces du Canada. Et pourtant, le racisme et les préjugés culturels persistent dans bien des secteurs. La Stratégie nationale pour la prévention du crime appuie des projets favorisant la tolérance et la compréhension des différentes cultures et des différents groupes ethniques.
- **La communauté gaie et lesbienne :** L'homophobie demeure un grave problème au Canada. La violence à l'égard des Canadiens homosexuels existe sous bien des formes et nuit à leur capacité de vivre librement en société.
- **Les personnes handicapées :** Les personnes de ce groupe sont victimes du crime de façon disproportionnée en raison de leur mobilité réduite et de leur dépendance à l'égard d'autrui. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, on a pris l'engagement de trouver les moyens de fournir aux personnes handicapées des solutions leur permettant d'éviter les situations dangereuses.

1.3 LA PHASE I DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME

Le gouvernement du Canada a lancé la Phase I de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime en 1994 (qui est devenue la Stratégie nationale pour la prévention du crime en 2002). Cette phase a permis d'encadrer les efforts fédéraux de prévention du crime et de soutien à la sécurité communautaire. Elle a aussi servi à encourager la coopération entre le fédéral et les provinces et les territoires. Enfin, elle a mis en lumière l'importance de mobiliser les Canadiens et les Canadiennes pour qu'ils agissent au niveau local afin de prévenir le crime.

Dans le cadre de la Phase I, le gouvernement a créé le Conseil national de prévention du crime (1994-1997). Celui-ci était composé de 25 citoyens qui ont travaillé bénévolement pour dresser un plan de lutte contre les causes profondes de la criminalité. Il s'agissait de travailleurs et de travailleuses de première ligne, de spécialistes du développement de l'enfant, d'universitaires, de travailleurs sociaux, d'avocats, d'agents de police, de médecins et de gens d'affaires.

Se fondant sur une philosophie de PCDS, l'ex-Conseil s'est concentré sur les problèmes des enfants et des adolescents. Il a élaboré des modèles permettant de prévenir très tôt le comportement criminel. Ces modèles démontrent que les enfants ont besoin de soins convenables pendant toute la petite enfance, et même avant leur naissance. Avant toute chose, les enfants ont besoin de parents compétents. Parallèlement, on note l'importance d'éliminer, autant que possible, les facteurs de risque connus qui touchent les enfants, comme les mauvais traitements, la pauvreté, l'alcoolisme et la toxicomanie (CNPC, 2004)⁷.

1.4 LA PHASE II DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME

En 1998, Barbara Hall, qui occupait alors le poste de présidente suppléante (1998-2002) de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, lançait la Phase II de la Stratégie. Grâce à un investissement initial de 32 millions de dollars par année, la Phase II a permis de mettre en place des partenariats plus élargis et de fournir aux collectivités une aide pour la conception et la mise en œuvre de méthodes innovatrices et viables de prévention du crime et de la victimisation.

En tablant sur le travail du Conseil national de prévention du crime, la Phase II de la SNPC vise à améliorer le niveau de sécurité dont jouissent les individus et les collectivités, en procurant aux Canadiennes et aux Canadiens les connaissances, les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour faire progresser les efforts de prévention du crime dans leurs collectivités. Voici les objectifs globaux de la Phase II :

- favoriser les partenariats entre les gouvernements, les entreprises, les groupes communautaires et les particuliers afin de réduire la criminalité et la victimisation;
- aider les collectivités à élaborer et à appliquer des solutions communautaires aux problèmes locaux qui contribuent à la criminalité et à la victimisation;
- accroître la sensibilisation et l'appui du public à la prévention du crime;
- faire de la recherche sur la prévention du crime et établir des pratiques exemplaires.

⁷ CNPC (2004). <http://www.prevention.gc.ca/fr/aboutus/phases.html#1>. Extrait du site Web du CNPC.

1.5 L'ÉLARGISSEMENT DE LA PHASE II DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PRÉVENTION DU CRIME

En mai 2001, le gouvernement fédéral annonçait l'élargissement de la Phase II. La SNPC comprenait alors trois éléments : le Centre national de prévention du crime (CNPC), l'Initiative pour des collectivités plus sûres et le Programme d'information et d'éducation auprès du public. L'élargissement a entraîné deux changements majeurs : la création d'un cinquième programme de financement pour des collectivités plus sûres, soit le Fonds stratégique de prévention du crime (FS ou Fonds stratégique); et l'ajout d'un quatrième élément à la Stratégie, l'Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique (IPCSP).

L'élargissement de la Phase II s'accompagnait d'un nouvel investissement de 145 millions de dollars sur quatre ans (2001-2005). Ces fonds additionnels avaient pour but de soutenir davantage de projets communautaires, de renforcer l'infrastructure et de mieux desservir tous les coins du pays. La raison d'être de cet investissement stratégique est d'alléger le fardeau que représente pour les contribuables le système traditionnel de justice pénale, en prévenant la perpétration de crimes. Plus précisément, l'élargissement visait à permettre à la SNPC :

- d'entreprendre le travail d'élaboration nécessaire à un changement important dans les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles, y compris les centres-villes ou les collectivités rurales, éloignées et autochtones.
- d'offrir un continuum d'appuis et de modèles de prévention du crime aux collectivités qui ont besoin d'un éventail de programmes d'intervention;
- de faciliter la participation des citoyens au moyen d'efforts vastes et persistants d'éducation du public et de discussions éclairées, l'accent étant mis là encore sur les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles et sur l'échange de pratiques exemplaires et d'exemples de réussites susceptibles de susciter des initiatives dans le même sens;
- d'étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et d'élargir l'éventail des efforts déployés auprès des groupes prioritaires, comme les personnes âgées et les personnes handicapées;
- d'établir un centre d'excellence, de savoir-faire et d'apprentissage en matière de projets, de recherches, de programmes d'action et de pratiques liés à la prévention du crime⁸.

⁸ CNPC (2004). <http://www.prevention.gc.ca/fr/aboutus/phases.html#1>. Extrait du site Web du CNPC.

Pendant la période de l'élargissement de la Phase II, divers changements ministériels et organisationnels ont eu lieu. Par exemple, la SNPC et le CNPC, qui relevaient jusque-là du ministère de la Justice, ont été placés sous la direction du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) dans le cadre d'une restructuration de certains ministères fédéraux. En outre, avant que la responsabilité de la Stratégie ne soit transférée à SPPCC, un gel du recrutement était en vigueur à Justice Canada depuis deux ans. Enfin, le CNPC a vu passer deux directeurs généraux pendant que l'élargissement se poursuivait, et un troisième est entré en fonction en avril 2005.

1.6 LES PROGRAMMES DE LA SNPC

La conception générale des programmes de la SNPC se reflète dans les quatre éléments clés que constituent le Centre national de prévention du crime (CNPC), l'Initiative pour des collectivités plus sûres, le Programme d'information et d'éducation auprès du public et l'Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique (IPCSP).

a) Le Centre national de prévention du crime

D'abord, le personnel du Centre national de prévention du crime (CNPC) est responsable de la gestion globale et de la mise en œuvre de la SNPC. Le centre est le principal administrateur de la SNPC. Son personnel est chargé notamment de la planification politique et stratégique, de la coordination des activités au sein du gouvernement fédéral et entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires, de la recherche et de l'évaluation ainsi que de l'administration des programmes de financement (dans le cadre de l'Initiative pour des collectivités plus sûres). La responsabilité globale du Centre est assurée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

Le CNPC définit les politiques de prévention du crime pour le compte du gouvernement fédéral. Il fait partie de SPPCC, mais demeure une unité organisationnelle séparée qui administre ses propres fonds.

b) L'Initiative pour des collectivités plus sûres

Le deuxième élément de la SNPC, l'Initiative pour des collectivités plus sûres, est administré par le CNPC et regroupe des programmes de financement sous forme de subventions et de contributions. L'Initiative a pour but d'aider les Canadiens et les Canadiennes à entreprendre des activités de prévention du crime dans leur collectivité en élaborant et en mettant en œuvre des programmes, soit le Programme de mobilisation des collectivités (PMC), le Programme de partenariat en prévention du crime (PPPC), le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime (PIEPC), le Fonds d'investissement dans la prévention du crime (FIPC) et le Fonds stratégique de prévention du crime (FS). Ces programmes

servent à financer les collectivités et les organismes pour qu'ils puissent élaborer, mettre en œuvre et évaluer des modèles de PCDS. Tous ces programmes sont supervisés par un directeur, Élaboration et supervision des programmes, qui relève directement du directeur général du CNPC.

Le Programme de mobilisation des collectivités (PMC) ⁹

Le PMC aide les collectivités à élaborer des méthodes globales et viables de prévention du crime et à entreprendre des activités qui portent sur les causes profondes du crime en leur sein.

Voici les objectifs du PMC :

- faciliter l'établissement de partenariats locaux élargis visant à régler les problèmes locaux de prévention du crime;
- augmenter la prise de conscience et le soutien du public face à la prévention du crime à l'échelon local;
- augmenter la capacité de diverses collectivités de s'attaquer à la criminalité et à la victimisation.

Le PMC vise à parfaire les activités qu'on mène déjà au sein des collectivités dans chaque province et territoire. Afin d'y parvenir efficacement, le CNPC a mis sur pied un comité mixte de gestion dans chaque province et territoire. La composition du comité varie d'un territoire de compétence à l'autre, mais en général, il regroupe des représentants du gouvernement de la province ou du territoire, du gouvernement fédéral ainsi que d'autres partenaires et d'autres membres des collectivités qui s'intéressent également à la prévention du crime.

Le PMC n'a pas été conçu pour reproduire ou remplacer le travail qui a déjà cours dans les collectivités. On l'utilise plutôt pour inciter les personnes et les collectivités à structurer leurs efforts autour de projets du gouvernement, d'organisations bénévoles et d'entreprises du secteur privé.

Afin de prévenir le crime et la victimisation, chaque collectivité doit identifier ses ressources et ses besoins. Les collectivités doivent aussi mobiliser un ensemble varié d'intervenants, notamment les prestataires de services dans des secteurs comme l'habitation, les services sociaux, la santé, les services policiers, les services de sports et loisirs communautaires, les écoles et d'autres organisations socio-culturelles qui offrent, par exemple, des services aux femmes, aux enfants et aux jeunes.

Les collectivités peuvent avoir besoin de soutien pour entreprendre une vaste gamme d'activités, y compris l'évaluation de leurs propres ressources, de leur potentiel et de leurs besoins, pour procéder à la planification de ces activités, à la formation du personnel et à la diffusion de l'information; pour

⁹ CNPC (2004). <http://www.prevention.gc.ca/fr/aboutus/phases.html#1>. Extrait du site Web du CNPC.

développer les compétences, pour résoudre des conflits, pour créer un consensus et pour mener une évaluation des initiatives liées à la prévention du crime.

Afin d'être admissibles au financement dans le cadre du PMC, ces activités doivent se fonder sur des méthodes qui impliquent la collaboration entre les différents intervenants, assorties d'objectifs clairs, et comporter des résultats mesurables de prévention du crime au moyen de mesures de développement social.

Le Programme de partenariat en prévention du crime (PPPC)¹⁰

Le PPPC vise à appuyer les efforts des organisations qui peuvent contribuer aux activités communautaires de prévention du crime par la mise au point et la diffusion de renseignements, d'outils et de ressources facilitant la participation communautaire à toutes les étapes de la prévention du crime. Ces outils et ressources peuvent comprendre des évaluations des besoins, l'élaboration de plans et la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies qui peuvent être appliquées partout au pays.

Bien que de portée nationale, afin d'assurer sa souplesse et sa capacité de répondre à des besoins recensés au niveau régional, le Programme de partenariat en prévention du crime peut étudier des projets qui sont de portée régionale.

Voici les objectifs du PPPC :

- appuyer la mise au point d'information, d'outils et de ressources que les collectivités peuvent utiliser pour appliquer des solutions communautaires en matière de prévention du crime;
- encourager les organisations à étendre leurs réseaux aux niveaux national, régional et local afin de mettre au point et d'échanger des outils et des ressources et de mettre à profit les outils et les ressources disponibles dans les collectivités;
- informer et renforcer les initiatives communautaires de prévention du crime par la diffusion d'outils et de ressources liés à la prévention du crime mis au point par d'autres collectivités d'intérêt au Canada;
- bâtir des partenariats nationaux forts et intégrés entre les organisations et les gens qui travaillent à la mise en œuvre d'initiatives en matière de prévention du crime au Canada.

¹⁰ CNPC (2004). <http://www.prevention.gc.ca/fr/aboutus/phases.html#1>. Extrait du site Web du CNPC.

Le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime (PIEPC)¹¹

Le PIEPC invite le secteur privé à devenir un partenaire actif, un chef de file et une ressource en matière de prévention du crime au sein des collectivités. Les réseaux des organismes du secteur privé partout au Canada peuvent aider les collectivités à prévenir le crime, à échanger de l'information et à se mobiliser.

Voici les objectifs du PIEPC :

- inviter le secteur privé à devenir un partenaire actif, un chef de file et une ressource en matière de prévention du crime dans les collectivités;
- Sensibiliser la population à la prévention du crime.

Le PIEPC est guidé par le Réseau des entreprises pour la prévention du crime (REPC), un regroupement d'associations professionnelles qui travaillent ensemble en vue de bâtir des communautés plus sûres. Le REPC se rencontre au besoin afin de réviser des propositions de projets et les recommander pour approbation de SPPCC. Bien que le réseau existe toujours, il n'a mené que peu d'activités ces derniers temps en raison de l'absence de demandes relatives à des propositions liées au PIEPC au cours des deux dernières années.

L'un des principaux objectifs du REPC est de promouvoir la participation du secteur privé aux efforts de réduction de la criminalité et de la victimisation dans les collectivités partout au Canada. Au moyen du PIEPC, le REPC cherche, par l'entremise des associations commerciales et professionnelles :

- à sensibiliser la population aux avantages d'une intervention précoce auprès des enfants et des adolescents afin d'éviter qu'ils ne développent un comportement criminel;
- à renforcer les partenariats entre les entreprises et les collectivités afin de mettre au point des méthodes viables pour réduire la criminalité et la victimisation;
- à susciter des efforts concertés visant les questions de prévention du crime qui revêtent un intérêt particulier pour le secteur privé;
- à créer des outils et des ressources pour aider le secteur privé à mieux comprendre quels sont les meilleurs moyens de réduire la criminalité et la victimisation.

Voici les trois éléments qui composent la structure organisationnelle du PIEPC :

- le programme de financement au moyen de subventions, en tant que tel;

¹¹ CNPC (2004). <http://www.prevention.gc.ca/fr/aboutus/phases.html#1>. Extrait du site Web du CNPC.

- le Réseau des entreprises pour la prévention du crime (REPC), anciennement l'Alliance des entreprises pour la prévention du crime, qui comprend des représentants des organisations nationales de gens d'affaires; il favorise les partenariats pour la prévention du crime et recommande des projets en vue du financement du PIEPC;
- un petit secrétariat chargé d'administrer le Programme et de fournir des services de soutien au REPC.

Le Fonds d'investissement dans la prévention du crime (FIPC)¹²

Le FIPC soutient des projets pilotes prometteurs et novateurs de prévention du crime par le développement social dans des endroits où les besoins sont élevés, un peu partout au pays. Le soutien à la mise en œuvre et à l'évaluation indépendante rigoureuse de ces programmes novateurs vise à déterminer les principales composantes des programmes couronnés de succès et dans quelle mesure ces nouvelles méthodes peuvent être reproduites ailleurs au Canada.

Voici les objectifs du FIPC :

- recenser et appuyer les modèles communautaires prometteurs et novateurs de prévention du crime menés dans des collectivités et des groupes à besoins élevés disposant de peu de ressources;
- procéder à des évaluations indépendantes de ces modèles pour déterminer les principales composantes des programmes qui fournissent de bons résultats et la mesure dans laquelle ils peuvent être reproduits ailleurs au Canada;
- faire circuler l'information sur les projets communautaires de prévention du crime de grande qualité qui sont à la fois multidisciplinaires, rentables et durables;
- favoriser les économies à long terme en faisant fond sur les meilleures pratiques en prévention du crime afin de parvenir à une approche rentable et intégrée de la prévention du crime par le développement social.

Le FIPC répond à la nécessité d'approfondir nos connaissances encore rudimentaires sur les principaux éléments des méthodes efficaces de prévention du crime et de la victimisation par le développement social au Canada. Les projets pilotes subventionnés par le FIPC à l'heure actuelle visent à améliorer notre compréhension des répercussions et de l'efficacité de stratégies communautaires de développement social destinées aux enfants, aux familles et aux collectivités susceptibles de se tourner vers le crime ou d'en être victimes.

¹² CNPC (2004). <http://www.prevention.gc.ca/fr/aboutus/phases.html#1>. Extrait du site Web du CNPC.

L'exercice 2001-2002 a marqué le début de la phase II du financement assuré au moyen du FIPC dans le cadre de la Stratégie nationale pour la prévention du crime. Contrairement à la première, cette deuxième phase porte une attention spéciale aux propositions axées sur certaines régions, compte tenu de priorités prédéterminées. Ces priorités ont été fixées à la suite de consultations avec les partenaires et les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux partout au Canada.

Les candidats dont le projet est retenu reçoivent un financement sous forme de contribution n'excédant pas 500 000 \$ par année pour une période de trois à cinq ans (la plupart des projets reçoivent moins que le montant maximal alloué et obtiennent du financement pour une période inférieure à cinq ans). Après approbation du projet de démonstration pour l'obtention d'un financement dans le cadre du FIPC, le CNPC lance une demande de propositions (DP) afin de demander des propositions en vue d'une évaluation indépendante. Tout projet de démonstration appuyé par le FIPC doit faire l'objet d'une évaluation rigoureuse du processus et des résultats, comprenant la conception d'un modèle basé sur la théorie du changement et la collecte des données relatives aux coûts du projet, menée par des tiers indépendants travaillant à contrat pour le FIPC.

Le Fonds stratégique pour la prévention du crime (FS)

Le Fonds stratégique pour la prévention du crime (FS), un cinquième programme de financement pour des collectivités plus sûres, a été créé pour appuyer les projets pilotes de prévention du crime dont l'envergure dépasse le cadre de projets indépendants, ou parfois isolés, pour s'intégrer à des stratégies plus générales susceptibles de contribuer à l'acquisition de connaissances et à la mise en place de mesures de prévention durable du crime par le développement social; pour appuyer les activités de prévention du crime qui ne s'insèrent dans aucun des quatre autres programmes; et pour faciliter, à l'échelon des collectivités, la gestion horizontale des projets de prévention du crime au sein d'autres ministères fédéraux, en ce qui a trait à d'autres projets fédéraux et à des projets menés par d'autres paliers de gouvernement.

Niveau de financement des projets dans le cadre des programmes de l'Initiative pour des collectivités plus sûres

Les données administratives relatives aux niveaux de financement de projet dans le cadre des cinq programmes pour des collectivités plus sûres au cours des quatre années de l'élargissement de la Phase II de la SNPC figurent au tableau 1.1. Les projets du PMC ont clairement joué un rôle déterminant dans l'élargissement de la Phase II, comptant pour 89 p. 100 de tous les projets subventionnés, et représentant 53 p. 100 de la somme totale du financement. Les projets du PMC ont obtenu le financement le plus faible de l'ensemble des cinq programmes (seulement 33 005 \$. Soulignons que les projets du FIPC ont reçu des fonds considérables, soit une moyenne de 530 263 \$ par projet), ce qui représente 25 p. 100 du financement total.

La répartition des fonds de projet par région pour l'élargissement de la Phase II figure au tableau 1.2. En gros, les activités liées aux projets semblent proportionnelles à la population de chaque

région. Pour la plupart, les activités de projet qui se déroulent dans le cadre des cinq programmes de l'Initiative pour des collectivités plus sûres ont eu lieu en Ontario (province à laquelle on a alloué 27 p. 100 de tous les projets et 32 p. 100 du financement total) et au Québec (23 p. 100 et 24 p. 100, respectivement). Par ailleurs, le Nord est la région qui a connu le niveau le plus bas d'activités de projets, pour un total de 5 p. 100 des projets et de 4 p. 100 du financement total.

**TABLEAU 1.1 : Niveaux de financement des projets en fonction du programme
(Pour les projets ayant commencé ou s'étant terminés entre mai 2001 et mars 2005)**

Programme	Nombre de projets	Répartition des Projets (%)	Fonds alloués en moyenne par projet	Répartition des fonds (%)
PMC	2 320	89	33 005 \$	53
PIEPC	67	3	112 562 \$	5
FIPC	69	3	530 263 \$	25
PPPC	132	5	146 304 \$	13
FS	31	1	174 476 \$	4
Total	2 619	100	55 525 \$	100

Source : Données relatives au système de contrôle de projet, en mars 2005

**TABLEAU 1.2 : Niveaux de financement des projets en fonction de la région
(Pour les projets ayant commencé ou s'étant terminés entre mai 2001 et mars 2005)**

Région	Nombre de projets	Répartition des Projets (%)	Fonds alloués en moyenne par projet	Répartition des fonds (%)
Atlantique	443	17	36 470 \$	11
Québec	609	23	56 637 \$	24
Ontario	709	27	64 592 \$	32
Prairies	401	15	56 746 \$	16
C.-B.	331	13	61 353 \$	14
Région du Nord	126	5	46 942 \$	4
Total	2 619	100	55 525 \$	100

Source : Données relatives au système de contrôle de projet, en mars 2005.

c) Le Programme d'information et d'éducation auprès du public

Le troisième élément important de la SNPC est le Programme d'information et d'éducation auprès du public (PIEP). On a créé ce Programme pour sensibiliser davantage le public à la Stratégie nationale pour la prévention du crime. En voici les objectifs :

- favoriser la compréhension de la prévention du crime par le développement social;

- contribuer à faire mieux comprendre les enjeux liés au crime et à la victimisation au Canada;
- encourager les partenariats avec des organisations afin d'élaborer et de faire connaître des méthodes novatrices de prévention du crime;
- échanger des exemples de réussite, des outils, des connaissances et des renseignements en matière de prévention du crime avec les Canadiens;
- amener les Canadiens à chercher et à élaborer eux-mêmes des solutions aux problèmes dans leurs propres collectivités.

L'équipe des communications, de l'information et de l'éducation du public coordonne le Programme, et elle est responsable des relations avec les médias, des activités et des annonces publiques, de la production et de la distribution des publications et des outils multimédias de la SNPC, du site Web de la SNPC et du Centre des ressources.

d) L'Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique

L'IPCSP vise à renforcer les moyens d'action de la police et des services correctionnels afin qu'on puisse s'attaquer aux causes fondamentales du crime. Pour atteindre cet objectif, la mise en œuvre de quatre éléments connexes de prévention du crime et de sécurité publique appuieront les projets visant à développer des compétences et à résoudre des problèmes particuliers qui exigent une attention soutenue. Cela concerne notamment la criminalité et la victimisation dans les collectivités autochtones et les localités éloignées ou isolées, la prévention de la toxicomanie et la sensibilisation antidrogue, les besoins des enfants et des familles des délinquants, ainsi que l'élaboration de stratégies pour les adolescents à risque.

1.7 OBJECTIF ET ORGANISATION DU RAPPORT

L'objectif du présent rapport est de présenter les constatations et les conclusions qui s'appuient sur les entrevues avec les principaux répondants, sur un examen du dossier de projets et des données administratives, entrepris dans le cadre de l'évaluation de l'élargissement de la Phase II de la SNPC. Dans le chapitre deux, nous présentons le contexte, les objectifs et la problématique de l'évaluation. La méthodologie d'évaluation est ensuite décrite dans le chapitre trois. Nous présentons les constatations de l'évaluation relatives à chaque aspect de la problématique dans le chapitre quatre. Enfin, le chapitre cinq est consacré aux conclusions et aux recommandations.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET POINTS ABORDÉS

2.1 OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ET CONTEXTE

L'objectif général de la présente évaluation était d'appuyer SPPCC, qui a hérité de la responsabilité et de l'évaluation de l'élargissement de la Phase II de la SNPC. L'évaluation était axée sur les réalisations de l'élément de l'élargissement de la Phase II anciennement sous la direction du ministère de la Justice. L'évaluation porte sur les quatre années de l'élargissement de la Phase II de la Stratégie (de 2001-2002 à 2004-2005) et sur tous les programmes de la SNPC, à l'exception de l'Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique (IPCSP), qui a fait l'objet d'une évaluation séparée, et qui relevait de l'ancien ministère du Solliciteur général Canada.

Nous examinons dans un premier temps les aspects liés au succès et aux progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie, l'évaluation à mi-parcours ayant examiné la conception et la mise en œuvre de la Stratégie. On s'est attardé aux répercussions, en particulier aux répercussions des réalisations depuis l'évaluation à mi-parcours. En outre, l'évaluation a mesuré les forces et les faiblesses, les problèmes qui ont surgi et les leçons tirées de la SNPC, en plus de faire des recommandations concernant le renouvellement de cette dernière.

Il convient de noter que le CNPC a été confronté à de nombreux problèmes fonctionnels, qui ont causé des retards et entravé la mise en œuvre de l'élargissement de la Phase II de la SNPC. Ces problèmes résultaient du surcroît de travail au cours des deux dernières années, en raison de contraintes budgétaires touchant la dotation en personnel; de la vacance du poste du Directeur de la recherche et de l'évaluation; du climat d'incertitude qui régnait en général par rapport à l'avenir de la SNPC, notamment lorsque le financement temporarisé de l'élargissement a pris fin, ce qui a entraîné un roulement de personnel important. Qui plus est, la responsabilité de la SNPC et du CNPC a été transférée du ministère de la Justice au nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC). Or, la transition et l'adaptation à un nouveau contexte organisationnel et à une autre culture ministérielle demandent du temps. Ces facteurs ont dû être pris en considération dans l'évaluation des progrès et des effets de l'élargissement de la Phase II.

2.2 QUESTIONS ET ASPECTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

Dans l'évaluation sommative de l'élargissement de la Phase II, nous avons tâché de savoir dans quelle mesure cet élargissement avait permis de progresser en direction des objectifs et des résultats attendus, ou de les réaliser. Vous trouverez à l'annexe A une matrice faisant le lien entre les points à évaluer et les indicateurs ainsi que les sources de données et les méthodes.

Voici ces questions et aspects relatifs à l'évaluation :

- **Augmentation de la participation à la prévention du crime :**
 - ◇ Dans quelle mesure l'élargissement de la Phase II de la SNPC a-t-elle permis d'accroître la participation aux projets de sécurité communautaire et de prévention du crime des groupes suivants :
 - ✦ les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires;
 - ✦ le secteur privé;
 - ✦ les municipalités;
 - ✦ la police et les services correctionnels communautaires;
 - ✦ les collectivités à risque élevé.
 - ◇ Dans quelle mesure la participation de ces groupes a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs de l'élargissement de la SNPC?
- **Sensibilisation à la prévention du crime et compréhension accrues :**
 - ◇ Dans quelle mesure l'élargissement de la SNPC a-t-il amélioré la compréhension du public, des intervenants et des partenaires à l'égard de la sécurité communautaire et de la prévention du crime?
- **Définition et adoption de méthodes de prévention du crime efficaces :**
 - ◇ Dans quelle mesure l'élargissement de la SNPC a-t-il permis d'identifier et d'adopter des méthodes efficaces de prévention du crime?
- **Renforcement des capacités communautaires face à la criminalité :**
 - ◇ Dans quelle mesure l'élargissement de la SNPC a-t-il amélioré les capacités communautaires à contrer le crime et la victimisation au niveau régional?

- Amélioration du processus de planification et d'élaboration de politiques en matière de prévention du crime :
 - ◇ Dans quelle mesure les activités de l'élargissement de la SNPC ont-elles contribué à la planification et à l'élaboration des politiques dans le secteur de la prévention du crime aux niveaux fédéral, provincial, territorial et municipal?
 - ◇ Dans quelle mesure ces activités ont-elles permis la réalisation (ou à tout le moins, des progrès vers la réalisation) de politiques et de programmes plus efficaces dans le cadre de la SNPC?

- Forces et faiblesses :
 - ◇ Quelles ont été les forces et les faiblesses de l'approche adoptée dans le cadre de la SNPC pour maximiser la participation du gouvernement fédéral dans la prévention du crime et la sécurité des collectivités?

- Leçons apprises :
 - ◇ Quelles leçons a-t-on pu tirer de l'élargissement de la Phase II de la SNPC?

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 VUE D'ENSEMBLE

Pour aborder la problématique présentée dans le chapitre précédent, nous avons procédé à la collecte et à l'analyse de l'information tirée des sources et des méthodes suivantes :

- Examen du programme, de la documentation afférente et des dossiers de projet (n=133);
- Examen des données administratives afin de fournir une analyse descriptive de la Stratégie;
- Entrevues auprès des répondants clés (n=20), soit les gestionnaires du CNPC au bureau d'Ottawa, les directeurs régionaux du CNPC, les principaux partenaires de la Stratégie et des spécialistes de la sécurité communautaire et de la prévention du crime venant de l'extérieur.

Vous trouverez à l'annexe A une matrice faisant le lien entre les questions à évaluer et les indicateurs ainsi que les sources de données et les méthodes. Les outils de collecte de données sont décrits dans un autre document. Nous décrivons en détail l'approche méthodologique adoptée pour cette évaluation dans le reste du présent chapitre.

3.2 EXAMEN DES DOCUMENTS ET DES DOSSIERS

Le travail sur cet élément de l'évaluation comporte d'une part un examen de la documentation relative à la SNPC (p. ex. la documentation de référence, les études récentes menées à l'interne ou par des intervenants de l'extérieur et des documents de consultation) et, d'autre part, un examen des dossiers relatifs à chaque projet. Étant donné qu'on a déjà beaucoup travaillé (p. ex. au moyen de vérifications récentes) sur les aspects relatifs à l'efficacité des procédés et des ressources de développement de projet, leur mise en œuvre et les mécanismes de contrôle qui s'y rapportent, ce type de cueillette de données n'a pas été repris dans le cadre de la présente évaluation. Nous avons tout de même éprouvé le besoin de réunir certains renseignements liés aux questions d'évaluation dans une révision des dossiers.

a) Examen de la documentation

Vous trouverez une liste complète des documents examinés à l'annexe B. L'examen portait sur les types de documentation suivants :

- **Évaluations et vérifications antérieures** : Ces documents comprennent les rapports de l'évaluation sommative de la Phase II (2003), l'évaluation de l'élargissement de la Phase II à mi-parcours (2004), et la vérification du CNPC (2004).
- **Documents nationaux** : Ces documents consistent en un ensemble de dossiers, notamment les annonces dans les médias et les communiqués de presse, les rapports internes, la correspondance professionnelle, les rapports sur les priorités stratégiques ainsi que les produits créés par le CNPC pour la sensibilisation à la Stratégie et à la PCDS.
- **Documents régionaux** : Ces documents ont trait principalement aux projets subventionnés dans chaque région ainsi qu'aux trousseaux de formation, aux exposés sur la PCDS, à la rédaction de propositions et au résumé général des projets subventionnés.
- **Élaboration des politiques, planification stratégique et documents du groupe de recherche** : Ces documents relatifs à la recherche comprennent les publications gouvernementales et universitaires.
- **Documents additionnels** : Parmi ces documents, mentionnons les outils d'évaluation (trousseaux de formation et grilles d'évaluation des voies de financement), le rapport sur le rendement du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (pour la période se terminant le 31 mars 2004), des coupures de presse et bulletins de nouvelles gouvernementaux internes.

De plus, nous avons examiné de façon qualitative les documents portant sur les projets efficaces et innovateurs (mis en lumière par les directeurs régionaux) dans chaque région, tout en menant les entrevues auprès des directeurs régionaux du CNPC. Un examen de la documentation portant sur ces projets, conjugué aux entrevues et aux réponses aux questionnaires présentés aux directeurs régionaux (voir l'annexe E), nous a fourni des renseignements sur les projets réussis et innovateurs en tant que pratiques exemplaires dans chaque région.

b) Examen des dossiers de projet

L'objectif global de l'examen des dossiers de projet était d'obtenir des renseignements sur un éventail de projets afin de mieux comprendre l'application, la portée et les conséquences de la SNPC. Nous avons examiné sur place, au CNPC, un échantillon représentatif de 133 dossiers de projet¹³ assortis de rapports finaux. Les données portant sur chaque projet ont été saisies en direct dans une version électronique du guide d'examen des dossiers. Les 133 projets choisis aux fins de l'examen se présentaient comme suit :

¹³ À l'origine, l'échantillon comportait 140 projets (115 projets PMC et 25 projets financés en vertu des quatre autres programmes), mais sept dossiers de projet n'étaient pas disponibles car le personnel du CNPC les utilisait à d'autres fins au moment de l'examen. Compte tenu de l'échéancier serré de l'évaluation, nous avons décidé qu'un échantillon de 133 projets serait suffisant et ne serait pas de nature à compromettre l'exactitude des résultats.

- Projets PMC (n=109) : Des 202 projets PMC entrepris depuis 2003-2004 et 2004-2005 et qui ont fait l'objet d'un rapport final (au 1^{er} février 2005), nous avons examiné un échantillon de 109 projets pris au hasard (les proportions régionales de l'échantillon correspondent aux proportions de la population des 202 projets).
- Projets FIPC, PPPC, PIEPC et FS (n=24) : Des 29 projets subventionnés de ces quatre autres programmes, projets lancés au cours de l'élargissement de la Phase II et qui ont fait l'objet de rapports finaux en 2003-2004 ou en 2004-2005 (au 1^{er} février 2005), nous avons examiné un échantillon de 24 projets.

Mis à part le rapport final ou le rapport ou la grille d'évaluation, un certain nombre de dossiers comportaient également des renseignements utiles, par exemple les états financiers (76 p. 100 des dossiers), les lettres d'appui (74 p. 100), les outils et les ressources mis au point (49 p. 100) et les articles publiés (26 p. 100). Pratiquement tous les rapports de projet comportaient des données empiriques liées aux résultats de projet (99 p. 100), et certains projets présentaient même des données qualitatives ou quantitatives (29 p. 100 et 18 p. 100, respectivement).

Les données colligées dans l'examen des dossiers de projet étaient quantitatives ou qualitatives, en fonction de la nature des indicateurs. Nous avons mené des analyses quantitatives ou qualitatives de ces données, suivant le cas.

3.3 EXAMEN DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

Nous avons aussi mené un examen des données administratives en utilisant les données de mise en œuvre du programme/projet du Système de contrôle de projet (SCP). Cet élément de l'évaluation nous a fourni une analyse descriptive de la Stratégie et des témoignages sur les types de partenaires impliqués et des groupes touchés par les projets subventionnés. Plus précisément, les données nous ont permis de mesurer le financement globalement ou par projet, par rapport aux programmes de financement pour des collectivités plus sûres, leur province ou région, les activités de projet, les types d'organisations partenaires, ainsi que les groupes prioritaires visés par ces projets. Nous avons mis l'accent sur les projets financés durant l'échéancier de l'élargissement de la Phase II (de 2001-2002 à 2004-2005). Vous trouverez à l'annexe C les tableaux où figurent les données administratives.

3.4 ENTREVUES AVEC LES PRINCIPAUX RÉPONDANTS

Nous avons mené des entrevues auprès de 20 répondants clés (n=20), soit les gestionnaires du CNPC au bureau d'Ottawa, les directeurs régionaux du CNPC, les principaux partenaires de la Stratégie

et des spécialistes de la sécurité communautaire et de la prévention du crime venant de l'extérieur (p. ex. les chercheurs universitaires dans le domaine). Nous avons déterminé les personnes à rencontrer et la répartition de ces 20 entrevues en consultation avec l'autorité de projet et le comité consultatif sur l'évaluation sommative. Vous trouverez à l'annexe D la liste des personnes que nous avons rencontrées en entrevue.

Nous avons utilisé une lettre d'introduction bilingue au moment de communiquer avec les répondants que nous désirions rencontrer. Cette lettre présentait brièvement l'évaluation et donnait un numéro où nous joindre, pour toute personne désireuse de vérifier la légitimité des entrevues. Nous avons joint à la lettre d'introduction le sommaire de l'évaluation à mi-parcours de l'élargissement de la Phase II de la SNPC pour situer le contexte à l'étude.

Nous avons utilisé des guides d'entrevue semi-dirigée, conçus en fonction des divers groupes de sujets que nous désirions interroger. Nous avons demandé à tous les groupes de répondants clés leur opinion sur toutes les questions abordées dans l'évaluation, à l'exception des spécialistes extérieurs auxquels nous avons posé des questions seulement sur la réussite globale de l'approche privilégiée dans la SNPC, l'identification et l'adoption des méthodes efficaces de prévention du crime, sur les forces et les faiblesses de la Stratégie ainsi que sur les leçons à tirer du processus.

Chaque entrevue a duré environ 60 minutes, mais les entrevues avec les directeurs régionaux étaient plus approfondies et ont duré entre 90 et 120 minutes. De plus, les directeurs régionaux ont d'abord reçu un bref questionnaire (p. ex., nous leur avons demandé de nous préciser les activités menées dans leur région pour appuyer la Stratégie) auquel ils devaient répondre par écrit. Leurs réponses nous ont fourni des détails et des exemples importants sur les projets de la SNPC dans toutes les régions du pays (voir l'annexe E pour le résumé de ces réponses). Au cours des entrevues qui ont suivi, nous avons demandé aux directeurs régionaux d'élaborer sur les commentaires qu'ils nous avaient fournis par écrit, et de répondre aux autres questions spécifiques à l'entrevue.

Avant leur entrevue, nous avons envoyé à tous les répondants clés une copie de la lettre d'introduction, de la documentation et le guide d'entrevue pour leur permettre de se préparer. Nous avons mené les entrevues par téléphone ou en personne (selon la préférence des répondants dans la région de la capitale nationale). Nous avons mené les entrevues auprès de ces personnes dans la langue officielle de leur choix.

Après chaque entrevue individuelle, nous en avons fait un résumé pour usage interne, et nous avons organisé la matière en fonction de l'aspect faisant l'objet de l'évaluation, aux fins de l'analyse.

3.5 ANALYSE INTÉGRÉE

Après avoir procédé à la cueillette complète des données pour l'évaluation de l'élargissement de la Phase II de la SNPC, nous avons analysé les résultats de chaque élément méthodologique. Nous avons intégré et structuré les constatations liées à chaque source de données en fonction des aspects et

des questions faisant l'objet de l'évaluation. Dans l'analyse intégrée, nous avons procédé à la validation des témoignages et des renseignements provenant de différentes sources afin de déterminer les points de convergence et de comparer les résultats incomplets ou contradictoires. Nous présentons les résultats intégrés de l'évaluation dans le chapitre quatre.

4. CONSTATATIONS

4.1 PARTICIPATION ACCRUE À LA PRÉVENTION DU CRIME

a) Participation élargie des intervenants

Vue d'ensemble : Nous examinons dans ce chapitre dans quelle mesure l'élargissement de la Phase II de la SNPC a permis d'augmenter le niveau de participation des différents groupes d'intervenants aux projets de sécurité communautaire et de prévention du crime. Les constatations de l'évaluation résultant des entrevues avec les principaux répondants et l'examen de la documentation, des données administratives et des dossiers de projet indiquent que l'élargissement de la Phase II a permis d'accroître la participation des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, de la police et des collectivités à risque élevé, mais la participation des organismes correctionnels communautaires et du secteur privé a été plus faible. Le taux de participation moins élevé des services correctionnels communautaires n'est pas nécessairement une constatation négative, quand on sait que ce groupe d'intervenants constitue l'un des principaux centres d'intérêt de l'élément IPCSP de la Stratégie, lequel élément n'a pas été examiné dans le cadre de cette évaluation. En ce qui a trait à la participation des municipalités (à part les services de police municipaux), les constatations de l'évaluation sont variables et donnent à penser que la participation municipale a été inégale dans toutes les régions du pays (p. ex., c'est dans le Nord qu'on rencontre le moins souvent de partenaires des gouvernements régionaux et municipaux). Et pourtant, il existe de nombreux exemples de participation pertinente au niveau de certaines municipalités. Nous présentons ci-dessous des résultats plus détaillés.

L'examen des dossiers de projet donne une idée générale des types de participants aux projets auxquels on a alloué du financement, notamment les organisations commanditaires, les partenaires et les groupes prioritaires visés par les projets. Comme on peut le constater dans le graphique 4.1, les parrains de projet sont très souvent des associations et des organisations bénévoles, sans but lucratif, etc. (71 p. 100) ou des organisations ou associations professionnelles sans but lucratif (14 p. 100). En ce qui concerne plus précisément les commanditaires de projet, on les retrouve le plus souvent dans les services sociaux (79 p. 100), le secteur de l'éducation (30 p. 100), le secteur de la santé (20 p. 100), le secteur de la prévention du crime (19 p. 100) ou les services d'habitation (11 p. 100). Le secteur privé était très peu représenté parmi les commanditaires des projets examinés (7 p. 100), mais l'échantillon ne comptait que huit projets PIEPC.

EXHIBIT 4.1 Types of Sponsoring Organizations for Projects



n=133

Review of NCPS Project Files
(2003-04 to 2004-05), 2005

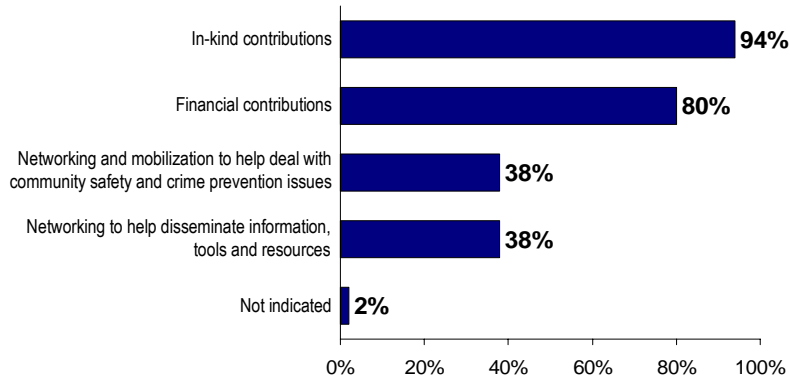
Les partenariats créés sont très diversifiés : parmi les cinq types d'organisations les plus impliquées, mentionnons les gouvernements provinciaux ou territoriaux (46 p. 100), les gouvernements régionaux ou municipaux (44 p. 100), les organisations non gouvernementales (42 p. 100), les organisations sans but lucratif (31 p. 100) et l'entreprise privée (24 p. 100). De plus, on a mis en place des partenariats avec le gouvernement fédéral (22 p. 100), des individus (21 p. 100), des associations (15 p. 100), des conseils de bande ou de tribu (14 p. 100) et des collectivités (11 p. 100) dans un nombre appréciable des projets examinés.

Bien que les contributions en nature (94 p. 100) et les contributions financières (80 p. 100) soient très courantes, les partenaires de projet apportent également leur soutien à la constitution de réseaux et au travail de mobilisation pour promouvoir la sécurité communautaire et la prévention du crime (38 p. 100) et pour diffuser les renseignements, les outils et les ressources (38 p. 100). Ces constatations relatives à l'examen des dossiers figurent dans le graphique 4.2.

Dans l'échantillon d'examen des dossiers, les programmes de la Stratégie disposent d'un financement moyen de 44 229 \$ et les contributions en nature et financières représentent en moyenne 67 288 \$. Ces contributions (c'est-à-dire celles qui s'ajoutent aux contributions fournies par les programmes de la SNPC) proviennent surtout d'organisations non gouvernementales (47 p. 100), des gouvernements provinciaux ou territoriaux (44 p. 100) ou des administrations municipales (39 p. 100). Les contributions des organisations sans but lucratif (29 p. 100) et de l'entreprise privée (23 p. 100) complètent ces cinq sources principales de financement additionnel.

EXHIBIT 4.2

Types of Contributions from Project Partners



EKOS Research
Associates Inc.

n=133

Review of NCPS Project Files
(2003-04 to 2004-05), 2005

Afin d'étayer l'examen des dossiers de projet, nous avons mené une analyse des données administratives de la base de données du système de contrôle de projet (SCP) du CNPC, analyse qui trace le portrait complet des types de partenaires/donateurs pour *tous* les projets subventionnés en vertu des cinq programmes de la Stratégie, pour la totalité de la période d'élargissement de la Phase II (de mai 2001 à mars 2005). Le tableau 4.1 ci-dessous montre les principaux types de partenaires/donateurs et dans l'ensemble, ces données correspondent aux renseignements recueillis à l'examen des dossiers :

- **Organisations non gouvernementales (ONG) :** Dans l'ensemble, 53 p. 100 des projets ont un donateur ou un partenaire provenant du secteur des ONG. C'est fréquemment le cas en ce qui a trait aux projets PMC (56 p. 100) et aux projets FIPC (40 p. 100). Soulignons que certaines autres catégories codifiées dans le SCP entrent aussi dans le groupe des organisations sans but lucratif, par exemple des fondations (partenaires dans 10 p. 100 des projets), des associations (9 p. 100), des associations professionnelles (3 p. 100) et des sociétés philanthropiques (2 p. 100).
- **Gouvernements provinciaux/territoriaux :** En gros, un tiers des projets (36 p. 100) ont comme partenaire/donateur ce palier de gouvernement. C'est tout particulièrement le cas pour les projets FIPC et PMC (45 p. 100 et 38 p. 100, respectivement).
- **Administrations régionales ou municipales :** Ici aussi, dans près du tiers de tous les projets (31 p. 100) l'un des partenaires était un gouvernement régional ou municipal. Encore là, ce type de partenariat est fréquent pour les projets PMC (32 p. 100) et les projets FIPC (30 p. 100).

- **Collectivité** : Les données du SCP indiquent que dans 20 p. 100 de tous les projets, l'un des partenaires est une collectivité, surtout les projets financés en vertu du FIPC et du PMC (35 p. 100 et 21 p. 100, respectivement).
- **Entreprise privée** : L'entreprise privée représente le cinquième type de partenaire/donateur le plus courant (11 p. 100 des projets, dans l'ensemble). Il n'est pas surprenant de retrouver ce type de partenaire surtout dans les projets PIEPC (14 p. 100). Soulignons que le SCP codifie également certains partenaires dans la catégorie des organisations axées sur le profit (pour 3 p. 100 des projets, dans l'ensemble).

TABLEAU 4.1 : Pourcentage des projets dans le cadre de chaque programme en fonction du type de donateur (partenaire)*
(Les projets ayant commencé ou s'étant terminés entre mai 2001 et mars 2005)

Type de donateur	Total (n=1,838)	MPC (n=1 687)	PIEPC (n=44)	PPPC (n=62)	FIPC (n=20)	FS (n=25)
Gouv. provincial/territorial	36	38	9	21	45	8
Adm. régionale/municipale	31	32	14	13	30	12
Collectivité	20	21	0	0	35	4
Gouvernement autochtone	2	2	0	0	5	0
Conseil de bande ou conseil tribal	9	10	0	0	0	0
ONG	53	56	23	18	40	8
Fondation	10	11	5	6	15	4
Association	9	9	9	6	0	0
Association professionnelle	3	3	7	2	0	0
Société philanthropique	2	2	0	0	0	4
Individu	5	5	0	3	0	0
Entreprise privée	11	11	14	3	10	0
Organisation axée sur le profit	3	3	5	0	0	0
Autre	21	20	11	55	50	36

* On a identifié plus d'un type de donateur pour plusieurs projets, ce qui explique pourquoi le total des pourcentages excède 100 p. 100 dans certains cas. Toutefois, pour certains projets, le gouvernement fédéral est le seul donateur, ce qui explique pourquoi, dans d'autres cas, le total des pourcentages est *inférieur* à 100 p. 100. (Étant donné que le gouvernement fédéral subventionne les projets dans tous les cas, il ne figure pas dans le tableau.)

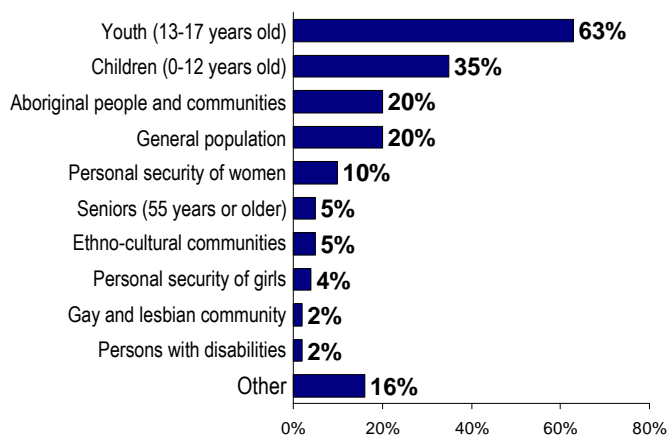
Source : Données relatives au système de contrôle de projet, en mars 2005.

Vous trouverez à l'annexe C la répartition des types de partenaire par région (tableau C.1).
Voici les principales différences entre les régions :

- On retrouve les ONG en tant que partenaires surtout dans les projets de la région atlantique et de la région de la Colombie-Britannique (66 p. 100 et 65 p. 100, respectivement), mais elles sont moins présentes dans la région Nord (24 p. 100);
- Le gouvernement provincial participe souvent au projet en tant que partenaire au Québec (58 p. 100) et dans la région atlantique (41 p. 100), mais moins souvent en C.-B., en Ontario et dans les Prairies (un peu moins du quart des projets dans chaque région);
- Les administrations régionales ou municipales sont le plus souvent impliquées dans des projets au Québec et en Ontario (39 p. 100 et 37 p. 100, respectivement), et le moins souvent dans la région du Nord (16 p. 100).

Pour ce qui est des principaux groupes visés par ces projets subventionnés (voir le graphique 4.3), l'examen des dossiers révèle que les jeunes de treize à dix-sept ans (63 p. 100) et les enfants de moins de douze ans (35 p. 100) constituent, et de loin, les groupes prioritaires visés par ces projets. Dans une proportion substantielle des projets, les activités se concentrent aussi sur les peuples et les collectivités autochtones (20 p. 100), l'ensemble de la population (20 p. 100) et la sécurité personnelle des femmes (10 p. 100). Au nombre des groupes prioritaires les moins fréquemment visés par les projets, se retrouvent les personnes âgées de 55 ans et plus (5 p. 100), les groupes ethnoculturels (5 p. 100), les jeunes filles et leur sécurité personnelle (4 p. 100), les gais et les lesbiennes (2 p. 100) et les personnes handicapées (2 p. 100). Les groupes « autres » (auxquels correspondent 16 p. 100 des projets) comprennent les familles (8 p. 100), les délinquants, les travailleuses et travailleurs du sexe et les sans-abri.

EXHIBIT 4.3 Main Priority Group(s) Served by Projects



Nous avons également étudié, au cours de l'examen des données administratives, les types de groupes prioritaires visés dans tous les projets subventionnés en vertu des cinq programmes d'intérêt de

la période d'élargissement de la Phase II de la Stratégie (voir le tableau 4.2). Les résultats obtenus corroborent les constatations de l'examen des dossiers, à savoir que les groupes cibles les plus communs sont :

- Les jeunes de 13 à 17 ans (48 p. 100 de tous les projets) – en particulier en ce qui a trait aux projets PMC (51 p. 100);
- Les enfants de 12 ans et moins (25 p. 100) – surtout les projets FIPC (46 p. 100);
- Les collectivités et les peuples autochtones (19 p. 100) – la plupart du temps, il s'agit de projets FIPC et de projets FS (37 p. 100 et 25 p. 100, respectivement);
- Les femmes et les jeunes filles (12 p. 100) – la plupart du temps, il s'agit de projets FIPC et de projets FS (25 p. 100 et 18 p. 100, respectivement).

De plus, une petite fraction des projets s'adressent à d'autres groupes à risque — les personnes âgées (5 p. 100), les personnes handicapées (3 p. 100), les groupes ethnoculturels (3 p. 100) et les gais et lesbiennes (1 p. 100).

TABLEAU 4.2 : Pourcentage des projets dans le cadre de chaque programme en fonction du groupe prioritaire*
(Les projets ayant commencé ou s'étant terminés entre mai 2001 et mars 2005)

Groupe visé	Total (n=2 381)	MPC (n=2 110)	PIEPC (n=64)	PPPC (n=122)	FIPC (n=57)	FS (n=28)
Groupe principal						
- Collectivités	54	54	77	43	33	79
- Système de justice	2	2	0	2	9	0
- Famille et enfants	16	17	0	11	19	4
- Famille et jeunes	12	13	2	5	7	0
Groupe prioritaire						
- Autochtones	19	19	9	6	37	25
- Enfants (0-12 ans)	25	25	3	25	46	11
- Jeunes (13-17 ans)	48	51	39	25	35	25
- Femmes et jeunes filles	12	12	6	11	25	18
- Personnes âgées	5	4	3	10	0	11
- Personnes handicapées	3	3	0	3	0	0
- Gais et lesbiennes	1	1	0	0	0	0
- Groupes ethnoculturels	3	4	3	1	0	4

* Certains projets portaient sur plusieurs groupes, ce qui explique que le total des pourcentages n'égale pas 100 p. 100.

Source : Données relatives au système de contrôle de projet, en mars 2005.

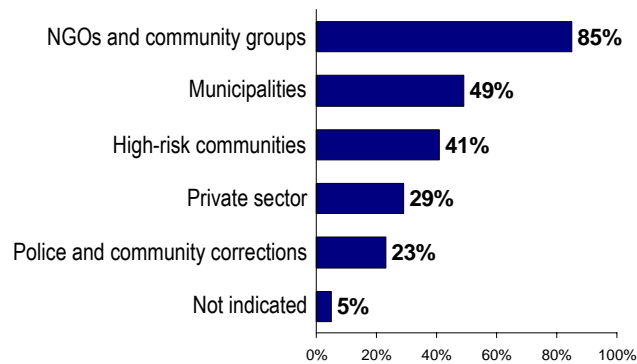
Vous trouverez à l'annexe C (tableau C.2) la répartition régionale des groupes prioritaires visés par tous les projets subventionnés. Signalons que les projets se rapportant aux peuples autochtones sont, et de loin, les plus nombreux dans le Nord et dans les Prairies (59 p. 100 et 47 p. 100 des projets, respectivement) et que les projets visant les personnes handicapées sont également nombreux dans le Nord (13 p. 100).

Il est tout particulièrement intéressant d'examiner, dans le cadre de cette évaluation, le degré de participation des groupes de partenaires énumérés dans le graphique 4.4. La plupart des projets qui ont fait l'objet d'un examen comportaient la participation d'ONG et de groupes communautaires (85 p. 100), de municipalités (49 p. 100) et de collectivités à risque élevé (41 p. 100). Nous avons observé les degrés de participation les plus bas du côté de l'entreprise privée (29 p. 100) et des services de police et des services correctionnels (23 p. 100). Par rapport à cette dernière constatation, précisons que l'élément IPCSP de la Stratégie porte principalement sur les moyens de structurer l'intervention au niveau des services de police et des services correctionnels, mais cet élément ne fait pas l'objet d'une évaluation dans le cadre de la présente étude. De ce point de vue, la participation des services de police et des services correctionnels dans environ un quart des projets examinés constitue un résultat positif.

EXHIBIT 4.4

Participation of Stakeholders in Community Safety and Crime Prevention Initiatives

“Did this project include participation of any of the following groups?”



 EKOS Research Associates Inc.

n=133

Review of NCPS Project Files (2003-04 to 2004-05), 2005

Nous avons demandé aux principaux répondants de nous donner leur opinion sur le degré de participation de ces mêmes types de partenaires. En général, ils ont souligné que les ONG, les groupes communautaires, les services de police et les collectivités à risque élevé ont largement participé aux projets liés à la sécurité communautaire et à la prévention du crime au cours de l'élargissement de la Phase II de la Stratégie. Toutefois, ils sont d'avis que les municipalités (sauf en ce qui concerne les services de police locaux), le secteur privé et les services correctionnels communautaires ont été moins actifs.

Les observations des principaux répondants sont livrées plus en détail ci-dessous, étayées par des données probantes tirées de la documentation.

Organisations non gouvernementales et groupes communautaires :

La haute direction du CNPC au bureau d'Ottawa, les partenaires de la Stratégie et les directeurs régionaux partagent presque unanimement le point de vue selon lequel les ONG et les groupes communautaires ont participé plus fortement pendant l'élargissement de la Phase II de la SNPC. Certains directeurs régionaux signalent qu'il n'existe à peu près pas d'autres organisations en région qui mettent en œuvre des projets de prévention du crime, et un directeur régional a même précisé que son organisation était la seule à fournir ces services.

Les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie citent des exemples d'une hausse de la participation des ONG et des groupes communautaires, qu'il s'agisse de l'augmentation des partenariats en passant par la mise en œuvre de nombreux ateliers communautaires, et jusqu'à l'implication d'environ 2 400 organisations sans but lucratif partout au Canada. Les directeurs régionaux ont également fourni beaucoup d'exemples de participation des ONG ou des groupes communautaires, notamment l'implication de groupes ethnoculturels, de groupes d'autochtones et de groupes de femmes. Un directeur régional a ajouté que les ONG et les groupes communautaires participaient amplement, notamment les services de santé et d'habitation, les services éducatifs et les organismes de développement social et économique.

Les constatations qui découlent de l'examen de la documentation fournissent des données additionnelles de ce que l'élargissement de la Phase II du CNPC a grandement stimulé la participation des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires dans toutes les régions, ce qui confirme les énoncés de bon nombre de répondants clés interrogés et les observations à l'examen des dossiers.

Mentionnons entre autres les projets de collectivités qui se sont associées avec des écoles pour appliquer des programmes de prévention de l'intimidation auprès des élèves, soit à l'école même ou au sein de la collectivité, en présentant des modèles de comportement positif et des programmes qui permettent aux enfants et aux jeunes d'occuper leurs temps libres de façon constructive¹⁴. De plus, en ce qui concerne les projets s'adressant directement aux enfants et aux jeunes autochtones, environ deux tiers des projets ayant fait l'objet d'une évaluation étaient subventionnés par des organisations autochtones, y compris les Premières nations, les conseils tribaux, les organisations d'Autochtones vivant en milieu urbain (p. ex. les Centres d'amitié), les organisations nationales et provinciales/territoriales, les organisations à caractère éducatif et culturel¹⁵. Dans le même ordre d'idées, dans 90 p. 100 des projets pour lesquels nous

¹⁴ CNPC. *Bullying – Main Report : Results, Recommendations and Next Steps*.

¹⁵ CNPC (2004). *Deuxième version du « Report on the results of the internal mining of the Aboriginal Children and Youth projects »*.

dispositions d'information, des partenariats existaient sous une forme ou sous une autre. La plupart du temps, il s'agissait de partenariats de services sociaux et communautaires. (62 p. 100)¹⁶.

Municipalités :

Les directeurs régionaux, les gestionnaires du CNCP et les partenaires de la Stratégie ne semblent pas s'entendre sur la participation du secteur municipal. Même au sein des groupes des principaux répondants, le niveau de participation des municipalités ne semble pas faire l'unanimité. Tandis que dans certaines régions, on signale un engagement significatif des municipalités, la participation de l'administration municipale dans d'autres régions laisserait à désirer.

Certains membres de la haute direction du CNPC et certains partenaires de la Stratégie affirment que si l'on constate une participation plutôt faible des administrations municipales, d'autres personnes voient dans les organismes municipaux des partenaires solides et importants. Par exemple, certains membres de la haute direction du CNPC ainsi que certains directeurs régionaux signalent la participation importante de la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'une implication municipale dans le cadre des initiatives communautaires intégrées (ICI). Les directeurs régionaux sont plus susceptibles de mentionner des activités comme l'évaluation des besoins communautaires et la représentation municipale à des conférences et des ateliers à titre d'exemple de la participation des municipalités. Les directeurs régionaux mentionnent entre autres le projet relatif aux cristaux de méthamphétamine à Smithers (Colombie-Britannique) et les projets menés à Cowichan Valley (Colombie-Britannique) comportant la collaboration de 14 collectivités qui travaillent à mettre au point des stratégies de prévention du crime (pour en savoir plus, voir la section E.2 de l'annexe E).

L'examen des documents fournit certaines données indiquant l'engagement des municipalités. On peut citer comme exemple l'implication d'un ensemble de municipalités au Québec. Ainsi, dans un certain nombre de quartiers à risque à Montréal, un projet a appuyé la mobilisation d'un ensemble de partenaires pour élaborer des solutions au problème des graffiti et du vandalisme¹⁷. Un autre projet portant sur les enfants, les adolescents et les parents du Centre-Sud de Montréal a rassemblé des partenaires de la collectivité (p. ex. les services de police, les responsables du milieu scolaire et les familles) pour mettre sur pied des projets de prévention du crime dans les écoles et les parcs.¹⁸ De plus, les partenariats qui ont vu le jour à l'extérieur du cadre de la Stratégie, et qui visaient l'application de mesures de prévention du crime au Québec, ont permis la coopération sur plusieurs projets, notamment la mobilisation des municipalités pour la prévention du crime (voir la section E.1, annexe E).

Par ailleurs, certaines preuves documentaires indiquent également que la participation des municipalités dans des projets touchant des enfants et des jeunes autochtones était assez faible : les

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Projets exemplaires ou intéressants, Prévention sud-ouest – Coalition Graffiti.

¹⁸ Association sportive et communautaire du Centre-Sud Inc. CCSE Maisonneuve. La prévention par l'appropriation de son quartier.

projets comportant la participation de partenaires impliquaient l'administration municipale dans 15 p. 100 des cas¹⁹. Ce qui précède semble étayer le point de vue de certains des répondants clés interrogés selon lequel les organismes municipaux participent peu, mais ce point de vue ne correspond pas aux constatations de l'examen tant des données relatives à l'ensemble des dossiers que des données administratives.

Secteur privé :

De façon générale, les principaux répondants signalent une faible participation du secteur privé, ce qui constitue un problème auquel on doit trouver des solutions. Certains répondants interrogés à l'automne 2004 dans le cadre des consultations partenaires/intervenants pour le renouvellement de la SNPC ont également signalé que la Stratégie n'avait réussi que partiellement à susciter la participation du monde des affaires.²⁰ L'un des directeurs régionaux a exprimé qu'il est parfois difficile de susciter la participation du secteur privé sur des questions qui ne le concernent pas nécessairement (c'est-à-dire, la prévention du crime). Certains directeurs régionaux sont également d'avis qu'on a eu de la difficulté à susciter la participation du secteur privé en raison du manque de ressources et des contraintes budgétaires, en expliquant que cela exigerait un effectif plus nombreux et permanent. Enfin, un directeur régional a déclaré ne pas savoir avec précision quels sont les mécanismes et les méthodes disponibles pour inciter le secteur privé à participer davantage.

En revanche, certains membres de la haute direction du CNPC indiquent qu'on travaille actuellement avec le secteur privé, surtout au moyen du Programme d'intervention des entreprises, tout en précisant qu'il est nécessaire de faire parallèlement d'autres démarches. Parmi les exemples d'implication du secteur privé que les directeurs régionaux nous ont fournis, mentionnons Sears Canada, Telus, Alcan et les organisations de Umbrella Arts, en Colombie-Britannique; au Québec, on applique certaines conditions au financement de projets dans le secteur privé afin d'encourager l'approche PCDS (p. ex. auprès de la Chambre de commerce de Montréal et de la Fondation Canadian Tire).

L'examen des documents fournit certains éléments additionnels qui prouvent la participation du secteur privé dans le cadre de la Stratégie, par exemple le versement de contributions d'un large éventail de sources non seulement de la part des partenaires provinciaux et du gouvernement fédéral mais également du secteur privé au Manitoba²¹, ainsi que d'entreprises locales ayant participé à une conférence à Yellowknife, portant principalement sur les stratégies pour contrer l'intimidation²². La documentation comporte aussi des exemples d'annonceurs qui ont réalisé des publicités télévisées visant à contrer

¹⁹ CNPC (2004). Deuxième version du Report on the results of the internal mining of the Aboriginal Children and Youth projects.

²⁰ CNPC (2004). Sommaire des consultations sur la Stratégie nationale pour la prévention du crime — Orientations futures, septembre-octobre 2004. Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada.

²¹ CNPC (2003). Manitoba Community Mobilization Program Impact Survey, 2000-2002, septembre 2003.

²² Yellowknife Youth Action Committee (2004) Final Report: YYAC Conference Against Bullying.

l'intimidation en aidant les enfants à faire de bons choix dans la vie²³ et un projet au Nouveau-Brunswick où des organisations communautaires ont collaboré avec les partenaires de l'entreprise privée pour créer un comité consultatif sur la violence familiale et le milieu de travail.

Services de police et services correctionnels communautaires :

Selon les principaux répondants clés interrogés, la police est le partenaire le plus impliqué. Certains directeurs régionaux ont indiqué qu'environ 60 p. 100 à 95 p. 100 des projets subventionnés comptent un service de police parmi leurs partenaires. Cette participation peut se traduire par des dons en nature, mais elle peut aussi prendre la forme d'une implication directe et active, que ce soit des services de police locaux ou de la Gendarmerie royale du Canada. Selon les résultats de l'étude des dossiers présentés précédemment (voir le graphique 4.4), la participation de la police ou des services correctionnels communautaires ne fait aucun doute dans seulement 23 p. 100 des projets examinés. Cette apparente contradiction par rapport aux résultats des entrevues peut s'expliquer par le fait que dans l'examen des dossiers, nous n'avons tenu compte que de la participation directe et officielle des services de police et que cet examen se limitait à un échantillon de projets menés au cours des deux derniers exercices financiers et pour lesquels on a préparé des rapports finaux.

En ce qui concerne les services correctionnels communautaires, le point de vue dominant est que leur participation n'a pas été très forte – bien que deux directeurs régionaux signalent travailler auprès de délinquants libérés d'établissements correctionnels fédéraux afin de réduire les taux de récidive. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, la participation accrue des services correctionnels (et des services de police) devrait, selon toute attente, s'inscrire dans l'élément IPCSP de la Stratégie, qui ne faisait pas l'objet d'une évaluation dans le cadre de la présente étude.

L'examen des documents fournit une abondance des données probantes qui confirment la participation des services de police à la Stratégie. La police et d'autres organismes de justice pénale constituent les partenaires que l'on rencontre le plus souvent dans les projets de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire²⁴, tandis que dans 54 p. 100 des cas, on compte comme partenaires des organismes relevant de la justice, des services correctionnels et de la prévention du crime²⁵. On peut aussi mentionner le ministère de la Justice du Yukon et la GRC qui ont travaillé en étroite collaboration à des ateliers visant à renseigner la population sur la prévention du crime grâce au développement social²⁶, et le projet pilote HomeFront, d'une durée de quatre ans, qui rassemble des organismes de services sociaux variés, les autorités policières et des services de justice pénale, dans le but de réduire la violence conjugale à Calgary²⁷.

²³ CNPC. Bullying – Main Report : Results, Recommendations and Next Steps.

²⁴ CNPC. Bullying – Main Report : Results, Recommendations and Next Steps.

²⁵ CNPC (2004). Deuxième version du rapport sur les résultats de projets portant sur la mise en valeur interne des enfants et les jeunes autochtones.

²⁶ Trousse de formation PCDS – GRC Yukon.

²⁷ Homefront : *Stop it where it starts*, le 15 octobre 2004.

Il n'existe que peu de preuves documentaires de la participation des services correctionnels communautaires à la Stratégie, mais on en trouve quelques exemples en Ontario, notamment une étude exploratoire sur les répercussions de l'incarcération de la mère sur les enfants, qui comprend la collaboration des autorités correctionnelles fédérales et provinciales²⁸; et le soutien de la SNPC pour une évaluation menée par le Centre for Children and Families in the Justice System de la London Family Court Clinic, pour étudier la thérapie multisystémique au Canada²⁹.

Collectivités à risque élevé :

La plupart des répondants ont constaté que l'élargissement de la Phase II de la SNPC a grandement stimulé la participation des collectivités à risque élevé.

Certains directeurs régionaux constatent que l'argent investi dans l'élargissement de la Phase II de la Stratégie a permis de sensibiliser ces collectivités qui sont souvent situées très loin des principaux centres urbains. Il s'agit surtout de collectivités nordiques et isolées, ainsi que de collectivités autochtones.

Les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie s'entendent tous sur le fait que les collectivités à risque élevé participent désormais à la Stratégie. Les exemples cités en entrevue laissent entendre que 90 p. 100 du financement au Manitoba est axé sur les collectivités à risque élevé, et qu'il existe des activités axées sur les communautés à risque élevé dans les principaux centres urbains. L'un des partenaires de la Stratégie critique toutefois l'emploi de l'expression « collectivité à risque élevé » et souligne que cette étiquette peut être préjudiciable pour les petites collectivités rurales.

La documentation fournit des données démontrant que les collectivités à risque élevé participent à la SNPC. Par exemple : quatre groupes du centre-ville de Montréal ont entrepris de trouver des solutions aux problèmes liés à la prostitution³⁰; l'implication des collectivités isolées du Nord du Manitoba où la moitié des résidents ont moins de dix-huit ans, où le chômage dépasse 90 p. 100 et où l'on trouve des taux élevés de décrochage scolaire et de suicide³¹; certains projets en Ontario qui visent l'élimination de la violence parmi les jeunes afro-antillais à Toronto³².

²⁸ Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment.

²⁹ Cunningham, Alison (juin, 2002). One Step Forward: Lessons Learned from a Randomized Study of Multisystemic Therapy in Canada, PRAXIS : recherche du Centre for Children and Families in the Justice System.

³⁰ Projets exemplaires ou intéressants, Alerte Centre-Sud, Intervention concertée en prostitution de rue.

³¹ Manitoba – Rapport PMC, 1998-2003.

³² Jamaican Canadian Association - strategic plan for transformation of Toronto's African Canadian community.

b) Contribution aux objectifs de l'élargissement de la Phase II de la SNPC

Vue d'ensemble : Le présent chapitre est consacré aux résultats qui indiquent dans quelle mesure et de quelle façon la participation des partenaires a contribué à la réalisation des objectifs de l'élargissement de la SNPC. Les données de l'évaluation indiquent que les efforts de la Stratégie au cours de l'élargissement de la Phase II, y compris la participation accrue des partenaires, ont permis aux intervenants de se rapprocher des objectifs de l'élargissement de la SNPC, bien qu'il ne soit pas possible de tirer des conclusions fermes, à partir des données disponibles, sur la valeur de cette contribution par rapport aux objectifs. On a réussi à susciter davantage la participation des citoyens et à mieux sensibiliser le public, à offrir un ensemble d'appuis et de modèles aux collectivités et à entreprendre le travail d'élaboration nécessaire dans les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles, bien qu'il reste beaucoup à faire sur tous les fronts. De plus, les principaux répondants croient qu'on est parvenu à étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et à accentuer les efforts déployés auprès des groupes prioritaires (p. ex., personnes âgées et personnes handicapées, communauté gaie et lesbienne, et communautés ethnoculturelles); cependant, l'examen des dossiers et des données administratives semblent indiquer que les progrès auprès des nouveaux groupes prioritaires sont modestes jusqu'à présent. Quant au cinquième objectif établi – qui est de créer un centre d'excellence et de savoir-faire (qui fait sans doute référence au CNPC) – on s'entend pour dire qu'on n'y est pas encore parvenu, bien que le savoir-faire du personnel du CNPC en matière de prévention du crime à la grandeur du pays ait permis d'en jeter les bases. Les limitations relatives à la dotation en personnel et aux ressources ont sans doute nui aux progrès du Centre à cet égard.

Vous trouverez au tableau 4.3 le résumé des constatations de l'examen des dossiers sur la réalisation des objectifs. Cet examen indique que 57 p. 100 des projets portent sur un travail de développement nécessaire pour réaliser des progrès dans les collectivités qui ont d'importants besoins mais de modestes moyens, notamment les centres-villes, les régions rurales et éloignées et les collectivités autochtones. Qui plus est, 66 p. 100 des projets comportent des moyens d'effectuer le suivi du soutien et des modèles de prévention du crime pour les collectivités qui ont besoin d'un éventail d'interventions, tandis que dans au moins 81 p. 100 des projets, on semble faciliter l'implication des citoyens au moyen de projets de sensibilisation durables et de discussions bien étayées – l'accent étant mis sur les collectivités à risque élevé, ayant d'importants besoins et de modestes moyens, et sur le partage des pratiques exemplaires.

D'après l'examen des données administratives de tous les projets subventionnés, ceux-ci présentent un profil d'activités semblables, susceptibles de contribuer à sensibiliser la population (voir les tableaux C.3 et C.4 à l'annexe C). Un peu plus de la moitié de tous les projets (54 p. 100) entrent dans la catégorie des projets de partage d'information, en particulier ceux qui sont subventionnés en vertu du PMC (57 p. 100), du PIEPC (47 p. 100) et du PPPC (41 p. 100). Parmi les principaux types d'activités dans cette catégorie, mentionnons les activités de sensibilisation (31 p. 100 des projets), les ateliers (30 p. 100), les

rencontres (17 p. 100) et les conférences (13 p. 100). De plus, une proportion substantielle des projets pilotes sont axés sur la formation et l'éducation (29 p. 100) et sur l'extension des services (19 p. 100).

On constate, à l'examen des dossiers, qu'on a réalisé des progrès beaucoup moins marqués par rapport aux deux derniers objectifs de l'élargissement de la Phase II. Pour être plus précis, seulement 14 p. 100 des projets examinés comportent des données sur l'élargissement de la portée des relations avec les partenaires non traditionnels et sur l'accentuation des efforts relatifs aux secteurs prioritaires, par exemple les personnes âgées et les personnes handicapées. Les résultats de l'examen de dossiers présentés antérieurement (graphique 4.3) – qui indiquent qu'on a mené peu de projets visant les personnes âgées (5 p. 100), les groupes ethnoculturels (5 p. 100), les gais et les lesbiennes (2 p. 100) ou les personnes handicapées (2 p. 100) – confirment que cet objectif de la Stratégie a été plus ou moins négligé. Étant donné qu'il s'agit toutefois de nouveaux partenaires et de nouveaux groupes que la Stratégie tente de joindre, une contribution de 14 p. 100 des projets examinés ne représente pas nécessairement un progrès négligeable.

Enfin, nous avons évalué les projets visant à établir un centre d'excellence et d'expertise et à réaliser les projets d'apprentissage du travail lié à la prévention du crime, les projets de recherche et les projets liés aux politiques et pratiques. Soulignons toutefois qu'un des aspects de cet objectif (l'établissement d'un centre d'excellence et d'expertise) semble directement lié au CNPC; par conséquent, il est improbable que des projets particuliers subventionnés revêtent une grande importance à cet égard. À la lumière de ce qui précède, il n'est pas surprenant que seulement 11 p. 100 des projets fournissent des données sur ce type de contribution.

TABLEAU 4.3 : Contribution aux objectifs de l'élargissement de la Phase II de la SNPC

Existe-t-il des données indiquant que la participation des groupes partenaires à ce projet ont permis la réalisation d'un ou de plusieurs des objectifs de la SNPC dans le cadre de l'élargissement de la Phase II?	
	Oui
Faciliter la participation des citoyens au moyen d'efforts vastes et persistants d'éducation du public et de discussions éclairées, l'accent étant mis là encore sur les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles et sur l'échange de pratiques exemplaires et d'exemples de réussites susceptibles de susciter des initiatives dans le même sens;	81 %
Offrir un continuum d'appuis et de modèles de prévention du crime aux collectivités qui ont besoin d'un éventail de programmes d'intervention;	66 %
Entreprendre le travail d'élaboration nécessaire à l'amélioration de la situation dans les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles, par exemple les centres-villes ou les collectivités rurales, éloignées et autochtones	57 %
Étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et accentuer les efforts déployés auprès des groupes prioritaires, comme les personnes âgées et les personnes handicapées;	14 %
Établir un centre d'excellence, de savoir-faire et d'apprentissage en matière de projets, de recherches, de politiques et de pratiques liés à la prévention du crime.	11 %

Source : Examen des dossiers de projet de la SNPC (de 2003-2004 à 2004-2005), 2005
n=133

Les principaux répondants sont presque unanimes pour dire que les efforts menés dans le cadre de l'élargissement de la Phase II de la SNPC, notamment la participation de différents partenaires, ont permis aux intervenants de progresser vers la réalisation des objectifs officiels de la phase d'élargissement, même si selon la majorité des répondants, les progrès ont été plus marqués pour certains objectifs que pour d'autres. Le point de vue des principaux répondants correspond à ce que nous avons observé à l'examen des dossiers de projet, bien que dans le cas d'un de ces objectifs – étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et approfondir l'éventail des efforts déployés auprès des groupes prioritaires – ils semblent d'avis que les progrès ont été plus importants que ce qu'indiquent nos propres constatations. Voici, de façon plus détaillée, comment se présentent les observations des principaux répondants sur les cinq objectifs :

Entreprendre le travail d'élaboration nécessaire à l'amélioration de la situation dans les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles, par exemple les centres-villes ou les collectivités rurales, éloignées et autochtones.

Les directeurs régionaux ainsi que les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie soulignent tous la grande quantité de travail accompli et la réussite de cet objectif, surtout dans les régions rurales, les régions éloignées et les collectivités autochtones. Mentionnons par exemple le travail de prévention du crime à Huntington, au Québec (voir la section E.3 de l'annexe E). Cette petite ville avait de la difficulté à contrôler ses jeunes qui s'adonnaient au vandalisme et présentaient d'autres problèmes. Afin d'y remédier, la ville a imposé un couvre-feu aux jeunes, mais on a jugé que cette solution ne s'attaquait qu'aux symptômes et non à la source du problème. Le CNPC a fourni du soutien à un comité local créé pour ouvrir le dialogue et procurer des solutions à long terme aux problèmes de Huntington.

Un autre exemple concerne le travail accompli auprès de Urban Native Youth Association, en Colombie-Britannique. Les jeunes autochtones participent à des activités de leadership tout en contribuant à créer un environnement qui offre des méthodes nouvelles pour prévenir les comportements à risque. De plus, le travail mené en collaboration avec le Centre canadien de la statistique juridique s'est traduit par des activités et de la recherche sur le développement social au niveau du centre-ville. Une étude examinant les caractéristiques des quartiers et la répartition du crime à Winnipeg a permis de découvrir que la ville n'est pas affectée également par la criminalité, qui est souvent concentrée dans certains quartiers de la ville. Les résultats de l'étude montrent que la criminalité à Winnipeg survient dans les quartiers moins bien pourvus sur le plan des ressources sociales et économiques. Ces quartiers sont avant tout désavantagés sur le plan économique et ils ont une population moins bien instruite, qui comporte un plus grand nombre de familles monoparentales dirigées par une femme, de résidents autochtones ou d'immigrants de fraîche date.³³

Certains directeurs régionaux ont signalé que le financement additionnel de la Phase II a largement contribué à faire avancer les choses (p. ex. en permettant au personnel d'agir directement sur

³³ Fitzgerald, R., Wisener, M. et Sovoie, J. (2004). Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg. Série de rapports de recherche sur la criminalité et la justice. Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Ministère de l'industrie.

ces groupes pour leur fournir de l'aide) et qu'un plus grand nombre de partenaires représentant ces groupes participent au processus dans le cadre de ces projets.

Offrir un continuum d'appuis et de modèles de prévention du crime aux collectivités qui ont besoin d'un éventail de programmes d'intervention :

De nombreux répondants ont signalé qu'on doit encore travailler pour atteindre cet objectif. Pour les collectivités qui ont de très gros besoins, il est parfois difficile de fournir le soutien suffisant, surtout si une région en particulier, qui relève du CNPC, n'obtient pas suffisamment de fonds pour financer les projets.

Au-delà du manque de financement, de nombreux répondants ont le sentiment que la clé pour parvenir à cet objectif est de susciter la participation des gens directement au niveau local plutôt que d'adopter une approche plus régionale. Par exemple, certains directeurs régionaux recommandent que la prévention de la criminalité soit structurée de façon que les collectivités jouissent d'une plus grande autonomie pour résoudre leurs problèmes, plutôt que de recevoir des directives du CNPC régional ou des bureaux d'Ottawa. En outre, certains partenaires de la Stratégie indiquent que l'élaboration de modèles formels de prévention du crime suscite certaines difficultés ou même, dans certains cas, n'est pas possible, quand il s'agit de projets à court terme dont le financement est limité.

Les gestionnaires du CNPC sont plus optimistes quant aux progrès accomplis en ce qui a trait au soutien et aux modèles de prévention élaborés, et certains affirment qu'on réalise cet objectif en multipliant les projets qui atteignent un plus grand nombre de personnes.

Faciliter la participation des citoyens au moyen d'efforts vastes et persistants d'éducation du public et d'une discussion éclairée, l'accent étant mis, là encore, sur les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles et sur l'échange de pratiques exemplaires et d'exemples de réussites susceptibles de susciter des initiatives dans le même sens :

On s'accorde pour dire qu'on a effectué beaucoup de travail en ce qui a trait à l'implication des citoyens et à la sensibilisation du public, mais de nombreux répondants sont d'avis qu'on peut faire plus et mieux. L'un des directeurs régionaux suggère de mettre en œuvre un processus plus systématique afin de mieux renseigner la population et d'améliorer les communications, tandis que plusieurs autres affirment qu'il est nécessaire de fournir plus de financement pour un projet plus important d'éducation du public. Certains répondants clés constatent qu'on dépend trop des outils qui ne ciblent pas suffisamment l'ensemble de la population, par exemple le site Web du CNPC. On a besoin de plus d'outils pour atteindre un public plus large.

Étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et accentuer les efforts déployés auprès des groupes prioritaires, comme les personnes âgées et les personnes handicapées;

Les directeurs régionaux et les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie sont pratiquement unanimes à signaler un fort engagement de la part des partenaires non traditionnels. Chacun des directeurs régionaux du CNPC a fourni des données sur le travail mené en collaboration avec des partenaires non traditionnels et des groupes prioritaires, y compris, dans certains cas, les gais et les lesbiennes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie produisent des données semblables à propos de partenaires non traditionnels impliqués dans le cadre de la SNPC, et ils ajoutent que des groupes ethnoculturels se sont eux aussi impliqués.

La documentation indique également qu'on travaille avec des groupes non traditionnels. Par exemple, le CNPC a financé une étude portant sur le travail auprès de femmes délinquantes et de leurs enfants³⁴. Les résultats de ce travail sont révélateurs. On y rapporte, par exemple, que le fait de séparer les enfants de la mère en raison de son incarcération est plus déstabilisant pour eux que l'incarcération du père; on y révèle également qu'en sortant de prison, les mères sont confrontées à plus de problèmes que les pères dans le même cas; et enfin, que la plupart des femmes incarcérées sont marginalisées sur le plan économique et social.

Établir un centre d'excellence, de savoir-faire et d'apprentissage en matière de projets, de recherches, de politiques et de pratiques liés à la prévention du crime :

La plupart des répondants signalent que l'objectif d'établir un centre d'excellence et d'expertise sur la prévention du crime est loin d'être un fait accompli. Bien que de nombreux gestionnaires du CNPC, partenaires de la Stratégie et directeurs régionaux pensent que les bases d'un centre de ce type ont été posées, il reste beaucoup à faire pour y parvenir; un centre d'excellence en tant que tel (p. ex. au CNPC) n'existe pas encore. Il est certain que les contraintes mentionnées précédemment auxquelles le CNPC est confronté (p. ex. les contraintes budgétaires relatives à la dotation en personnel, le roulement de personnel et l'absence d'un directeur, Recherche et évaluation, au cours des deux dernières années) ont nui à la création de ce centre. On semble toutefois penser que les membres du personnel de la SNPC jouent le rôle de ressource informelle tenant lieu de centre d'expertise et d'excellence. Selon l'un des directeurs régionaux, les instances régionales et les membres du personnel sont en passe de constituer un centre d'excellence et d'expertise dans le domaine de la prévention du crime, bien qu'il n'existe pas de centre en tant que tel.

³⁴ Cunningham, A. & Baker, L. (2003). *Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment*. Recherche du Centre for Children and Families in the Justice System. London Family Court Clinic.

4.2 PRISE DE CONSCIENCE ET COMPRÉHENSION ACCRUES DE LA PRÉVENTION DU CRIME

a) Contribution à la prise de conscience et à la compréhension de la problématique par les partenaires et les intervenants

Vue d'ensemble : Nous présentons dans ce chapitre les conclusions de l'évaluation visant à établir dans quelle mesure l'élargissement de la Phase II de la SNPC a haussé le niveau de compréhension de la sécurité communautaire et de la prévention du crime par les intervenants et les partenaires. Les constatations de l'évaluation indiquent que le travail lié à l'élargissement de la Phase II (p. ex. : tenue d'ateliers, distribution de trousseaux d'information, conférences, assemblées publiques, travaux de recherche, efforts du CNPC pour constituer des réseaux, information affichée sur le site Web du CNPC et bibliothèque virtuelle) a permis d'accentuer la prise de conscience et la compréhension de la sécurité communautaire et de la prévention du crime parmi les partenaires et les intervenants. Cela signifie une plus grande compréhension des causes fondamentales du crime (ce que démontre, par exemple, l'augmentation de la qualité des demandes de financement de projet) et des éléments requis pour promouvoir et appuyer la mobilisation communautaire en réponse au crime, quoique des lignes directrices plus précises seraient souhaitables à cet égard. On constate aussi une plus grande sensibilisation aux pratiques exemplaires de la PCDS et à d'autres méthodes communautaires de prévention du crime (p. ex. l'adoption de méthodes qui tiennent compte des différences culturelles).

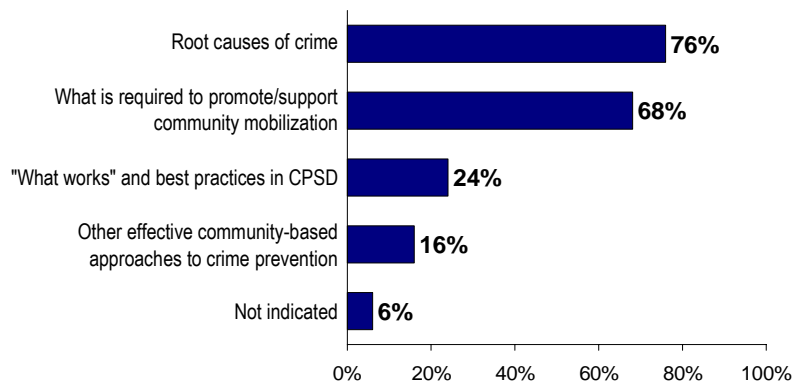
Les données puisées dans les dossiers indiquent que les projets ont permis de mieux sensibiliser les partenaires et les intervenants à un certain nombre d'aspects relatifs à la sécurité communautaire et à la prévention du crime (voir le graphique 4.5). Plus précisément, 76 p. 100 des dossiers contiennent des données qui indiquent une sensibilisation accrue aux causes profondes du crime, et 68 p. 100 font état des mesures nécessaires pour promouvoir et soutenir la mobilisation communautaire. On constate à l'examen des dossiers qu'on a moins insisté sur la sensibilisation aux méthodes efficaces et aux pratiques exemplaires dans la PCDS³⁵ (24 p. 100 des projets), et sur « d'autres » méthodes

³⁵ Les chercheurs ont tâché de recenser les énoncés indiquant que les projets ayant obtenu du financement ont haussé le niveau de sensibilisation à la prévention du crime par le développement social. Bien qu'un nombre relativement peu élevé de dossiers aient comporté des données explicites à l'égard de la hausse de la sensibilisation à la PCDS, la plupart des dossiers y faisaient référence, même si les méthodes mentionnées ne portaient pas l'étiquette de méthode de prévention du crime par le développement social (PCDS).

communautaires efficaces de prévention du crime (16 p.100). Soulignons toutefois que seulement 27 p.100 des projets comportaient un objectif formel lié aux efforts de sensibilisation au moyen de méthodes de développement social.

EXHIBIT 4.5
Impacts on Awareness/Understanding of Crime Prevention

“Is there evidence that this project contributed to increased partner and/or stakeholder awareness of any of the following aspects of community safety and crime prevention?”



 EKOS Research Associates Inc.

n=133

Review of NCPS Project Files (2003-04 to 2004-05), 2005

De l'avis des principaux répondants, l'élargissement de la Phase II a contribué à une meilleure prise de conscience et à une meilleure compréhension de la sécurité communautaire et de la prévention du crime parmi les partenaires et les intervenants des façons suivantes :

Sensibilisation aux causes profondes du crime :

Les répondants s'entendent pour dire qu'il y a eu amélioration de la prise de conscience et du niveau de connaissances des causes profondes du crime. Les ateliers et les tribunes publiques ont grandement contribué à renseigner les gens sur les causes profondes de la criminalité.

De nombreux directeurs régionaux signalent que la qualité des propositions provenant des organisations qui cherchent des subventions s'est sensiblement améliorée, et que la nature des propositions démontre que l'on comprend mieux les sources de la criminalité. De plus, un partenaire de la Stratégie signale que les médias s'intéressent beaucoup plus à la prévention du crime et aux sources de la criminalité, en ce qui a trait aux projets subventionnés par la SNPC, tandis que d'autres gestionnaires du CNPC et partenaires de la Stratégie émettent l'opinion qu'on a réussi, dans l'ensemble, le travail de sensibilisation aux causes profondes du crime.

Compréhension des outils nécessaires à la promotion et au soutien de la mobilisation communautaire pour combattre la criminalité :

À part quelques exceptions, les principaux répondants signalent que les sommes investies dans l'élargissement de la Phase II ont contribué à la diffusion de l'information essentielle à la promotion et au soutien de la mobilisation communautaire. Par exemple, plusieurs directeurs régionaux ainsi qu'un partenaire de la Stratégie affirment que les ateliers et la recherche portant sur la constitution des groupes en réseau et leur viabilité sont autant de moyens de promouvoir et de soutenir la mobilisation communautaire dans le cadre de la SNPC.

Toutefois, selon un partenaire de la Stratégie, on se doit d'identifier encore plus précisément les outils nécessaires à la mobilisation communautaire. Ce répondant explique qu'il n'existe pas de guide des processus pour « faire bouger les choses » (c'est-à-dire qu'il n'existe pas de méthodes normalisées visant à soutenir la mobilisation communautaire).

Prise de conscience et compréhension des méthodes de Prévention du crime par le développement social (PCDS), notamment les méthodes efficaces et les pratiques exemplaires de la PCDS :

En général, de l'avis des principaux répondants, il y a eu amélioration de la prise de conscience et de la compréhension de la PCDS et d'autres méthodes de prévention du crime. On en donne comme exemple la meilleure qualité des propositions. De nombreux directeurs régionaux ainsi qu'un partenaire de la Stratégie affirment que les propositions sont mieux étayées, ce qui prouve que l'on comprend mieux la PCDS et les méthodes de prévention du crime, et que les organisations traditionnelles de prévention du crime, par exemple les services de police, mettent en place des méthodes plus intégrées de prévention du crime, qui sont tributaires d'un effort de coopération, en utilisant la PCDS et le CNPC.

De plus, comme l'ont signalé certains directeurs régionaux, malgré une certaine résistance initiale au moment de présenter l'approche aux collectivités, on accepte généralement l'approche de la PCDS dans les collectivités où l'on mène des projets dans le cadre de la Stratégie. Avec le temps et grâce aux efforts d'éducation, les collectivités sont de plus en plus ouvertes à l'idée d'appliquer la PCDS et d'autres solutions de prévention du crime, aux dires d'un directeur régional.

Prise de conscience et compréhension d'autres méthodes communautaires de prévention du crime :

En général, les principaux répondants s'entendent sur le fait que l'on comprend mieux les méthodes communautaires efficaces de prévention du crime.

Les gestionnaires du CNPC, les partenaires de la Stratégie et les directeurs régionaux insistent sur le fait que la PCDS n'est pas une approche simple, mais une approche polyvalente. Selon un

directeur régional, une stratégie efficace exige qu'on équilibre le travail auprès des collectivités. En d'autres termes, une stratégie efficace doit comporter plus d'une approche. Un membre de la haute direction parle aussi de méthodes communautaires « autres » et utiles pour la prévention du crime, qui comportent des volets axés spécifiquement sur les différentes cultures et la participation des jeunes, afin de réagir efficacement aux situations et aux besoins des collectivités particulières.

Qui plus est, un autre directeur régional signale que de nombreux partenaires ne considèrent peut-être pas qu'ils participent à la prévention du crime, allant jusqu'à affirmer qu'ils n'ont aucun lien avec elle alors qu'ils mènent, par exemple, des programmes d'alphabétisation ou d'emplois – deux programmes que l'on peut vraisemblablement considérer comme des composants efficaces d'une approche communautaire de prévention du crime.

Quand on a posé en entrevue la question de savoir quel était le rôle de la Stratégie par rapport à une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension parmi les intervenants et les partenaires, les principaux répondants ont soutenu qu'un ensemble varié d'activités et de rôles dans le cadre de la SNPC y ont contribué. Par exemple, le CNPC diffuse de l'information sur la prévention du crime dans la population au moyen de conférences, de réseaux d'échange de renseignements, et au moyen des liens que le personnel régional tisse avec les organisations communautaires dans le but de transmettre le message de la PCDS. De plus, les efforts déployés par le CNPC pour créer des réseaux et des liens entre les organisations sont considérés comme étant particulièrement importants dans une optique de sensibilisation.

Un certain nombre d'exemples d'activités de sensibilisation entreprises par le CNPC sont décrits dans la documentation ayant fait l'objet de la révision. À l'échelle nationale, mentionnons par exemple un site Web complet et une bibliothèque virtuelle où l'on trouve une bonne partie des renseignements produits par le CNPC, et une ligne d'information sans frais. Au Québec, des événements de sensibilisation ont été parrainés dans le cadre de la SNPC, par exemple une conférence conçue pour amorcer le dialogue entre les organisations et les professionnels en ce qui a trait aux « gangs de rue »; la tenue d'autres conférences où un représentant du CNPC est venu parler des activités de la PCDS; mentionnons également la tribune à l'intention des intervenants sur les jeunes femmes et la violence dans les « bandes organisées ». Dans le Nord, la SNPC a financé une conférence sur la violence familiale au cours de laquelle on a distribué des trousseaux d'information à un grand nombre de participants, qui ont apparemment permis une prise de conscience sur la problématique³⁶

Ajoutons que les documents indiquent un haut niveau d'intérêt à l'égard du CNPC. Par exemple, les rapports indiquent que le CNPC reçoit 2 000 appels téléphoniques et 2 000 courriers

³⁶ Conseil sur la condition de la femme des Territoires du Nord-Ouest (2004). Rapport final : Plan d'action des T.N.-O. sur la violence familiale : Mise en œuvre et prise de conscience du public.

électroniques par année, et que la bibliothèque virtuelle compte plus de 475 000 visites annuellement³⁷. Qui plus est, entre juillet 2003 et novembre 2004, le site Web a reçu 18 millions de demandes d'accès³⁸.

b) Contribution à la prise de conscience et à l'acceptation du public

Vue d'ensemble : Nous présentons dans ce chapitre les conclusions de l'évaluation visant à établir dans quelle mesure l'élargissement de la Phase II de la SNPC a haussé le niveau de compréhension de la sécurité communautaire et de la prévention du crime par la population dans son ensemble. Les données tirées de l'examen des dossiers et des entrevues auprès des répondants clés laissent croire à une meilleure prise de conscience et à une meilleure acceptation de la prévention du crime, y compris de la PCDS, en particulier dans les collectivités où l'on a mené des projets dans le cadre de la Stratégie. De plus, le sondage d'opinion publique commandé par le ministère de la Justice (enquêtes menées entre juillet 2000 et novembre 2003) indique que la population canadienne en général est consciente des projets de prévention du crime par le développement social, et y est favorable. Cependant, il n'y a pas de données probantes qui lie les efforts déployés dans le cadre de la Stratégie aux opinions généralement bienveillantes de la population canadienne à l'égard de la PCDS et des efforts du gouvernement canadien en matière de prévention du crime.

À l'examen des dossiers, nous trouvons dans la majorité des projets (72 p. 100) certaines données qui indiquent la compréhension des méthodes de la PCDS et leur acceptation par le public³⁹. Les méthodes et les activités utilisées dans le cadre des projets pour prévenir la criminalité sont complexes et diversifiées. Les activités les plus courantes sont des ateliers visant à la diffusion de l'information (40 p. 100), des activités de sensibilisation du public (39 p. 100), des projets sur l'extension des services (29 p. 100), des projets de formation et des projets éducatifs (20 p. 100), et des projets d'intervention précoce (19 p. 100).

D'après l'examen des données administratives de tous les projets subventionnés, ils présentent un profil d'activités semblables, susceptibles de contribuer à sensibiliser la population (voir les tableaux C.3 et C.4 à l'annexe C). Un peu plus de la moitié de tous les projets (54 p. 100) entrent dans la catégorie des projets de partage d'information, en particulier ceux qui obtiennent du financement en vertu du PMC (57 p. 100), du PIEPC (47 p. 100) et du PPPC (41 p. 100). Parmi les principaux types d'activités dans cette catégorie, mentionnons les activités de sensibilisation (31 p. 100 des projets), les ateliers (30 p. 100), les rencontres (17 p. 100) et les conférences (13 p. 100). De plus, une proportion substantielle

³⁷ Rapport sur le rendement de SPPCC, 2004.

³⁸ Urchin Software Corporation, 2004.

³⁹ Même si les projets ne mentionnent pas toujours explicitement une hausse dans la compréhension de la PCDS et son acceptation par le public, la plupart des projets contiennent des données qui donnent à penser que c'est le cas, sans toutefois qu'il soit question directement de la PCDS.

des projets pilotes sont axés sur la formation et l'éducation (29 p. 100) et sur l'extension des services (19 p. 100).

De même, les membres de la haute direction du CNPC, les partenaires de la Stratégie et les directeurs régionaux signalent que l'élargissement de la Phase II contribue à la sensibilisation et à la compréhension du public en ce qui a trait à la PCDS et à la prévention du crime, bien que les partenaires de la Stratégie et les gestionnaires du CNPC soient moins convaincus du degré de réussite de la Stratégie à cet égard et que certains notent qu'il reste encore du travail à faire.

La majorité des directeurs régionaux perçoivent une hausse du niveau de sensibilisation et d'acceptation du public à l'égard des méthodes de la PCDS en raison d'un ensemble de facteurs, notamment la modification du paysage politique, où l'on est passé d'une approche plus punitive de la prévention du crime (p. ex. des camps de type militaire, plus de prisons), à une approche dynamique, axée davantage sur la réadaptation, en cherchant, entre autres, des solutions aux causes du crime (p. ex. PCDS). Parmi les autres facteurs, mentionnons la couverture médiatique plus poussée des projets CNPC-PCDS, ce qui peut contribuer à l'amélioration de la compréhension et de l'acceptation de la PCDS par le public.

Une recherche sur l'opinion publique⁴⁰, commandée par le ministère de la Justice (dont il est fait mention dans le rapport d'évaluation à mi-parcours de l'élargissement de la Phase II) indique que la population canadienne dans l'ensemble est sensibilisée aux projets de prévention du crime par le développement social et qu'elle les appuie. Selon un sondage réalisé en novembre 2003 auprès de 1 515 Canadiens, portant sur les priorités gouvernementales, la prévention du crime figure en quatrième place, immédiatement après les soins de santé, l'environnement et la pauvreté.

En ce qui concerne la sensibilisation du public, les Canadiens identifient correctement un certain nombre d'éléments de la PCDS ayant des répercussions sur la criminalité (p. ex. 88 p. 100 et 74 p. 100, respectivement, mentionnent l'alcoolisme et la toxicomanie ainsi que la stabilité du milieu familial comme ayant un fort impact sur l'incidence du crime). Qui plus est, un certain nombre de personnes font état de quelques-unes des méthodes privilégiées dans le cadre de la PCDS et que soutient la Stratégie comme étant des moyens efficaces de réduire la criminalité, notamment l'alphabetisation des jeunes et les programmes de formation (65 p. 100), l'augmentation du nombre de programmes d'intervention pour la petite enfance (58 p. 100), l'élargissement des programmes de formation au rôle de parent (58 p. 100), l'élargissement des activités de loisirs pour les jeunes (57 p. 100), et l'élaboration de programmes de perfectionnement et d'éducation du public (55 p. 100). Les méthodes traditionnelles plus coercitives qui supposent l'embauche d'un plus grand nombre de policiers (32 p. 100) et l'établissement d'un plus grand nombre de prisons pour permettre des sentences plus longues (18 p. 100) sont perçues comme étant les méthodes les moins efficaces, le pire investissement pour réduire la criminalité. Ces résultats sont très semblables à ceux du sondage sur le même sujet mené en juillet 2000.

⁴⁰ CNPC (2003). Les attitudes des Canadiens face à la prévention du crime. Extrait du document : Canadian Attitudes Towards Crime Prevention. Tracking Perceptions. Rapport présenté par les Associés de recherche EKOS au Centre national de prévention du crime, Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada.

Le soutien des Canadiens envers les programmes de prévention du crime témoigne de l'acceptation de l'approche par le public. Par exemple, environ la moitié des sujets interrogés considèrent que les programmes de prévention du crime sont très efficaces tandis qu'un tiers additionnel les voient comme étant assez efficace. La prévention est l'objectif lié au système juridique qui obtient le plus souvent l'appui de la population (41 p. 100), suivi des sanctions (23 p. 100). Cette tendance est assez semblable à celle que nous avons observée en juillet 2000. Dans le même ordre d'idées, les Canadiens sont deux fois plus nombreux à choisir la prévention du crime plutôt que l'application de la loi (66 p. 100 par rapport à 33 p. 100) comme le moyen le plus susceptible de réduire les coûts tant sociaux qu'économiques de la criminalité. Les proportions en juillet 2000 étaient de 71 p. 100 et de 28 p. 100, respectivement. Enfin, la plupart des gens (78 p. 100) considèrent qu'il est tout à fait approprié pour le gouvernement fédéral de voir au financement des programmes de prévention de la criminalité et à leur soutien dans les collectivités.

Les résultats ci-dessus du sondage d'opinion indiquent que la population est assez sensibilisée aux méthodes de la PCDS et les accepte, bien qu'il soit impossible de mesurer avec précision les répercussions de la SNPC sur les niveaux d'acceptation et de prise de conscience du public. Nous avons tiré des conclusions analogues dans l'évaluation sommative de la Stratégie avant son élargissement, et dans l'évaluation de mi-parcours de l'élargissement de la Phase II.

4.3 DÉFINITION ET ADOPTION DE MÉTHODES DE PRÉVENTION DU CRIME FRUCTUEUSES

a) Identification des méthodes efficaces de prévention du crime

Vue d'ensemble : Nous présentons dans ce chapitre du rapport les résultats qui indiquent dans quelle mesure l'élargissement de la Phase II de la Stratégie a contribué à identifier correctement les méthodes efficaces de prévention du crime. Les données de l'évaluation tirées de l'examen des documents et des dossiers donnent à penser qu'on a identifié, dans le cadre de la SNPC, tout un éventail de méthodes et de modèles de prévention du crime (p. ex. le modèle d'éducation par les pairs qui implique des jeunes en difficulté, les tribunaux de traitement de la toxicomanie, qui conjuguent l'application de la loi et les programmes des organismes de traitement comme moyen d'aborder la criminalité liée aux drogues, et une méthode de prévention par l'éducation pour réduire l'intimidation et les abus dont les jeunes peuvent être victimes sur Internet). En général, la participation de partenaires multiples à ces projets est perçue comme un élément favorisant la réussite. Toutefois, certains répondants et certains spécialistes ont indiqué que les contraintes budgétaires, le manque de personnel et l'orientation presque exclusivement axée sur les approches PCDS ont pu nuire à l'identification de méthodes efficaces de prévention du crime dans le cadre de la Stratégie.

Les données probantes tirées de l'examen des dossiers indiquent que la plupart des projets (77 p. 100) ont permis de mieux faire connaître les méthodes valables de prévention du crime. De plus, près du quart des projets (23 p. 100) comportait l'élaboration d'un modèle de prévention du crime, et 24 dossiers de projet sur 30 comportaient des données prouvant l'efficacité du modèle. Ces résultats sont impressionnants, étant donné qu'il est sans doute très optimiste (ou même utopique) de s'attendre à pouvoir élaborer et évaluer un « modèle formel » en s'appuyant sur des projets à court terme qui ne disposent que d'un financement limité, comme les projets subventionnés en vertu du PMC qui composent le plus gros de notre échantillon.

Certains résultats connexes produits à l'examen des dossiers indiquent que les projets ont aidé à identifier des méthodes ou des modèles efficaces de prévention du crime⁴¹. Parmi les 133 projets examinés, 37 projets (28 p. 100) comportaient des données identifiant une approche ou un modèle efficace tandis que les projets restants (72 p. 100) ne comportaient aucune donnée en ce sens. Voici quelques exemples des méthodes et modèles répertoriés dans ces 37 projets :

- Le projet Disparus adopte une approche de prévention par l'éducation afin de réduire la victimisation des jeunes internautes. À l'aide d'un jeu informatique interactif, créé dans le cadre de ce projet, on y enseigne aux jeunes à ne pas révéler de renseignements personnels importants quand ils naviguent. Les résultats d'une évaluation de ce projet indiquent que les jeunes qui ont participé au jeu montraient plus d'intérêt à découvrir des pratiques sûres de navigation sur Internet, et qu'ils étaient mieux équipés pour rédiger des directives à cette fin, ce qui devrait en fin de compte diminuer l'incidence des crimes commis contre les jeunes au moyen d'Internet (source : Gail Crombie et Anne Trinneer [février 2003] « Les enfants et la sécurité sur Internet : une évaluation du programme Disparus ».)
- Le programme des tribunaux de traitement de la toxicomanie a été lancé en tant que projet pilote dans le cadre de la SNPC, à Toronto et à Vancouver. Il permet aux organismes de justice pénale de travailler en étroite collaboration avec les groupes de traitement de la toxicomanie et d'autres institutions sociales à concevoir et à mettre en œuvre le programme, et il compte sur une forte collaboration entre le système judiciaire, le procureur, l'avocat de service (et des organismes connexes tels que les services de probation, les services de police et les services correctionnels) ainsi que leurs partenaires des services de traitement et d'autres organismes communautaires. Voici les principaux atouts de cette approche, tels que les participants au PTTT les ont répertoriés : l'approche de traitement non punitive, axée sur le client et sur la réadaptation; la nature du programme et son contrôle par le système judiciaire (comparutions régulières devant le tribunal, participation au traitement, analyses d'urine régulières et au hasard); et la collaboration entre le système judiciaire, les centres de traitement et les intervenants communautaires. Voici des indices de succès du PTTT : une réduction de la toxicomanie et de l'activité criminelle; l'acceptation de la responsabilité

⁴¹ Nous avons évalué à l'examen des dossiers les méthodes et les modèles de prévention du crime. Les résultats indiquent que des méthodes de prévention du crime ont été mises au point dans le cadre de nombreux projets, sans toutefois que ces méthodes cadrent dans un modèle formel.

personnelle dans les comportements et les actes d'un individu; l'amélioration de l'insertion sociale; la volonté de faire échec à la toxicomanie. (Voir également le travail du PTTT accompli à Winnipeg et décrit dans la partie E.3 de l'annexe E). (Source : Site Web du CNPC <http://www.prevention.gc.ca/fr/library/features/dtc/factsheet.html#1>).

- En vertu du modèle d'éducation par les pairs, utilisé dans un certain nombre de projets de la SNPC, les jeunes qui ont eu des ennuis avec la justice, des problèmes de toxicomanie ou de décrochage scolaire, font des interventions dans les écoles pour partager leur expérience de vie avec d'autres jeunes qui risquent de rencontrer les mêmes difficultés. Ces programmes motivent les jeunes en difficulté ou à risque à réorienter le cours de leur vie. Les « pairs » éducateurs du programme reçoivent la formation nécessaire pour faire des présentations publiques ainsi que le soutien émotionnel et financier leur permettant de retourner à l'école et de reprendre leur vie en main. Le parrainage et la participation d'un certain nombre d'agences de services pour les jeunes constituent des facteurs de réussite de ces projets, afin d'assurer aux pairs et aux jeunes qu'ils rencontrent l'accès aux services dont ils ont besoin (Source : site Web du CNPC <http://www.prevention.gc.ca/fr/library/features/dtc/factsheet.html#1>).
- ◇ Le projet Expecting Respect, mis à l'essai dans plusieurs écoles d'Edmonton, est conçu pour fournir aux jeunes qui risquent d'adopter des comportements criminels ou d'en être les victimes, l'information et les aptitudes qui leur permettront de faire des choix de vie sains. Le programme est subventionné dans le cadre de la SNPC afin d'identifier et d'évaluer les obstacles à la participation des groupes à risque au programme d'éducation par les pairs, et d'élaborer des stratégies et des ressources possibles pour que l'on puisse mettre ce programme en œuvre avec succès dans ces écoles. Les résultats d'une évaluation antérieure du programme montrent une sous-représentation des élèves issus de familles à plus faible revenu, dans les écoles du centre urbain et du Nord-Est d'Edmonton, où les facteurs de risque associés aux activités criminelles sont élevés. (Source : site Web du CNPC <http://www.prevention.gc.ca/fr/projects/scrShowProject.asp?id=97&txtKeywords=respect&selSubject=all&selProgram=all&selProvince=Alberta&txtCity=&selYear=all>)
- ◇ Les groupes d'entraide constituent un autre exemple du modèle d'éducation par les pairs ayant servi avec succès à former 90 personnes vulnérables qu'il est difficile d'atteindre. Des personnes marginalisées ont appris à animer des groupes de soutien par les pairs, et les membres du personnel de différents organismes ont appris à enseigner le soutien par les pairs à des responsables du placement ou du bénévolat dans leurs organismes. [traduction] « Nous voulons continuer à utiliser ce modèle pour donner aux membres marginalisés

des collectivités les moyens de s'assumer ». (Source : notes d'examen des dossiers).

- ◇ Le Club Garçons et Filles de St. John's (Terre-Neuve) a obtenu des subventions pour son projet « Youththink ». Ce projet encouragera les jeunes à risque, de 11 à 16 ans, à participer à un programme d'éducation par les pairs, « What do you think? », et leur fournira l'occasion de jouer un rôle actif dans leur collectivité. (Source : site Web du CNPC, <http://www.prevention.gc.ca/fr/library/features/dtc/factsheet.html#1>).
- Le modèle du Savannah Family Institute (SFI) offre des programmes de formation au rôle de parent et des programmes d'intervention en milieu familial. Ce modèle vise à réduire la liste d'attente et la durée des interventions qui caractérisent les programmes de consultation traditionnels. Il prévoit que les parents et les enfants travaillent ensemble, ce qui diffère des méthodes traditionnelles. Le cours est maintenant reconnu par le centre des ressources parentales de la ville d'Ottawa comme étant l'un des principaux programmes de formation au rôle de parent de la municipalité. Le matériel didactique du cours est aussi utilisé à l'occasion de présentations visant à renseigner les groupes de parents, le personnel scolaire et les travailleurs sociaux. Le programme s'insère dans le cadre du Bureau des services à la jeunesse; on prévoit l'intégrer dans des approches holistiques de prévention et d'intervention dans les écoles (source : sommaire de l'examen des dossiers).
 - ◇ D'autres études mentionnent l'efficacité de ce programme. Et les parents et les adolescents signalent des changements importants dans : le rôle des parents, grâce à leur capacité d'être maîtres de la situation et de maintenir le contrôle quand ils sont confrontés à des comportements critiques; la réponse affective, la sympathie et la tendresse; les modèles de communication négatifs. (Source : Sells, S. P. (année de publication inconnue). « Process-outcome research and the family-based model: Refining and operationalizing key theoretical concepts », tiré de « Treating the Tough Adolescent: A Family-based Step-by-step guide », p. 259-309.)
- La SNPC a participé à la conférence *The Early Years, Making a World of Difference*, organisée par l'Association du développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard, en collaboration avec le Premier Council on Healthy Child Development et l'Î.-P.-É., et le gouvernement de l'Î.-P.-É. (<http://www.ecda.pe.ca/history.php>). La conférence donnait aux participants de la région et du pays l'occasion de partager leurs expériences et les leçons qu'ils ont tirées du soutien qu'ils ont apporté au développement communautaire dans le domaine de la protection des enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, au moyen d'affiches, de réseaux informels et d'ateliers. Une séance intéressante de

la conférence abordait les moyens d'évaluer et d'améliorer le milieu dans lequel vivent les enfants (MIKE - Measuring and Improving Kids' Environments), une approche qui permet l'élaboration d'indicateurs et la cueillette de renseignements afin de mesurer la qualité des centres où l'on place les enfants. Par les liens établis entre les ressources communautaires et les ressources gouvernementales, MIKE conjugue connaissances, expérience et talent. À l'origine, le programme était un projet pilote appliqué aujourd'hui dans toute la province; il s'appuie sur la compétence des éducateurs de la petite enfance et sur les excellents travaux de recherche canadiens pour fournir des services de qualité supérieure à tous les enfants, ce qui devrait permettre de réduire l'incidence du crime parmi les jeunes.

Les avis sont partagés chez les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie quant à la capacité de la SNPC d'identifier des méthodes efficaces de prévention du crime. Certains gestionnaires affirment que le travail par projets, la diffusion des connaissances et l'exploration générale d'information constituent des éléments qui ont contribué dans leur ensemble à l'identification de méthodes efficaces, tandis que d'autres semblent d'avis que des facteurs externes, par exemple le taux de roulement élevé du personnel au CNPC et des directeurs généraux, ont nui aux progrès de la Stratégie à cet égard.

Par ailleurs, les directeurs régionaux s'accordent davantage pour dire que la Stratégie a contribué à l'identification de méthodes efficaces de prévention du crime. Selon certains directeurs régionaux, ils ont ainsi cessé de travailler isolément et entretiennent désormais des liens avec les gens et les organisations, ce qui permet de mieux répertorier les nouvelles méthodes. Ils constatent également que les écoles, les services de police et les organismes de santé manifestent un véritable « appétit » pour de l'information sur les pratiques exemplaires de prévention du crime.

Les spécialistes ont des opinions partagées sur la capacité de la Stratégie d'identifier avec succès des méthodes efficaces de prévention du crime. Bien que certains spécialistes déclarent que la façon de procéder de la SNPC s'adapte aux besoins des collectivités et que cette souplesse permet une meilleure identification des méthodes de prévention du crime, certains autres sont d'avis qu'on adopte une façon de faire étriquée, qui ne permet pas l'innovation. Par exemple, selon l'un des spécialistes, étant donné que la SNPC n'est pas rigide et permet le mouvement et la flexibilité, l'identification des méthodes de prévention du crime n'en est que plus englobantes, tandis qu'un autre spécialiste soutient qu'on accorde beaucoup trop d'importance aux méthodes liées à la PCDS et qu'on devrait envisager d'autres formes de prévention du crime pour découvrir des approches efficaces. Dans la même veine, à l'occasion des consultations qui ont eu lieu à l'automne 2004 auprès des partenaires et intervenants pour le renouvellement de la SNPC, certains répondants ont affirmé que, en plus de mettre l'accent sur la prévention primaire du crime et la PCDS, on devrait également utiliser une formule holistique ou globale qui inclurait des mesures de prévention secondaires et tertiaires.⁴²

Les données tirées de la documentation indiquent qu'un grand nombre d'outils et de procédures ont été développés pour identifier et mettre en œuvre des méthodes de prévention du crime :

⁴² CNPC (2004). Sommaire des consultations sur la Stratégie nationale pour la prévention du crime — Orientations futures, septembre-octobre 2004. Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile Canada.

- On s'est appuyé sur les connaissances acquises au moyen des projets sur l'intimidation, et subventionnés par la SNPC, pour lancer l'Initiative canadienne pour la prévention de l'intimidation, une association de chercheurs chargés de dresser le portrait des moyens de lutter contre l'intimidation⁴³;
- La moitié des projets subventionnés sur l'intimidation a donné lieu à la création d'un produit, d'un outil ou d'une ressource, notamment du matériel didactique (p. ex. un cédérom comprenant des éléments interactifs sur la violence, la tolérance, l'avenir)⁴⁴;
- Une étude de démonstration menée à Winnipeg avec la collaboration de Statistique Canada, et dont l'objectif était d'examiner la répartition du crime dans la ville, a fourni des renseignements utilisés pour identifier les méthodes efficaces de prévention du crime⁴⁵;
- Le Model of Risk for Criminal Behaviour Among Children of Incarcerated Women, un projet réunissant le Centre national de prévention du crime, le Centre for Children and Families in the Justice System de la London Family Court Clinic et le conseil des sociétés Elizabeth Fry de l'Ontario, explique comment le comportement criminel d'une mère, ainsi que son arrestation et son incarcération, en l'absence de facteurs d'atténuation, accentuent le risque de voir ses enfants adopter des comportements associés au crime durant leur jeunesse⁴⁶;
- Le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre un projet appuyé par la SNPC pour créer un outil diagnostique pour les enfants et les femmes victimes de mauvais traitements⁴⁷;
- Les subventions de la SNPC en Ontario ont été utilisées pour produire une trousse de lutte contre la violence familiale, distribuée en milieu de travail.

De plus, le CNPC a commandé de nombreuses études visant à identifier les méthodes efficaces de prévention du crime. D'abord, il a parrainé l'élaboration d'un inventaire de méthodes efficaces de prévention du crime partout au Canada, afin de sensibiliser la population, de hausser le niveau de compréhension des pratiques PCDS efficaces et d'en stimuler l'adoption⁴⁸. Il s'agit d'un recueil de 39 stratégies clés de pratiques, de ressources et d'outils pour la prévention du crime, financés par le gouvernement fédéral et les gouvernements de chaque province et territoire au Canada. On a mis l'accent sur la PCDS, en particulier sur les efforts visant la mise en place d'associations communautaires. Le recueil s'adresse à plusieurs publics potentiels, y compris les professionnels de la prévention du crime, les professionnels de la santé et des services sociaux; les responsables des orientations politiques; les

⁴³ CNPC. Bullying – Main Report : Results, Recommendations and Next Steps.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ CNPC (2003). Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg.

⁴⁶ Cunningham, A. & Baker, L. (2003). Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment. Recherche effectuée par le Centre for Children and Families in the Justice System. London Family Court Clinic.

⁴⁷ Stokes et Ryan (2003). La stratégie nationale pour la prévention du crime.

⁴⁸ Jamieson, Wanda et Hart, Liz (Juin 2003). Recueil des pratiques prometteuses en matière de prévention du crime au Canada. Calendon Institute of Social Policy pour la SNPC.

<http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/caledon/compendium/index.html>)

chercheurs dans le domaine de la sécurité communautaire et de la prévention du crime; les organisations non gouvernementales et les personnes intéressées à trouver des solutions au problème de la criminalité et de la victimisation dans leur collectivité.

Les méthodes de prévention du crime énoncées dans ce recueil ont été choisies parmi les méthodes suggérées par les membres du groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, comme autant d'outils et de stratégies exemplaires de prévention du crime dans leur territoire de compétence particulier. Parmi les critères d'inclusion de ces méthodes ou de ces outils dans le rapport final, mentionnons les données relatives à l'efficacité d'une méthode, son application plausible, les aspects pratiques de sa mise en œuvre, son acceptation dans différents contextes et l'existence de partenariats. Dans tous les cas, la méthode ou l'approche de prévention du crime est décrite, mais l'efficacité de la pratique ou de l'outil employé n'est pas toujours abordée; en revanche, on fournit le nom de personnes-ressources pour renseigner les utilisateurs.

Le CNPC effectue aussi un travail d'exploration des évaluations subventionnées par le Fonds d'investissement dans la prévention du crime (FIPC)⁴⁹, pour en tirer les leçons qui permettront d'identifier les méthodes efficaces de prévention du crime et de les adopter. Les résultats du rapport de recherche s'appuient sur l'examen d'évaluations, subventionnées par le FIPC, de 27 projets pilotes de prévention du crime, également financés par le FIPC, menés à terme avant la fin de l'exercice financier 2003-2004.

L'étude et le rapport ont servi dans un premier temps à identifier les interventions de prévention du crime efficaces, examinant l'objectif de développement des connaissances de la Stratégie. Les renseignements qu'ils contiennent peuvent renseigner les collectivités sur les méthodes prometteuses de la PCDS et les aspects de ces méthodes qui donnent des résultats, et ceux qui n'en donnent pas. Cette information est présentée à la fois sous la forme de constatations et de conclusions tirées des évaluations, et sous la forme de leçons tirées de la mise en œuvre du projet. Les leçons dégagées ont trait à la dotation en personnel nécessaire à la mise en œuvre des projets, des communications, du travail préparatoire, des facteurs de succès, de la viabilité des partenariats, par rapport spécifiquement aux jeunes, aux questions culturelles et aux tribunaux parallèles.

En ce qui a trait à l'étude précédente, le travail effectué a contribué aux efforts déployés en parallèle pour tirer des conclusions sur l'application des projets FIPC et la conception du programme⁵⁰. Le personnel d'évaluation du programme et du CNPC a tenu compte des recommandations ayant découlé du processus ainsi que d'autres renseignements recueillis à l'examen de documents, et à l'occasion de discussions, pour faire une série de recommandations sur la mise en œuvre des projets FIPC. Voici les domaines qui ont suscité des suggestions : les projets en deux étapes, le financement stratégique, les liens

⁴⁹ Scott, Carolyn et Bressan, Jessica (août 2004). Project Findings and Lessons Learned: An Analysis of Crime Prevention Investment Fund Evaluation Files for the National Strategy for Crime Prevention. Document présenté au sous-comité du développement des connaissances du Fonds d'investissement dans la prévention du crime, SNPC.

⁵⁰ Bourdages, Antoine et. coll., [The Crime Prevention Investment Fund – Next Generation: Recommendations from the CPIF-HG Sub-committee](#) (Document interne du CNPC).

avec d'autres programmes de financement de la SNPC, le financement d'un moins grand nombre de projets pour maximiser le temps que le personnel consacre à chacun, tirer parti de la synergie avec le CNPC, améliorer les communications, mettre l'accent sur le développement des connaissances, procurer du financement à long terme et élaborer des outils et des guides en se fondant sur les projets subventionnés.

b) Adoption de nouvelles méthodes efficaces de prévention du crime

Vue d'ensemble : Nous présentons dans ce chapitre du rapport les résultats qui indiquent dans quelle mesure l'élargissement de la Phase II de la Stratégie a contribué à l'adoption de méthodes efficaces de prévention du crime. Peu de données probantes indiquent qu'on a, dans les faits, adopté les méthodes de prévention du crime identifiées et subventionnées dans le cadre de la SNPC. Mentionnons entre autres l'adoption de quelques projets, produits ou ressources de la SNPC par les municipalités et les organismes d'exécution de la loi, ainsi que le maintien des projets FIPC fructueux dans les collectivités.

Seulement 17 (13 p. 100) des 133 projets examinés comportent des données signalant qu'une des méthodes ou un des modèles de prévention identifiés a été formellement adopté (p. ex. le modèle du Savannah Family Institute a été appliqué dans une collectivité). Toutefois, tel qu'il a été mentionné précédemment, il est sans doute irréaliste de s'attendre à ce qu'un projet type à court terme bénéficiant d'un financement limité (p. ex. les projets PMC) débouche sur l'élaboration et l'adoption d'un modèle efficace de prévention du crime.

Les membres de la haute direction du CNPC au bureau d'Ottawa, les partenaires de la Stratégie, les directeurs régionaux et les spécialistes ne semblent pas s'accorder sur l'étendue de l'adoption des nouvelles méthodes efficaces de prévention du crime. Par exemple, tandis que les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie ne constatent que peu de preuves de l'adoption de nouvelles méthodes efficaces de prévention du crime (selon l'un des répondants, « rien ne semble bouger »), les directeurs régionaux manifestent plus d'optimisme et considèrent que le processus « progresse ».

Ces perspectives différentes peuvent s'expliquer en partie par le fait que les principaux répondants ont des opinions divergentes sur la « nouveauté » de la méthode PCDS. Pour certains directeurs régionaux, le modèle et l'application formelle de la PCDS constituent une nouveauté, bien que les éléments qui les composent ne soient pas nouveaux. Quelques spécialistes hésitent à conclure que la Stratégie a permis l'adoption de nouveaux modèles efficaces, car ils considèrent que la PCDS n'est pas une nouvelle forme de prévention du crime. Par exemple, selon un spécialiste, l'adoption de méthodes efficaces ne s'est pas produite « à grande échelle » tandis que selon un autre, « de nouvelles formes d'intervention innovatrices ont été créées comme ajout à la PCDS. »

L'idée selon laquelle les municipalités et les organismes d'exécution de la loi ont adopté les projets ou les produits de la SNPC fait pratiquement l'unanimité. Les exemples en ce sens abondent. Les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie mentionnent l'adoption par le conseil régional de police de Waterloo d'un programme (qui fonctionne maintenant sur une base autonome) subventionné à

l'origine par la SNPC, et l'élaboration d'un module de formation PCDS par la GRC. Les directeurs régionaux signalent que des représentants de la Colombie-Britannique mènent actuellement des pourparlers concernant l'adoption d'un modèle subventionné par la Stratégie à Jasper, et qu'il existe une forte coopération quant à l'application de la loi à Montréal par rapport à un certain nombre de projets. La Ville de Montréal a mis au point un projet de prévention de la criminalité qu'on a l'intention d'appliquer dans tous les arrondissements avec l'aide de la SNPC. De plus, différents outils de prévention du crime (p. ex., Vers le Pacifique, le QES mis au point par l'Université de Montréal) ont été adoptés par des écoles et des conseils scolaires (voir la section E.4, annexe E).

Les spécialistes donnent aussi de nombreux exemples de projets SNPC adoptés ailleurs, notamment l'utilisation par les services de police d'outils de formation et de publications réalisés par le CNPC ou par des organismes subventionnés pour inciter les collectivités à la participation. Mentionnons également la stratégie municipale de prévention de la toxicomanie, subventionnée par la Fédération canadienne des municipalités, qui a été parrainée par la SNPC.

La documentation comporte encore d'autres données à l'appui de cette thèse. L'une des conclusions du travail d'exploration lié au FIPC, mentionné précédemment, est qu'on adopte des méthodes efficaces de prévention du crime⁵¹. L'examen des données révèle qu'on a poursuivi en tout ou en partie, après l'arrêt des subventions, le travail entrepris dans huit des douze projets FIPC – ces projets avaient pris fin au moment de la présente étude – dans la collectivité de leur mise en œuvre respective. Ce qui précède donne à penser que la SNPC contribue à l'adoption de méthodes efficaces de prévention du crime. On souligne également dans le rapport que les projets PCDS constituent des processus à long terme, mais qu'à la lumière des résultats positifs qu'on a déjà pu constater et maintenir dans certaines collectivités, on peut présumer de leur succès.

4.4 RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS FACE À LA CRIMINALITÉ

Nous présentons dans ce chapitre les conclusions de l'évaluation décrivant dans quelle mesure l'élargissement de la Phase II de la SNPC a permis aux collectivités de mieux réagir au crime et à la victimisation sur le plan local. Le premier sous-chapitre traite de façon générale de la contribution en matière de création des mesures de prévention au niveau des collectivités tandis que les sous-chapitres suivants se concentrent sur les indicateurs précis des moyens de la collectivité (c'est-à-dire le

⁵¹ Scott, Carolyn et Bressan, Jessica (août 2004). Project Findings and Lessons Learned: An Analysis of Crime Prevention Investment Fund Evaluation Files for the National Strategy for Crime Prevention. Document présenté au sous-comité du développement des connaissances du Fonds d'investissement dans la prévention du crime, SNPC.

développement des connaissances dans les collectivités, les partenariats viables, la participation du secteur privé et la participation de la collectivité).

a) Contribution à la création des moyens d'intervention dans les collectivités

Vue d'ensemble : Les données de l'évaluation indiquent que la Stratégie a contribué à développer la capacité d'intervention des collectivités par rapport au crime et à la victimisation. De nombreux exemples sont cités par les principaux répondants et dans la documentation consultée.

Tous les répondants clés interrogés soulignent que l'élargissement de la Phase II a grandement contribué à structurer la capacité de réaction des collectivités. Les directeurs régionaux insistent sur le fait que le financement additionnel a permis de beaucoup mieux porter le message dans les collectivités. De plus, certains indiquent que cet argent a permis l'application d'un plus grand nombre de projets fondés sur des données probantes; on a pu, grâce à cet argent, constater que la capacité d'intervention des collectivités s'était améliorée. Les directeurs régionaux donnent en exemple le programme mené en collaboration avec la Direction de la justice autochtone de Nouvelle-Écosse, portant sur des problèmes relatifs à la participation des Autochtones dans le système de justice pénal et les méthodes de résolution des problèmes. Un autre exemple concerne le travail de prévention des crimes liés aux gangs, travail mené dans la région de Toronto. On constate que sans les fonds supplémentaires, il aurait été impossible de susciter autant la participation de dix collectivités de Toronto à l'égard de la création des moyens d'intervention.

Les partenaires de la Stratégie et les gestionnaires du CNPC ont également fourni des données probantes concernant les moyens mis en œuvre pour structurer les interventions. Par exemple, selon un partenaire de la Stratégie, la multiplication des contacts entre le personnel du CNPC et les « personnes sur le terrain, au sein même des collectivités » est attribuable à la hausse des subventions. Pour illustrer le travail de structure des moyens d'intervention, un partenaire a mentionné le projet de la ville de Waywayseecappo (Manitoba) portant sur la famille et sur la violence chez les jeunes. Ce programme comportait la mobilisation d'environ 70 à 80 personnes de la collectivité et la formation d'un groupe-ressource de base.

Certains gestionnaires du CNPC ont souligné qu'on sous-estime souvent le temps nécessaire pour structurer les moyens d'intervention dans la collectivité (p. ex. des membres de la haute direction, qui ne travaillent pas directement auprès des membres des collectivités). Il faut beaucoup de temps, d'efforts et de moyens pour créer une structure d'intervention communautaire, et ce travail peut parfois exiger plus de temps que prévu.

Des études et des évaluations menées antérieurement confirment les commentaires sur les défis associés à l'élaboration de partenariats et à la structure communautaire d'intervention, par exemple :

[traduction] « On sait qu'il faut du temps et des ressources pour créer des associations, mais on ne tient pas toujours compte des difficultés énormes auxquelles sont confrontés les groupes engagés dans ce processus. Les défis sont incommensurables⁵² »; et [traduction] « de nombreuses collectivités plus à risque et disposant de moyens d'intervention moins élaborés ne sont tout simplement pas capables de créer des partenariats viables sans un gros travail de mobilisation préalable »⁵³.

Des données probantes additionnelles viennent étayer les progrès de la Stratégie pour ce qui est de structurer les moyens d'intervention au sein des collectivités. Ainsi, les résultats de recherche sur le Programme de mobilisation des collectivités au Manitoba indiquent que la participation de celles-ci a augmenté dans tous les secteurs entre 1998-2000 et 2000-2003. Par exemple, le taux de participation aux projets de perfectionnement professionnel et personnel a crû de 7 p. 100 à 20 p. 100, ce qui tend à prouver que les projets du PMC au Manitoba améliorent les moyens d'action des collectivités⁵⁴. Un autre exemple tiré de la région du Nord indique que parmi les projets qui ont obtenu des subventions dans le cadre du PMC au Yukon, on a pu constater des changements positifs chez les participants dans 52 p. 100 des cas, et une augmentation de l'aptitude au travail, de la volonté d'apprendre et de la sobriété dans un autre 31 p. 100 des cas. Les cinq points restants portaient sur les changements survenus dans les collectivités de plus grande envergure; les améliorations touchaient le soutien communautaire, la sensibilisation du public et un meilleur sentiment de sécurité⁵⁵. De plus, des recherches sur les projets de lutte contre l'intimidation en milieu scolaire indiquent que de façon générale, les collectivités ont augmenté leur soutien à ce type de projet alors que le financement provenant de la SNPC diminuait avec le temps. Il faut en déduire que l'investissement des collectivités et l'implication des partenaires sociaux se sont accrus graduellement⁵⁶.

b) Contribution aux connaissances dans les collectivités

Vue d'ensemble : Les données de l'évaluation indiquent que l'élargissement de la Phase II a permis en partie d'améliorer le niveau de connaissances dans les collectivités, mais qu'il y a encore place pour l'amélioration. Les résultats de l'examen des dossiers donnent à penser que dans l'ensemble, les projets ont, d'une certaine façon, permis de mieux faire connaître les techniques de prévention du crime. Cependant, les principaux répondants sont généralement divisés sur cette question. Certains voient un plus grand partage de connaissances entre les collectivités, tandis que d'autres constatent une diffusion trop limitée des résultats de recherche de la SNPC et une utilisation insuffisante de tout le savoir acquis dans le cadre de la Stratégie.

⁵² Manitoba. 1998-2003, rapport PMC.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ CNPC (2004). Manitoba Community Mobilization Program Evaluation 2000-2003, Août 2004.

⁵⁵ CNPC (2004). Exemples se rapportant aux projets PMC au Yukon.

⁵⁶ CNPC. Bullying – Main Report : Results, Recommendations and Next Steps.

Nous avons examiné les dossiers pour savoir si les projets subventionnés ont, de fait, contribué à mieux faire connaître les méthodes efficaces de prévention du crime. Nous avons relevé dans la plupart des projets examinés (77 p. 100) des éléments qui indiquent une progression en ce sens.

Toutefois, sur la question de savoir si cette situation est attribuable à l'élargissement de la Phase II de la Stratégie, les répondants clés divergent, même au sein de leur groupe, que ce soit les partenaires de la Stratégie, les gestionnaires du CNPC ou les directeurs régionaux rencontrés en entrevue.

Les directeurs régionaux qui sont d'avis que le processus d'acquisition des connaissances s'est amélioré dans les collectivités indiquent, par exemple, qu'au moment de recevoir les demandes de subventions, ils essaient d'établir un lien entre l'organisme demandeur et les organisations ayant obtenu des subventions pour des projets similaires, contribuant ainsi au partage des connaissances. Ainsi, grâce aux programmes et aux activités de projets subventionnés, les responsables des collectivités mènent plus activement un processus de recherche de connaissances. Le Forum des femmes pour la justice sociale constitue un autre exemple (décrit dans la section E.3 de l'annexe E). Financé en partie dans le cadre de la Stratégie, le forum a réuni différents projets financés au Manitoba afin d'en tirer les leçons qui s'imposent, et dans le but de planifier les interventions futures pour que les collectivités soient plus sûres et plus saines pour les femmes. En revanche, les directeurs régionaux qui sont d'un avis contraire affirment que la progression du savoir est trop lente, et ils signalent qu'on a rencontré des problèmes pour transmettre les résultats de recherche à d'autres organisations. Selon un directeur régional en particulier, les groupes disposent d'une profusion de renseignements dont on ne tient toujours pas compte. Comme nous l'avons déjà mentionné, le manque de personnel et le roulement de l'effectif au CNPC sont sans doute en partie responsables de la lenteur du développement et de la diffusion des connaissances.

Tel qu'il a été mentionné précédemment, les partenaires de la Stratégie ainsi que les gestionnaires du CNPC ne s'accordent pas non plus sur l'ampleur du rôle de la SNPC en ce qui a trait à l'accumulation des connaissances des stratégies de prévention du crime et à leur diffusion. Ceux qui croient que la Stratégie a permis de hausser le niveau des connaissances font valoir, par exemple, que la SNPC procure une orientation et de l'aide aux collectivités (incapables de progresser et de régler leurs problèmes seules) en mettant sur pied des réseaux de partenaires qui leur permettent d'élargir leurs horizons. Ceux qui soutiennent le point de vue opposé s'interrogent sur la portée du message auprès de personnes qui n'ont pas de liens directs avec la SNPC, en alléguant que le « bouche à oreille » ne suffit pas. Un des partenaires insiste sur le fait qu'on doit mettre au point dans le cadre de la Stratégie des moyens plus efficaces d'échange et de diffusion des connaissances, et il précise que, selon lui, Internet et les sites Web ne suffisent pas.

Dans le même ordre d'idées, lors des consultations pour le renouvellement de la Stratégie menées auprès des partenaires et des intervenants à l'automne 2004, bien des répondants ont signalé que « les connaissances découlant de recherches, d'évaluations et de la création et de la mise en œuvre de projets ne sont pas transmises aux personnes et collectivités qui en ont besoin » et que « l'absence d'un mécanisme de partage et de diffusion de l'information a été mentionnée fréquemment comme un problème

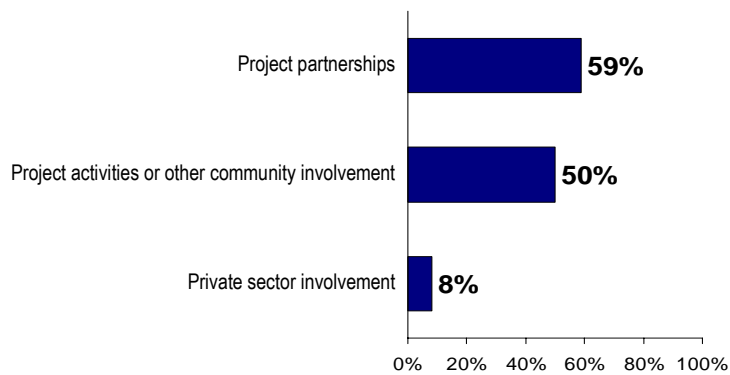
devant être surmonté par la Stratégie »⁵⁷; selon certains, il serait plus profitable d'allouer le financement, en vertu de la Stratégie, au développement et à la diffusion des connaissances au niveau des collectivités.

c) Partenariats durables et participation du secteur privé

Vue d'ensemble : Les résultats de l'évaluation indiquent que dans environ la moitié des projets, les partenariats se sont prolongés ou devraient se prolonger au-delà de la période de financement. La participation soutenue du secteur privé est cependant beaucoup moins courante.

En ce qui concerne les projets examinés, 59 p. 100 des partenariats créés dans la collectivité se sont prolongés ou doivent se prolonger au-delà de la période de financement prévue dans le cadre de la SNPC (voir le graphique 4.6). La participation soutenue du secteur privé est toutefois beaucoup moins fréquente (seulement 8 p. 100 des projets). Il est important de souligner que l'on surestime peut-être la viabilité des partenariats, car bien souvent on ne trouve rien dans les dossiers de projets qui indique le maintien des projets et des partenariats quand le financement de la SNPC a pris fin.

EXHIBIT 4.6
Sustained Involvement in Community Safety/Crime Prevention Beyond Period of NCPS Project Funding



EKOS Research
Associates Inc.

n=133

Review of NCPS Project Files
(2003-04 to 2004-05), 2005

La grande majorité des directeurs régionaux et des gestionnaires du CNPC confirment les données recueillies à l'examen des dossiers, qui attestent l'existence de partenariats viables et d'une certaine participation de l'entreprise privée dans les collectivités. Toutefois, les partenaires de la Stratégie sont moins enclins à constater ce type de participation durable.

⁵⁷ CNPC (2004). Résumé des consultations au sujet de la stratégie nationale pour la prévention du crime – Orientations futures – octobre 2004. Sécurité publique et protection civile Canada

Les directeurs régionaux fournissent de nombreux exemples de partenariats durables, la Black Business Persons Association et Sears Canada, parmi les projets subventionnés dans le cadre du Programme d'intervention des entreprises. Selon l'un des directeurs régionaux, au moment du suivi effectué au bout de deux ans pour suivre l'évolution de la situation, on a constaté que les partenariats créés entre les organisations, les systèmes et les personnes, non seulement s'étaient maintenus, mais ils s'étaient développés. D'après un membre de la haute direction, l'élargissement de la Phase II a largement contribué à la viabilité de ces relations.

Cependant, certains partenaires sont moins convaincus de la contribution de la Stratégie à la viabilité des partenariats et à l'engagement du secteur privé. Ils expliquent qu'il est difficile d'imputer directement à la Stratégie la durabilité de ces relations parce que des liens pouvaient déjà exister entre certaines organisations, et parce que d'autres facteurs ont pu avoir une influence supérieure à celle de la SNPC.

d) Participation des collectivités et mise en place de programmes durables

Vue d'ensemble : En ce qui concerne la contribution de la Stratégie à la participation des collectivités et à la mise en place de programmes durables, les résultats de l'évaluation indiquent que dans environ la moitié des cas, les projets, les activités de projet et une certaine implication de la collectivité se sont poursuivis après la fin des subventions, ce que confirme la documentation consultée.

Les données de l'évaluation indiquent que l'élargissement de la Phase II a facilité jusqu'à un certain point la participation et la mise en place de programmes dans les collectivités. La moitié des dossiers de projets examinés indiquent qu'on a maintenu ou qu'on maintiendra en partie les activités ou la participation de la collectivité après la fin des subventions consenties dans le cadre de la SNPC (voir le graphique 4.6).

Les réponses obtenues en entrevue divergent sur l'envergure de la participation de la collectivité ou des programmes mis en place, et à nouveau, ces divergences existent au sein des mêmes groupes de personnes rencontrées en entrevue. Le point de vue des directeurs régionaux varie considérablement quant à la viabilité des projets dans chacune des régions. D'une part, on affirme que les exemples abondent et qu'il n'existe à peu près pas d'exception. Par exemple, à Sutherland, en Colombie-Britannique, la SNPC a accordé des subventions à la Youth Entrepreneurial Sutherland Training Economic Development Association, ce qui a permis la création d'un certain nombre d'associations d'affaires. D'autre part, un directeur régional signale qu'une fois le projet terminé, tout s'arrête. En d'autres termes, le projet a un début et une fin clairement définis et par conséquent, on ne s'attend pas à y voir une suite.

Les données probantes obtenues à l'examen de la documentation confirment les résultats de l'évaluation des dossiers de projet et les renseignements recueillis en entrevue, et indiquent que dans une certaine mesure, l'implication des collectivités perdure. La documentation consultée comporte un certain nombre d'exemples. Ainsi, un rapport sur le programme de mobilisation des collectivités au Manitoba (entre 1998 et 2003) contenait une analyse des moyens grâce auxquels le CNPC, dans le cadre de la PCDS, a réellement joué un rôle dans la prévention du crime, et comment les projets du PMC ont contribué à la prévention du crime dans les collectivités. Les données indiquent qu'au Manitoba, on a trouvé d'autres sources de financement pour un certain nombre de projets et, qu'aux dires des autorités régionales de la santé (avec preuves à l'appui), 55 groupes sur 78 ont trouvé d'autres sources de financement⁵⁸. Ce rapport comporte aussi des données selon lesquelles 25 p. 100 des projets ont duré moins de six mois, et 14 p. 100 moins de six à onze mois après la fin du financement dans le cadre du PMC⁵⁹. On a signalé le maintien des activités de projet dans un nombre élevé de cas. Au Manitoba, 85 p. 100 des projets PMC ont trouvé une autre source de financement, comparativement à 74 p. 100 selon une étude à l'échelle nationale⁶⁰.

Un aussi grand nombre de collectivités du Nord ont, elles aussi, maintenu leur participation, selon une étude portant sur cette région, dans laquelle on a examiné les projets subventionnés par le PMC entre 2001 et 2003. Dans le cadre de cette étude, on a mené des entrevues de suivi pour savoir si les projets avaient des répercussions à long terme dans les collectivités, et si oui, de quelle façon. D'après les données, 95 p. 100 des répondants ont signalé que les partenariats ou les liens qu'on a créés ou améliorés dans le cadre des projets du PMC ont perduré d'une façon ou d'une autre⁶¹. De plus, on rapporte dans une étude de la SNPC à l'échelle nationale portant sur des projets de lutte contre l'intimidation dans les écoles (subventionnés de 1998-1999 à 2002-2003) que dans 56 p. 100 des cas, les responsables avaient l'intention de donner suite à certains aspects du projet en question. Parmi les stratégies identifiées pour la survie du projet, mentionnons le partage de l'information avec d'autres groupes, la mise en œuvre d'un nouveau projet pilote lié au travail déjà accompli, la promotion des relations avec des organisations intéressées par les questions de sécurité et de prévention du crime et l'utilisation de produits, d'outils ou de ressources mis au point pour améliorer les méthodes existantes de lutte contre l'intimidation.⁶²

Le CNPC a commandé d'autres études sur la viabilité des projets communautaires dans le but de développer les capacités des collectivités à mettre en œuvre des pratiques de prévention du crime efficaces et viables. D'abord, il a commandé une étude pour identifier les leçons à tirer des collectivités qui ont su maintenir les activités de PCDS au-delà du projet⁶³. On a étudié six collectivités différentes, dans tout

⁵⁸ Manitoba – Rapport PMC 1998-2003.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Exemples se rapportant aux projets PMC au Yukon. SNPC (2004).

⁶² CNPC. Bullying – Main Report : Results, Recommendations and Next Steps.

⁶³ Caputo, Tulio, Kelly, Katherine, Jamieson, Wanda et Hart, Liz (avril 2004). Un portrait de la prévention du crime durable dans certaines collectivités canadiennes. Rapport préparé pour le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité dans les collectivités et la prévention du crime.

<http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/caledon/compendium/index.html>)

le Canada : deux quartiers urbains; deux « communautés d'intérêts » en zone urbaine; plusieurs collectivités rurales rapprochées et ayant un patrimoine culturel commun, et une collectivité des Premières nations dans le Grand Nord.

On a répertorié un certain nombre d'éléments communs relatifs aux activités durables de prévention du crime. Mentionnons l'importance accordée aux problèmes qui préoccupent la population locale, un processus itératif dans la façon d'entrevoir les problèmes, un investissement dans le renforcement des capacités, la participation des leaders, la collaboration et la création de liens, les résultats probants et les ressources suffisantes. Nous avons aussi découvert que les collectivités doivent prendre certaines mesures pour réaliser un juste équilibre entre les besoins et les moyens à l'échelle régionale et les politiques et projets du gouvernement à un niveau plus englobant. Ainsi, il est nécessaire de maintenir le dialogue au sein des collectivités pour identifier les problèmes et les solutions; de mettre en œuvre une approche intégrée; de maintenir efficacement la communication et des mécanismes de coordination pour faciliter les méthodes intégrées; de partager et de développer les connaissances; d'investir dans le développement des capacités communautaires; et de reconnaître la valeur des bénévoles.

Le CNPC a aussi commandé une autre étude, liée à ce qui précède, pour examiner la documentation générale portant sur la viabilité des activités de développement social et les leçons tirées de la recherche sur les politiques et les pratiques de prévention du crime⁶⁴. On y fait état, entre autres, d'un certain nombre de défis à relever pour réaliser un développement durable des pratiques de prévention du crime dans les collectivités. Ces défis portent sur le rôle des organismes de justice pénale, par exemple les services de police et les services correctionnels; la reconnaissance de la diversité et les conflits potentiels qui peuvent en résulter; la nécessité de trouver un juste équilibre entre les préoccupations des collectivités, les droits de la personne et les coûts; et la nécessité pour les collectivités de disposer d'assez de temps et de ressources pour être en mesure de structurer les pratiques adéquates et de les mettre en œuvre. On se penche aussi dans cette recherche sur des questions qui intéressent les instances décisionnelles dans le domaine du développement de pratiques durables au niveau des collectivités, par exemple la complexité du concept de collectivité en tant qu'outil d'intervention; l'intégration d'échéanciers incertains par rapport aux mesures adoptées; la définition du rôle de l'État et la répartition des responsabilités selon les différents paliers de gouvernement; l'élaboration d'outils, de techniques et de meilleures pratiques adaptés aux besoins locaux.

De plus, une des conclusions du travail d'exploration lié au FIPC mentionné précédemment est qu'on adopte des méthodes durables de prévention du crime⁶⁵. L'examen des données révèle qu'on a poursuivi en tout ou en partie le travail entrepris dans huit des douze projets FIPC qui avaient pris fin au moment de l'étude, après l'arrêt des subventions, dans la collectivité de leur mise en œuvre respective. On

⁶⁴ Caputo, Tulio et Kelly, Katherine (2003). Discussion Paper on the Sustainability of Social Development Activities in Canada: Some Implications for Crime Prevention. Document de recherche présenté au CNPC.

⁶⁵ Scott, Carolyn et Bressan, Jessica (août 2004). Project Findings and Lessons Learned: An Analysis of Crime Prevention Investment Fund Evaluation Files from the National Crime Prevention Strategy. Présentée au sous-comité du développement des connaissances du Fonds d'investissement dans la prévention du crime, SNPC.

peut en déduire que la SNPC parvient au moins en partie à doter les collectivités de moyens de prévenir durablement le crime.

4.5 AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION ET D'ÉLABORATION DE POLITIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DU CRIME

a) Contribution à la planification et à l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral

Vue d'ensemble : Nous examinons dans ce chapitre dans quelle mesure les activités de l'élargissement de la Phase II ont contribué à la planification et à l'élaboration des politiques dans le domaine de la prévention du crime au niveau du gouvernement fédéral. Les données de l'évaluation indiquent un progrès à cet égard. Pour illustrer la contribution à la planification et à l'élaboration de politiques par le gouvernement fédéral, les répondants interrogés font valoir comme exemples de cette contribution le plus grand nombre de communications sur la prévention du crime touchant divers ministères (p. ex. Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement des compétences, la GRC), la collaboration à des initiatives concernant les Autochtones, les « gangs de rue » et la fraude liée aux prestations sociales (p. ex. les prestations de l'assurance-emploi et du Régime des pensions du Canada), la participation de la Stratégie à seize initiatives fédérales (p. ex. Initiative de lutte contre la violence familiale, Initiative nationale pour les sans-abri, Stratégie nationale antidrogue et Stratégie nationale de la GRC sur la jeunesse), qui facilite en retour l'élaboration des politiques par le gouvernement fédéral, et les progrès accomplis dans des dossiers comme le programme autochtone du gouvernement fédéral.

Sauf quelques exceptions, les membres de la haute direction du bureau d'Ottawa du CNPC, les partenaires de la Stratégie et les directeurs régionaux sont d'avis que l'élargissement de la Phase II de la Stratégie a contribué à la planification et à l'élaboration de politiques au niveau du gouvernement fédéral. Selon quelques-uns des répondants, ce qui précède se traduit par le fait que des représentants de différents ministères assistent à des rencontres ou participent à des comités, ou que l'on communique davantage sur les questions relatives à la prévention du crime au niveau du gouvernement fédéral. De nombreux répondants clés décrivent la collaboration ayant cours entre différents ministères sur des projets particuliers, par rapport à ce qui suit, par exemple les Autochtones; les « gangs de rue » (une collaboration avec le programme de multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien); les fraudes concernant le régime d'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada (des conseils sur la prévention du crime

ont été fournis à Ressources humaines et développement des compétences Canada dans le cadre de la Stratégie).

La plupart des directeurs régionaux énoncent qu'on a créé davantage de liens avec d'autres ministères du gouvernement fédéral et que ces liens ont contribué à diversifier les sujets et à étendre la Stratégie à un plus grand nombre de collectivités. Bon nombre des partenaires et des gestionnaires de la Stratégie affirment également que les politiques du gouvernement fédéral ont connu des progrès considérables, surtout en ce qui a trait au programme du gouvernement fédéral sur les questions autochtones et au travail d'envergure accompli en collaboration avec la GRC.

Les représentants du groupe de la politique au CNPC signalent qu'ils participent à seize projets du gouvernement fédéral, ce qui, en retour, alimente l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral. Voici ces projets:

- Programme national de l'enfance;
- Programme d'action communautaire pour les enfants;
- Programme canadien de nutrition prénatale;
- Stratégie emploi jeunesse;
- Initiative fédérale sur la violence familiale;
- Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones;
- Politique sur la police des Premières nations et Programme des services de police des Premières nations;
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones;
- Initiative pour le développement de la petite enfance;
- Initiative pour les sans-abri;
- Renouvellement du système de justice pour les jeunes;
- Stratégie canadienne antidrogue;
- Centres d'excellence pour le bien-être des enfants;
- Stratégie nationale de la GRC sur la jeunesse;
- Partenariat rural;
- Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

b) Contribution à la planification et à l'élaboration des politiques provinciales et territoriales

Vue d'ensemble : Selon les résultats de l'étude, on observe une augmentation du nombre de communications entre les représentants du CNPC et les fonctionnaires provinciaux ou territoriaux, ce qui a produit des résultats dans le processus de planification et d'élaboration de politiques (p. ex. élaboration de programmes provinciaux et territoriaux s'inspirant de l'approche fédérale; changements apportés aux programmes correctionnels et aux programmes destinés aux jeunes; utilisation des fonds de la SNPC pour mettre en œuvre des initiatives de prévention du crime dans les provinces et territoires).

La haute direction au bureau d'Ottawa du CNPC ainsi que les partenaires de la Stratégie et les directeurs régionaux s'entendent en général sur le fait qu'on a beaucoup travaillé dans les provinces et les territoires et que leur contribution égale celle du gouvernement fédéral. Les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie parlent de relations de travail très positives avec les provinces et les territoires et constatent que ces liens contribuent au développement de programmes de prévention du crime provinciaux et territoriaux qui s'inspirent de l'approche du gouvernement fédéral. Qui plus est, certains partenaires et gestionnaires décrivent de quelle façon la collaboration entre les provinces et les territoires et le gouvernement fédéral améliore la planification stratégique entre les deux paliers de gouvernements.

Certains directeurs régionaux vont plus loin dans leur description de l'influence de la SNPC sur les gouvernements provinciaux et territoriaux. Par exemple, certains constatent des changements directs dans le secteur des programmes destinés aux jeunes et dans certains ministères provinciaux ainsi que dans les services correctionnels, qui résultent de la relation entre le CNPC et les organismes des provinces et des territoires. En outre, certains répondants signalent que l'argent investi dans l'élargissement de la Phase II a permis la création de postes de gestionnaires provinciaux dont la responsabilité est exclusivement de travailler de concert avec les provinces et les territoires et de transmettre aux provinces de l'information sur le travail de prévention de la criminalité accompli dans tout le pays.

Pour ce qui est des données puisées dans la documentation, il existe des exemples de réussites dans ce domaine, par exemple des communiqués de presse qui indiquent qu'un certain nombre de gouvernements provinciaux ont utilisé les subventions de la SNPC pour prévenir la criminalité dans leur province. Mentionnons, entre autres, que la Colombie-Britannique utilise le financement de la SNPC pour inciter les jeunes à participer aux programmes de prévention du crime dans les collectivités, tandis qu'au Québec, le ministère de la Sécurité publique a pu, grâce à la Stratégie, mettre en œuvre sa politique provinciale de prévention du crime.⁶⁶

Parmi les autres exemples de contribution à la planification des politiques provinciales et territoriales, mentionnons que l'honorable David Hancock, ministre de la Justice de l'Alberta, présent au

⁶⁶ Comprehensive Planning and Action: Building Safer Cities and Communities.

moment de la divulgation publique des résultats de l'évaluation d'une étude subventionnée dans le cadre de la SNPC, a déclaré que les résultats de l'étude étaient très encourageants et qu'ils se traduisaient par des différences mesurables à l'égard de la réapparition de la violence familiale⁶⁷. Ajoutons qu'aux dires du ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels de l'Ontario, M. Monte Kwinter, le gouvernement de l'Ontario poursuit le même objectif de rendre les collectivités plus fortes, plus sûres et plus vivables, grâce aux subventions de 6,4 millions de dollars consenties à la province par le gouvernement fédéral⁶⁸.

Dans la région du Pacifique, le solliciteur général de la Colombie-Britannique, M. Rich Coleman, a pour sa part déclaré que la province travaille à inciter les jeunes à participer aux programmes de prévention du crime dans les collectivités, grâce aux subventions de 481 628 \$ accordées à la Colombie-Britannique dans le cadre de la SNPC. De plus, M. Jamie Muir, procureur général et ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, a reconnu que la participation des gens de la base dans les collectivités est essentielle à la réussite de la prévention du crime, et que le fait d'accorder aux gens qui ont eux-mêmes identifié les problèmes qui les affectent un plus grand contrôle sur les projets ne peut que faciliter la recherche de solutions utiles. Le solliciteur général du gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de plus de 2,4 millions de dollars pour 49 projets de prévention de la criminalité dans toute la Nouvelle-Écosse⁶⁹. (Remarque : vous trouverez la description complète du financement de projet dans le cadre de la SNPC pour chaque région pour l'élargissement de la Phase II au tableau 1.2 du premier chapitre.)

c) Contribution à la planification et à l'élaboration des politiques des municipalités

Vue d'ensemble : Les activités de l'élargissement de la Phase II ont en partie contribué à la planification et au développement des politiques de prévention du crime au niveau municipal. La plupart (sinon tous) des principaux sujets interrogés observent des avantages attribuables notamment à la participation des municipalités à certains projets financés, à l'échange d'information entre les représentants du CNPC et les maires, et à la participation de la Fédération canadienne des municipalités.

La plupart des hauts dirigeants du bureau d'Ottawa du CNPC et des directeurs régionaux sont d'avis qu'il y a eu des répercussions sur la planification et le développement de la politique sur la scène municipale. Aux dires des directeurs régionaux, les projets de la SNPC ciblent largement les municipalités, ou alors celles-ci ont déjà fortement participé à la Stratégie. Par exemple, on a mené un certain nombre d'activités dans les principaux centres urbains, tels Toronto, Montréal, Edmonton et Vancouver, ainsi que dans des collectivités de taille plus modeste, notamment Red Deer, et quelques collectivités éloignées du Nord, à l'échelle canadienne. En revanche, la plupart des partenaires de la Stratégie, à l'exception d'un seul

⁶⁷ *Homefront* : « Stop it where it starts », le 15 octobre 2004.

⁶⁸ CNPC (2004). Déclaration aux médias.

⁶⁹ CNPC (2004). Communiqué de presse.

qui parle d'une très forte participation municipale (au conseil de ville de Waterloo), sont d'avis que la contribution au niveau municipal a été négligeable.

Comme exemple de répercussions directes sur la planification et le développement des politiques municipales, citons les changements dans les protocoles relatifs à l'exploitation sexuelle des femmes qui travaillent comme prostituées dans le Downtown Eastside de Vancouver et l'adoption de méthodes de développement social plus dynamiques et « réparatrices » qui remplacent l'approche traditionnelle d'application de la loi (vous trouverez plus de détails dans la section E.3 de l'annexe E).

Voici des exemples de projets en concertation dont l'objectif est de s'attaquer aux causes profondes du crime dans les collectivités à risque élevé :

- la mise en place de conseils de sécurité;
- le travail dans les collectivités autochtones;
- les rencontres avec les maires pour échanger de l'information;
- la participation de la Fédération canadienne des municipalités.

d) Intégration des connaissances par tous les paliers de gouvernement

Vue d'ensemble : Bien que les contributions et les améliorations de la Stratégie en ce qui a trait à l'échange d'information ont permis de mieux intégrer les connaissances parmi les trois paliers de gouvernement (p. ex. : dans le cadre des initiatives communautaires intégrées, des réunions du comité de gestion mixte et de l'entente de Vancouver), un certain nombre de sujets interrogés trouvent qu'il reste encore du travail à faire pour parvenir vraiment à l'intégration escomptée.

Quand on leur pose la question de savoir si l'élargissement de la Phase II a permis d'améliorer l'intégration des connaissances chez les partenaires du gouvernement fédéral, des gouvernements des provinces et des territoires et des administrations municipales, la plupart des répondants acquiescent, avec quelques réserves. Bien que bon nombre d'entre eux constatent que l'information circule mieux et que l'on collabore efficacement, il semble qu'il y ait encore place à l'amélioration.

Les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie ne s'accordent pas aussi bien sur cette question que les directeurs régionaux. Les gestionnaires du CNPC et les partenaires de la Stratégie, qui ont le sentiment que l'intégration des connaissances s'est améliorée, affirment qu'elle résulte en partie de projets comme les ateliers et les rencontres des comités de gestion mixte. Toutefois, ceux qui semblent constater peu de progrès à cet égard énoncent qu'on a besoin d'insister davantage en ce sens et que, bien que l'information circule entre partenaires, l'intégration des connaissances laisse à désirer.

En revanche, la plupart des directeurs régionaux constatent que cette intégration est généralement forte et qu'à cet égard, l'élargissement de la Phase II a permis à l'information de circuler plus librement entre les organisations et les partenaires. Comme exemple précis de l'intégration des connaissances, on mentionne l'entente de Vancouver et les initiatives communautaires intégrées (ICI). L'entente de Vancouver scelle une alliance grâce à laquelle les trois paliers de gouvernement collaborent sur des projets et partagent l'information qu'ils recueillent. Les ICI suscitent également la participation plus globale des collectivités, ce qui contribue au partage de l'information en créant activement des liens entre elles. Les initiatives communautaires intégrées au (ICI) ont pris leur essor au Québec grâce au soutien de la SNPC et, au bout de quatre ans d'application et d'évaluation, elles pourront idéalement servir d'exemple aux autres régions.

Toutefois, certains directeurs régionaux ont également reconnu qu'on pouvait travailler encore davantage et que la mobilisation et la coordination des trois paliers de gouvernement comportaient certaines difficultés.

e) Contribution à la politique et à l'établissement des programmes de la SNPC

Vue d'ensemble : Nous examinons dans ce chapitre les résultats de l'étude visant à évaluer dans quelle mesure les activités de l'élargissement de la Phase II ont entraîné l'amélioration de la politique de la SNPC et l'établissement de ses programmes, ou à tout le moins, ont permis d'accomplir des progrès en ce sens. Certaines données probantes indiquent que les activités et les résultats de l'élargissement de la Phase II ont favorisé dans une certaine mesure l'amélioration des politiques et des programmes de la SNPC. En voici des exemples : collaboration accrue entre le CNPC et les provinces et territoires, qui pourrait mener à des programmes plus poussés (p. ex. l'élaboration d'un outil d'intervention, telle la « trousse d'information sur la durabilité », en collaboration avec les membres du Groupe de travail FPT); l'étude exploratoire du Centre sur les programmes de lutte contre l'intimidation en milieu scolaire qui a abouti à des recommandations touchant à la politique de la SNPC concernant les besoins en recherche à venir et les points à surveiller pour les projets de lutte contre l'intimidation; l'examen et la synthèse du travail lié aux initiatives communautaires intégrées (ICI) dans le but d'améliorer la planification et le développement des programmes.

La plupart des répondants clés indiquent que les activités et les résultats de l'élargissement de la Phase II ont favorisé l'amélioration des politiques et des programmes de la SNPC. On a pu parvenir à ce résultat surtout grâce aux hausses de subventions et à une meilleure collaboration, par exemple, avec les provinces et les territoires. Bien que le programme de mobilisation des collectivités soit géré en collaboration avec les provinces et les territoires et qu'on examine les priorités régionales à l'occasion des rencontres des comités de gestion mixte, la politique de la SNPC n'est pas nécessairement établie conjointement avec les provinces et territoires. Malgré tout, on a réalisé certains documents de politique

intéressants avec les partenaires des provinces et des territoires. La « trousse d'information sur la durabilité » constitue un exemple de moyen d'action qu'on a pu créer grâce à l'élargissement de la Stratégie. Cet outil a été constitué en coopération avec les membres du groupe de travail FPT.

De plus, le CNPC a entrepris des démarches « exploratoires » des projets subventionnés pour recueillir des renseignements sur ce qui a incité les responsables du Centre à pousser plus loin leurs interventions. Par exemple, le personnel du CNPC a mené une étude portant sur les programmes de lutte contre l'intimidation en milieu scolaire. L'étude comporte deux parties : un examen de la recherche académique visant à identifier les pratiques prometteuses et un examen des projets subventionnés par la SNPC au cours de la période 1998-2003. L'étude a permis de mieux comprendre les données de recherche pertinentes et les tendances antérieures en matière de financement, et de saisir les leçons tirées des projets parrainés dans le cadre de la SNPC. Le rapport comporte un certain nombre de recommandations à l'égard de la politique de la SNPC sur les besoins futurs en matière de recherche, et quant aux aspects sur lesquels on devrait principalement axer les projets de prévention de l'intimidation. On mène actuellement une étude similaire portant sur les interventions pour résoudre les problèmes liés à la criminalité et à la victimisation chez les enfants et les jeunes autochtones. Certains répondants sont toutefois d'avis qu'il reste encore beaucoup de travail à faire à cet égard. Il est essentiel d'intégrer encore d'autres leçons, mais malheureusement, en raison de la pénurie de personnel au CNPC, le travail sur cet aspect des choses est restreint.

Tous les répondants s'entendent pour dire qu'on a progressé pour ce qui est de lier les priorités de la SNPC et celles des provinces et des territoires. La collaboration s'accroît entre les partenaires issus de milieux plus diversifiés; par exemple, un répondant décrit de quelle façon on travaille maintenant, dans le cadre de la Stratégie, avec de nombreux organismes provinciaux plutôt qu'avec un seul. Dans une province, on a organisé une table ronde sur l'intimidation et on y a invité un directeur régional du CNPC. Dans une autre province, le gouvernement fédéral a ajouté certains groupes prioritaires aux quatre groupes initiaux.

Il est possible de trouver dans le secteur des initiatives communautaires intégrées (ICI) des données probantes qui indiquent que le CNPC participe à des projets qui contribuent à la politique et aux programmes de la Stratégie. Le rapport sur le rendement de SPPCC pour 2003-2004⁷⁰ souligne que le CNPC « a fait un virage stratégique afin d'élaborer et d'appuyer des initiatives complètes dans des collectivités en milieu urbain et dans le Nord, en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ». Ces activités visent entre autres choses à faire le point sur les projets subventionnés, elles englobent un examen de la documentation ainsi que la mise en œuvre des méthodes au sein de la collectivité et la cueillette de données (voir ci-dessous).

Les ICI impliquent la participation de toute la collectivité pour prévenir la criminalité et la victimisation. Cette approche permet d'aborder plus efficacement que les procédés utilisés antérieurement les questions horizontales complexes, et elle attire un ensemble plus vaste de partenaires. On y parvient par la collaboration des citoyens d'une collectivité et la coordination de ses activités, ainsi que par la

⁷⁰ http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/corporate/2004-dpr_f.asp

participation des organismes bénévoles, du secteur privé et du secteur public au sein de la collectivité. Des outils diagnostiques servent à identifier et à cibler les secteurs problématiques dans les quartiers, afin de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes.

Un examen et une synthèse de la documentation pertinente sur les projets communautaires globaux ont été commandés dans le cadre de la SNPC, avec pour objectif d'améliorer la planification et le développement de la politique de prévention de la criminalité⁷¹. Cet examen portait principalement sur les interventions multisectorielles et communautaires de la PCDS, en insistant sur les stratégies impliquant les enfants et les familles vivant dans des environnements à risque élevé. Selon l'une des conclusions du document, le défi que constitue l'élaboration de méthodes globales pour résoudre les problèmes complexes auxquels les collectivités sont confrontées exige la coordination de différents paliers de gouvernement, de partenaires des collectivités et d'autres intervenants concernés. On y fait également état de données restreintes sur l'efficacité des projets communautaires de prévention du crime. Malgré tout, les données indiquent que les projets portent leurs fruits quand ils sont axés sur l'établissement de moyens de protection et de réduction du risque et qu'ils comportent un potentiel de solutions collectives aux problèmes collectifs, en plus de l'élaboration d'une base de connaissances synthétisée sur les méthodes qui ont fait leurs preuves ou non, à qui ces méthodes s'adressent et dans quels contextes.

Voici certains des attributs de la stratégie des ICI⁷²:

- Rôle de leadership à tous les paliers de gouvernement pour promouvoir la sécurité et créer des cadres de travail institutionnels;
- Pratiques inclusives, favorisant la reconnaissance sociale et une société plurielle tant sur le plan culturel que sur celui des rapports entre hommes et femmes;
- Insistance sur les facteurs de risque liés à la criminalité et à la victimisation, et sur les groupes prioritaires, l'accent étant mis sur les groupes multiples (p. ex. les enfants, les jeunes pris en charge, les jeunes délinquants et les enfants de délinquants);
- Stratégies équilibrées pour faire échec au crime, par exemple des interventions holistiques et multidisciplinaires;
- Liens entre les problèmes de criminalité locaux et organisationnels/transitionnels et exploration de la problématique.

⁷¹ Hicks, David C. (avril 2004). Initiatives communautaires intégrées et prévention du crime. Rapport de recherche préparé pour le CNPC.

⁷² McBeth, G. et Leanord, L. (2005). Comprehensive Community Crime Prevention Initiatives: A Presentation to the National CCI Review Group, CNPC. Sécurité publique et Protection civile Canada.

Le rapport sur le rendement de SPPCC pour 2003-2004⁷³ indique que le CNPC appuie le travail de partenaires nationaux et locaux pour faire progresser une planification et des moyens d'action globaux. Par exemple, le Centre a subventionné trois enquêtes pilotes de Statistique Canada sur la répartition spatiale de la criminalité dans certaines villes canadiennes choisies. Prenons par exemple l'enquête de Winnipeg où l'on conclut que la criminalité n'est pas distribuée aléatoirement dans la ville, mais qu'elle se concentre dans le centre-ville et dépend largement des conditions socio-économiques et des caractéristiques relatives au territoire, par exemple le niveau de revenu⁷⁴. Ces renseignements ont, semble-t-il, permis d'améliorer l'analyse de la criminalité et les stratégies de prévention et de mettre à l'essai des théories élaborées dans les collectivités sur le crime et la délinquance.

4.6 FORCES ET FAIBLESSES

a) Les forces

Selon les répondants clés, et à l'examen d'autres données de cette évaluation sommative, l'approche adoptée dans l'élargissement de la Phase II comporte des atouts variés qui soutiennent l'engagement du gouvernement fédéral envers la sécurité des collectivités et la prévention du crime. En voici des exemples :

- **Les partenariats** : Les partenariats constituent l'atout majeur de la SNPC. Ils ont permis l'application de moyens d'action dans les collectivités, qui n'auraient pas normalement reçu l'attention nécessaire à la recherche de solutions aux problèmes de la criminalité. De plus, ces partenariats encouragent les groupes à travailler ensemble et à partager leurs connaissances. De façon générale, ces réseaux n'existeraient pas sans les partenariats qui ont vu le jour grâce à la SNPC. Parmi les atouts liés aux partenariats, mentionnons l'aide consentie par les partenaires de projet au-delà des contributions financières ou en nature, par exemple l'aide à la diffusion des connaissances et de l'information, des outils et des ressources dans les collectivités. De plus, de nombreux partenariats sont maintenus après la fin des subventions dans le cadre de la SNPC.
- **Le développement social** : On considère également que les méthodes de développement social élaborées dans le cadre de la Stratégie pour lutter contre le crime constituent un atout grâce auquel les collectivités agissent sans attendre pour prévenir la criminalité. Cette approche de lutte contre le crime est également perçue comme essentielle à l'élaboration de partenariats qui renforcent la prévention du crime par le développement social.

⁷³ http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/corporate/2004-dpr_f.asp. Pour obtenir le document intégral, voir : <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=85-561-MIF2004004>.

⁷⁴ Statistique Canada (2004). Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg. (<http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/caledon/compendium/index.html>).

- **La hausse du financement** : La hausse du financement accordé à la Stratégie au cours de l'élargissement de la Phase II constitue un autre atout important. L'augmentation des subventions a permis aux collectivités qui doivent lutter contre le crime par le développement social de mener davantage d'activités et d'élargir la portée du travail déjà entrepris. Sans cet argent, on aurait pu intervenir au moyen de la Stratégie dans un nombre plus restreint de collectivités.
- **L'embauche de directeurs régionaux et du personnel nécessaire** : La hausse du financement permet également un meilleur accès aux services, comme l'ont signalé les répondants clés, grâce à la présence des directeurs régionaux et d'autres membres du personnel. Le personnel supplémentaire permet d'effectuer un plus grand nombre de tâches et d'assurer une meilleure coordination, tant au bureau d'Ottawa que dans les bureaux régionaux.

b) Les faiblesses

Par ailleurs, on a également identifié un certain nombre de faiblesses. Plusieurs répondants clés ont mentionné l'existence de problèmes liés à l'évaluation et à la transparence du processus, par exemple le nombre excessif de tâches administratives et le manque de connaissances sur les résultats de projets. On souligne également les répercussions du roulement ou du manque de personnel au CNPC. Les répondants ont également soulevé d'autres faiblesses :

- **Les échéances** : Les répondants ont exprimé des préoccupations par rapport aux échéances. Plus précisément, les attentes quant à la rapidité avec laquelle on espère obtenir des résultats au moyen de la PCDS sont irréalistes.
- **La réduction du budget d'exploitation** : On s'inquiète également de la réduction du budget d'exploitation et du fait que le personnel et les ressources financières sont insuffisants par rapport à la quantité de travail. Ce problème a nui à la « transmission du message » relatif à la PCDS et aux autres méthodes de prévention du crime, et il a eu une influence négative sur la quantité et l'exécution du travail à accomplir dans les collectivités. Les contraintes budgétaires ont également forcé la réduction du nombre de contrats et de visites menées sur le terrain au niveau régional.
- **Les lacunes dans le soutien administratif et la lourdeur bureaucratique** : On signale qu'il est nécessaire d'effectuer une grande quantité de tâches administratives dans le cadre de la Stratégie, mais que le personnel pour s'en acquitter est insuffisant. Il en résulte que certaines tâches restent en plan tandis qu'on doit consacrer trop de temps à en effectuer d'autres.
- **L'envergure de la Stratégie** : englobante de la Stratégie peut aussi constituer une faiblesse. La SNPC porte sur un grand nombre de questions (trop grand, de l'avis de certains répondants) de sorte qu'il est parfois difficile de ne pas perdre de vue les objectifs clés. Étant

donné que certaines activités englobent la PCDS et la participation des collectivités, le personnel a parfois du mal à concentrer ses efforts.

- La lenteur dans l'élaboration du programme de recherche sur la prévention de la criminalité : On perçoit également des lacunes dans le programme de recherche, en raison principalement de l'absence d'un directeur de recherche et d'un personnel trop peu nombreux dans ce secteur.
- La participation insuffisante du secteur privé : Enfin, le secteur privé n'a pas suffisamment participé à la Stratégie et aux projets. De l'avis de nombreux répondants clés, on doit accorder à cette question une plus grande attention dans le cadre de la Stratégie.

c) Propositions d'améliorations possibles

Les propositions pour améliorer l'application et garantir le succès de l'élargissement de la Phase II ne manquent pas. En voici quelques exemples :

- Faire en sorte qu'on élabore au niveau régional une philosophie cohérente de prévention du crime;
- Tenir compte de questions d'ordre civique, par exemple la peur de la criminalité et les répercussions du crime sur la valeur des biens immobiliers;
- Convaincre la population que la participation des personnes au sein des collectivités est beaucoup plus efficace que le simple envoi d'un chèque;
- Entreprendre des recherches plus systématiques et plus globales sur les résultats et sur les méthodes et techniques efficaces;
- Mettre au point une stratégie de financement mieux intégrée auprès d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral.
- Entreprendre de parfaire l'intégration des activités de différents partenaires;
- Trouver un meilleur équilibre entre l'obligation d'être responsable devant les collectivités et la nécessité de réagir à leurs problèmes, et normaliser les activités, au moyen de grilles, pour dresser les rapports;
- Appuyer un plus grand nombre de projets du Fonds stratégique et moins de projets de mobilisation communautaire;
- Partager les pratiques exemplaires afin qu'il ne soit pas nécessaire pour chaque collectivité de « réinventer la roue »;

- Élaborer un plus grand nombre de stratégies de communication et de publication, par exemple des rencontres ou des tournées de présentation;
- Fournir l'aide nécessaire à la rédaction des demandes de financement.

4.7 LEÇONS APPRISES

Les répondants clés décrivent certaines leçons essentielles qu'on a pu tirer de l'élargissement de la Phase II et qu'il est possible d'appliquer à d'autres projets (p. ex. les programmes du ministère de la Justice, de SPPCC ou de la GRC). De nombreux répondants abordent la question de l'implication accrue des régions dans ce contexte. Par exemple, certains répondants soulignent l'importance d'initier le processus au sein des collectivités et de faire preuve de souplesse afin de s'adapter à leurs besoins. En revanche, si les collectivités doivent participer au processus, on propose de les encadrer pour ne pas qu'on y dépense l'argent alloué aux projets uniquement pour servir des intérêts particuliers. On doit plutôt adopter une stratégie qui permet d'analyser et de comprendre plus profondément les problèmes et les besoins des collectivités.

Les répondants mentionnent également d'autres leçons importantes :

- Le concept d'équipe de gestion, où le personnel en région assume les mêmes responsabilités à l'égard de la prise de décision qu'Ottawa, réduit considérablement les tensions entre Ottawa et les régions, et on peut le transférer à d'autres ministères;
- Il n'est pas réaliste de subventionner un projet pendant une seule année parce que les collectivités ont besoin de beaucoup plus de temps pour établir des relations;
- Il reste encore du travail à faire par rapport à la dotation en personnel et pour mettre en place des méthodes de collectes de données plus fiables en ce qui a trait aux projets subventionnés – à défaut de quoi il est pratiquement impossible de bien analyser les leçons tirées de la Stratégie;
- On doit affecter davantage de ressources pour sensibiliser la population et pour mettre en œuvre des projets éducatifs afin de maintenir l'efficacité de la Stratégie.

4.8 PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS L'ÉVALUATION À MI-PAROURS

Il est difficile de mesurer avec précision les progrès de l'élargissement de la Phase II depuis l'évaluation ayant eu lieu à mi-parcours, y compris la réaction aux recommandations émises à ce moment-là, parce que l'évaluation sommative ne comprenait pas de questions d'évaluation explicites sur les progrès accomplis. De plus, il n'est pas certain que les responsables de la Stratégie aient disposé d'assez

de temps pour donner suite à ces recommandations, étant donné qu'on les a émises au début de 2004 et finalisées seulement en septembre 2004, et que la collecte des données de la présente évaluation a eu lieu à la fin de 2004 et au début de 2005. Quoi qu'il en soit, on a rassemblé certaines données qui indiquent qu'on a tenu compte, en partie, des recommandations émises à mi-parcours. De plus, bon nombre des recommandations formulées à mi-parcours demeurent valables dans le cadre de la Stratégie et nous les reproduisons à la fin du rapport.

- L'évaluation à mi-parcours proposait de réaffirmer le rôle de la Stratégie, notamment la valeur et le potentiel de la prévention du crime par le développement social (PCDS) pour améliorer le système de justice canadien et réduire la criminalité, avec comme partenaires des ministères et des organismes centraux. Pour donner suite à la proposition de mi-parcours, qui était d'utiliser les résultats des sondages d'opinion pour mesurer l'intérêt de la population canadienne dans la PCDS et l'acceptation du rôle du gouvernement fédéral dans la prévention du crime, les résultats de ces enquêtes ont été diffusés sur le site Web de la SNPC. Mis à part ce qui précède, nous n'avons pas recueilli aux fins de la présente évaluation de données concernant les progrès à cet égard.
- On proposait dans l'évaluation à mi-parcours de mieux cerner les enjeux mesurables et les éléments de pondération, pour pouvoir faire la preuve de la performance et des progrès de la Stratégie afin d'en réaffirmer la valeur. Toutefois, il semble qu'on n'ait pas eu le temps d'entreprendre cette tâche, étant donné qu'elle n'a fait l'objet d'une proposition que trop récemment.
- On recommandait, dans l'évaluation à mi-parcours, l'amélioration du système de données administratives du CNPC comme moyen de mesurer la performance. Au moment de l'évaluation précédente, on a tenté de transformer le système de données administratives de la Stratégie (SCP – système de contrôle de projet) pour le rendre plus efficace en adoptant le système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC). Nous nous sommes rendu compte au cours de l'évaluation actuelle qu'il était difficile de mesurer la performance en se basant sur les données fournies par le SCP, tant parce qu'elles sont difficiles à interpréter du point de vue de l'analyse que parce qu'elles ne comportent pas d'information sur la performance en tant que telle (sauf en ce qui a trait aux résultats attendus). La transition vers le SGISC est maintenant terminée et ce nouveau système est opérationnel; les données relatives aux nouveaux projets sont saisies dans le SGISC. De plus, comme l'indique le rapport sur le rendement 2003-2004 de SPPCC, on a progressé sur d'autres plans vers l'obtention d'une meilleure mesure de la performance. Grâce à des efforts soutenus pour fournir des renseignements qui soient utiles et transférables, on continue de produire, dans le cadre de la SNPC, des rapports au moyen desquels on traduit les résultats obtenus et les leçons tirées de chaque projet pris individuellement en renseignements pratiques et utilisables (p. ex. la grille de rapport sur les résultats du FIPC, mise au point en octobre 2003). En outre, on tente actuellement de recueillir plus d'information axée sur les résultats de la part des participants aux projets, et d'élaborer un cadre d'évaluation à trois niveaux pour les initiatives communautaires intégrées (ICI).

- Il a été proposé dans l'évaluation à mi-parcours de multiplier les efforts sur une base continue pour mesurer le niveau de sensibilisation à la PCDS et d'utilisation des produits de la SNPC. Le dernier sondage de l'opinion publique commandé par le CNPC a été mené à l'automne 2003; on propose de mener un autre sondage dans un avenir proche pour déterminer si les niveaux élevés de soutien qui existaient à l'époque ont augmenté depuis, ou s'ils ont baissé. Il conviendrait d'intégrer à ce sondage des questions portant explicitement sur le niveau de sensibilisation au CNPC et à la SNPC. Il serait également utile de mener un sondage « en mode fenêtre » sur le site Web de la SNPC pour mesurer le taux d'utilisation et l'utilité des produits du CNPC offerts.
- Dans l'évaluation à mi-parcours, on suggérait de gérer la décentralisation de la SNPC de façon à ne pas nuire à l'image de la Stratégie en tant que programme national. Là encore, il ne s'agissait pas d'un aspect explicite de l'évaluation sommative. Toutefois, les résultats des entrevues menées auprès de répondants clés dans la présente évaluation indiquent clairement que la décentralisation présente des avantages – qui ont trait principalement à la capacité de travailler plus directement au sein des collectivités et de concevoir les projets de prévention du crime en fonction des besoins précis des collectivités et des groupes concernés.
- L'évaluation à mi-parcours suggérait au CNPC de reconsidérer le financement au PMC qui, selon certains, est trop faible et trop « éparpillé » pour produire un changement véritable. Nous n'avons pas abordé directement cette question dans l'évaluation sommative, mais les principaux répondants ont proposé de soutenir plus de projets du Fonds stratégique et moins de projets du PMC.
- L'évaluation à mi-parcours recommandait de renforcer les moyens de synthétiser et de diffuser l'information recueillie dans la recherche et dans les projets financés dans le cadre de la SNPC. On y accordait une grande importance afin de faire la preuve de la performance et de la valeur de la Stratégie. À l'époque, les ressources limitées et le roulement du personnel nuisaient aux efforts en ce sens, et ces facteurs ont perduré au cours de l'élargissement de la Phase II. Nous avons néanmoins constaté dans l'évaluation sommative actuelle qu'on a redoublé d'efforts pour explorer les projets et la recherche afin de diffuser les leçons à en tirer. Cet objectif de la Stratégie conserve toute son importance.
- L'évaluation à mi-parcours recommandait de soumettre à la haute direction ministérielle et aux responsables des organismes centraux les problèmes relatifs au recrutement et au maintien des ressources humaines rencontrés dans un projet disposant d'un échéancier précis comme l'élargissement de la SNPC. La présente évaluation ne comporte aucune donnée indiquant si l'on a ou non pris des mesures en ce sens depuis la présentation de cette recommandation. Quoi qu'il en soit, l'élargissement de la Phase II a pris fin le 31 mars 2005.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 SOMMAIRE ET CONCLUSIONS

Vous trouverez ci-dessous les conclusions relatives à chaque aspect de l'évaluation.

a) Augmentation de la participation à la prévention du crime

Les résultats de l'évaluation découlant des entrevues clés et de l'examen de la documentation, des données administratives et des dossiers indiquent que l'élargissement de la Phase II de la SNPC (et le financement supplémentaire connexe) a aidé à étendre la participation des différents intervenants des projets de sécurité communautaire et de prévention du crime, bien que la participation soit de loin plus importante chez certains groupes que chez d'autres. Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, la police et les collectivités où les risques sont élevés ont participé de façon importante (p. ex. comme parrains d'un projet, partenaires ou participants), tandis que le taux de participation des services correctionnels communautaires et du secteur privé était plus faible. Le taux de participation moins élevé des services correctionnels communautaires n'est pas nécessairement une constatation négative, quand on sait que ce groupe d'intervenants constitue un centre d'intérêt principal de l'IPCSP, et cet élément de la SNPC a été examiné dans une évaluation séparée. Parmi les raisons possibles expliquant la faible participation du secteur privé, mentionnons le manque de personnel et de ressources au CNPC, qui rend difficile l'intensification des efforts auprès du secteur privé, l'absence d'intérêt de la part de certains organismes du secteur privé (sauf quand la prévention du crime est liée à des intérêts commerciaux) et l'absence de procédures et de mécanismes bien définis pour que la Stratégie favorise la participation du secteur privé.

Les constatations de l'évaluation sont variables à l'égard du taux de participation des municipalités (à part les services de police municipaux), ce qui laisse croire que la participation municipale n'est pas uniformément forte dans toutes les régions du pays. Il existe pourtant de nombreux exemples de participation active de municipalités, notamment dans le cadre des initiatives communautaires intégrées, auxquels s'ajoute la participation de la Fédération canadienne des municipalités.

Les efforts déployés pendant la période correspondant à l'élargissement de la Phase II de la Stratégie (de 2001-2002 à 2004-2005), y compris l'augmentation de la participation des intervenants, ont contribué à nous rapprocher des objectifs de l'élargissement de la SNPC. Concrètement, les constatations de l'évaluation laissent entendre qu'on a réussi à accroître l'engagement des citoyens et la sensibilisation

du public, à offrir un ensemble d'appuis et de modèles aux collectivités et à entreprendre le travail d'élaboration nécessaire dans les collectivités où les risques sont élevés et les capacités faibles, bien que du travail reste à faire sur tous les fronts. De plus, les répondants clés croient qu'on est parvenu à étendre la portée des relations établies avec des partenaires non traditionnels et à approfondir l'éventail des efforts déployés auprès des groupes prioritaires (p. ex. personnes âgées et handicapées, communauté gaie et lesbienne, et communautés ethnoculturelles). Cependant, l'examen du dossier semble indiquer que les progrès en vue de rejoindre les nouveaux groupes prioritaires sont modestes. Quant au cinquième objectif établi, qui est de créer un centre d'excellence et de savoir-faire (probablement le CNPC), on s'entend pour dire qu'il ne s'est pas encore réalisé, bien que le savoir-faire du personnel du CNPC en matière de prévention du crime à la grandeur du pays en ait jeté les bases.

En se fondant sur les données probantes (en grande partie qualitatives) recueillies au cours de la présente évaluation, il est raisonnable de conclure qu'on a fait des progrès à l'égard des objectifs de l'élargissement de la Phase II, comme nous l'avons vu plus haut. Mais on ne peut tirer de conclusions précises sur la contribution progressive des efforts liés à la Stratégie et de la participation des intervenants à la réalisation des objectifs établis.

b) Prise de conscience et compréhension accrues de la prévention du crime

Les constatations de l'évaluation indiquent que le travail lié à l'élargissement de la Phase II (p. ex. tenue d'ateliers, distribution de trousseaux d'information, conférences, réunions publiques, travaux de recherche, efforts du CNPC pour constituer des réseaux, information affichée sur le site Web du CNPC et bibliothèque virtuelle) contribue à la prise de conscience et à la compréhension accrues de la sécurité communautaire et de la prévention du crime parmi les partenaires et les intervenants. Cela comprend une plus grande compréhension des causes fondamentales du crime (démontrée, par exemple, par l'augmentation de la qualité des demandes de financement de projet) et des éléments requis pour promouvoir et appuyer la mobilisation communautaire en réponse au crime, quoiqu'il serait préférable d'adopter des lignes directrices plus précises à cet égard. On constate aussi une plus grande sensibilisation envers les pratiques exemplaires de PCDS et d'autres méthodes communautaires de prévention du crime (p. ex. : adoption de méthodes qui tiennent compte des différences culturelles).

Les constatations tirées de l'examen du dossier et des entrevues auprès de répondants clés laissent croire aussi à une prise de conscience et à une acceptation accrues de la prévention du crime, y compris de la PCDS, en particulier dans les collectivités où il y a eu des projets relevant de la Stratégie. De plus, le sondage d'opinion publique commandé par le ministère de la Justice (enquêtes menées entre juillet 2000 et novembre 2003) indique que la population canadienne est généralement consciente et en faveur des projets de prévention du crime par le développement social. Par exemple, les Canadiens et les Canadiennes identifient correctement certains facteurs fondamentaux de la PCDS qui ont un effet sur la criminalité et jugent efficaces un certain nombre de méthodes de PCDS que la Stratégie appuie comme

moyens de réduire le crime. De plus, les Canadiens et les Canadiennes sont deux fois plus nombreux à choisir la prévention du crime plutôt que l'application de la loi comme moyen plus efficace d'abaisser les coûts économiques et sociaux de la criminalité. La majorité d'entre eux considèrent aussi que le financement et le soutien accordés aux programmes de prévention du crime à l'échelle locale entrent tout à fait dans les attributions du gouvernement fédéral. Cependant, il n'y a pas de données probantes qui lient les efforts déployés dans le cadre de la Stratégie aux opinions généralement favorables de la population canadienne à l'égard de la PCDS et des efforts du gouvernement canadien en matière de prévention du crime.

c) Définition et adoption de méthodes de prévention du crime fructueuses

Les données probantes tirées de l'évaluation montrent que la SNPC a recensé diverses méthodes de prévention du crime. Les constatations tirées de l'examen du dossier et de la documentation indiquent qu'il s'agit des méthodes suivantes : le modèle d'enseignement par les pairs, qui permet à des jeunes en difficulté d'informer d'autres jeunes sur les crimes actuels et potentiels, afin de prévenir le crime et d'aider les jeunes à changer leur vie; le tribunal de traitement de la toxicomanie, qui réunit les organismes d'application de la loi et les organismes chargés du traitement de la toxicomanie afin de proposer une autre façon d'aborder le crime lié à la drogue; l'approche axée sur la prévention au moyen de l'éducation, afin de réduire le nombre de jeunes qui se font leurrer sur Internet; et le counseling qui encourage les jeunes et leurs parents à aborder les problèmes ensemble. En général, la participation de partenaires multiples à ces projets est perçue comme un élément favorisant la réussite.

Les répondants clés sont divisés par rapport à la capacité de la SNPC à recenser des méthodes de prévention du crime efficaces. Les gestionnaires de la SNPC disent que la Stratégie a livré la marchandise, mais que les compressions budgétaires et le roulement de personnel élevé l'ont empêchée de poursuivre sur sa lancée. Les directeurs régionaux ont observé une augmentation du partage des méthodes de prévention du crime efficaces entre les régions ainsi que des demandes d'information concernant les meilleures pratiques de prévention du crime provenant des écoles, des services de police et des organismes de santé. Les spécialistes aussi sont divisés : certains trouvent que l'approche préconisée par la Stratégie est assez souple pour répondre aux besoins à l'échelle communautaire, tandis que d'autres jugent qu'on devrait s'attarder à d'autres méthodes de prévention du crime que la PCDS seulement.

Les données probantes concernant l'adoption de méthodes de prévention du crime recensées et financées par la SNPC sont plus limitées que celles concernant le recensement de ces méthodes.

d) Renforcement de la capacité d'intervention des collectivités face à la criminalité

La Stratégie a contribué à renforcer la capacité des collectivités de lutter contre le crime. De nombreux exemples sont cités par les répondants clés et dans la documentation consultée.

Au chapitre des effets de la Stratégie sur le développement des connaissances dans les collectivités, l'examen du dossier révèle que la plupart des projets ont contribué d'une certaine façon à augmenter la connaissance des méthodes de prévention du crime. Cependant, les principaux répondants sont généralement divisés sur cette question. Certains voient un plus grand partage de connaissances entre les collectivités, tandis que d'autres constatent une diffusion trop limitée des résultats de la SNPC et une utilisation insuffisante de tout le savoir acquis dans le cadre de la Stratégie.

L'examen du dossier indique que dans environ la moitié des projets, les partenariats se sont prolongés ou doivent se prolonger au-delà de la période de financement de projet. Dans le même ordre d'idées, l'examen indique que dans environ la moitié des projets, les activités de projet ou une certaine forme de participation communautaire ont subsisté quand le financement a pris fin. Cette observation est confirmée par la documentation. La participation soutenue du secteur privé est cependant beaucoup moins courante.

e) Amélioration du processus de planification et d'élaboration de politiques en matière de prévention du crime

Les constatations de l'évaluation laissent croire que les activités liées à l'élargissement de la Phase II ont joué un rôle dans la planification et l'élaboration de politiques en matière de prévention du crime sur le plan fédéral, provincial, territorial et municipal.

- Sur le plan fédéral, les répondants clés font valoir comme exemples de cette contribution le plus grand nombre de communications sur la prévention du crime touchant divers ministères (p. ex. Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement des compétences, la GRC), la collaboration à des initiatives concernant les Autochtones, les gangs de rue et la fraude liée aux prestations sociales, la participation de la Stratégie à seize initiatives fédérales (p. ex. Initiative de lutte contre la violence familiale, Initiative nationale pour les sans-abri, Stratégie nationale antidrogue et Stratégie nationale de la GRC sur la jeunesse) et les progrès accomplis dans des dossiers comme le programme autochtone du gouvernement fédéral.
- Sur le plan provincial et territorial, on observe une augmentation similaire du nombre de communications entre les représentants du CNPC et des fonctionnaires provinciaux ou territoriaux, ce qui a produit des résultats dans le processus de planification et d'élaboration de politiques (p. ex. élaboration de programmes provinciaux et territoriaux s'inspirant de l'approche fédérale, changements apportés aux programmes correctionnels et aux

programmes destinés aux jeunes, utilisation des fonds de la SNPC pour mettre en œuvre des initiatives de prévention du crime dans les provinces et territoires).

- Sur le plan municipal, la plupart (sinon tous) des répondants clés observent des avantages attribuables notamment à la participation des municipalités à certains projets financés, à l'échange d'information entre les représentants du CNPC et les maires et à la participation de la Fédération canadienne des municipalités. Un exemple concret d'influence sur la politique municipale nous est donné dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver, où l'on a modifié les protocoles liés à l'exploitation sexuelle des prostituées pour qu'ils favorisent une approche plus proactive et réparatrice.

Bien que ces contributions et ces améliorations dans l'échange d'information aident à mieux intégrer les connaissances dans les trois ordres de gouvernement (p. ex. dans le cadre des initiatives communautaires intégrées, des réunions du comité de gestion mixte et de l'entente de Vancouver), un certain nombre de répondants trouvent qu'il reste encore du travail à faire pour parvenir vraiment à l'intégration escomptée.

De plus, certaines données probantes indiquent que les activités et les résultats de l'élargissement de la Phase II ont favorisé le progrès visant l'amélioration des politiques et des programmes de la SNPC. En voici des exemples : la plus grande collaboration entre le CNPC et les provinces et territoires, qui pourrait mener à des programmes plus poussés (p. ex. l'élaboration d'un outil d'intervention — les « trousseaux d'information sur la durabilité » — en collaboration avec les membres du Groupe de travail FPT); les études du Centre sur l'exploration des données (p. ex. projets de lutte contre l'intimidation), qui ont abouti à des recommandations touchant à la politique de la SNPC concernant les besoins en recherche à venir et les points à surveiller pour les projets de lutte contre l'intimidation; la plus grande collaboration entre les directeurs régionaux du CNPC; un large éventail d'intervenants.

f) Forces, faiblesses et leçons apprises

Les répondants clés font état de bien des forces, faiblesses et leçons à tirer, liées à l'élargissement de la Phase II de la SNPC, mais aucune constante particulière ne se dégage en fonction de la catégorie de répondants. Les partenariats sont souvent cités comme une force de la SNPC, notamment avec les collectivités et les organismes des régions éloignées, qui n'auraient pas accès autrement aux ressources de la prévention du crime. La présence de directeurs régionaux et d'autres employés est considérée comme essentielle à cet égard. Parmi les autres forces citées, mentionnons la prévention du crime par le développement social et le travail dans les collectivités rendu possible par l'obtention de fonds additionnels.

Au chapitre des faiblesses, plusieurs répondants font état des problèmes entourant l'évaluation des projets financés, de la paperasserie associée aux responsabilités ministérielles et du manque de connaissances relatives aux résultats du projet. (Quant à la diffusion des résultats de projet, il

convient de noter que le CNPC a consacré beaucoup d'efforts à l'approfondissement de données concernant les projets financés – programmes scolaires de lutte contre l'intimidation et projets destinés aux enfants et aux adolescents autochtones – ainsi qu'à l'affichage des résultats des projets de recherche sur son site Web.) Les compressions budgétaires et le nombre insuffisant d'employés du CNPC soulèvent aussi des inquiétudes, d'autant plus que ces facteurs sont associés à un certain nombre de faiblesses reconnues, comme le manque de soutien administratif, la réduction du budget de fonctionnement, l'incertitude à l'égard du financement à long terme et l'absence d'un directeur de la recherche qui pourrait établir un programme de recherche sur la prévention du crime. Parmi les autres faiblesses citées, mentionnons les inquiétudes au sujet de l'envergure de la Stratégie, qui augmente le risque que le personnel en oublie les principaux objectifs et ait de la difficulté à concentrer ses efforts. Le manque de participation du secteur privé est également cité.

Un certain nombre de points à améliorer concernent le traitement de toutes les connaissances acquises dans le cadre de la Stratégie. Parmi les propositions avancées par les répondants clés (en tenant compte du fait que le CNPC a déjà donné suite à certaines d'entre elles), mentionnons des études plus systématiques et détaillées sur les résultats de projets et les éléments qui fonctionnent, ainsi que la diffusion des pratiques exemplaires entre les collectivités.

Une autre série de propositions concerne l'image de la Stratégie. À cet égard, les répondants clés proposent d'adopter des principes de prévention du crime cohérents d'une région à l'autre; de convaincre les gens qu'il est souvent plus efficace de participer aux activités de prévention du crime dans sa collectivité que de simplement y injecter des fonds; et d'adopter davantage de stratégies en matière de communication et de publication, comme des tournées de présentation.

Les quatre principales leçons à tirer sont les suivantes :

- Le modèle régional axé sur la décentralisation des prises de décision constitue un moyen efficace de financer des projets qui répond aux besoins propres aux régions et aux collectivités, mais l'on doit faire en sorte qu'il y ait suffisamment de vérifications de la reddition de comptes pour veiller à ce que les fonds soient dépensés non seulement en fonction des collectivités individuelles, mais aussi en fonction des intérêts de la Stratégie.
- Le financement à court terme n'est ni réaliste ni un moyen efficace de créer des relations soutenues et des partenariats. Il faut mettre davantage l'accent sur les projets à long terme.
- Il faut prêter attention aux outils et aux modèles qui rendent possible la collecte des données sur la mesure du rendement par les parrains de projet et les bénéficiaires du financement, puis entrer ces données dans le système de données administratives. C'est seulement en entrant et en conservant ces données de façon constante pour tous les projets que l'on pourra vraiment mesurer et démontrer la valeur et les effets de la Stratégie.

- Davantage d'efforts doivent être consacrés à augmenter la sensibilisation du public envers la Stratégie et ses réalisations, comme moyen de démontrer la nécessité et la valeur de la PCDS.

5.2 RECOMMANDATIONS

À la lumière des constatations de l'évaluation, les recommandations provisoires suivantes sont proposées au CNPC :

a) Améliorer la mesure du rendement

- Continuer d'élaborer des modèles de rapport type pour permettre aux parrains de projets de recueillir des données relatives au rendement de leurs projets, en les invitant à inclure des mesures antérieures et postérieures aux projets. S'assurer que ces données sont intégrées au système de données administratives, de façon que le système contienne de vraies données relatives au rendement plutôt que des données portant seulement sur les résultats attendus.
- Dans le même ordre d'idées, on devrait songer à donner suite à la recommandation de l'évaluation à mi-parcours, qui propose de recueillir des données de référence et de fixer des objectifs de résultat mesurables pour chacun des objectifs précisés dans la Stratégie, afin d'augmenter la capacité de mesurer le rendement.

b) Faire la synthèse des connaissances et la diffuser

- Poursuivre les efforts visant à faire la synthèse des leçons apprises et des modèles reproductibles à partir des projets financés et en assurer la plus grande diffusion possible. Les projets financés et les études parrainées en vertu de la SNPC ont permis d'élargir sensiblement nos connaissances, et ce n'est qu'en distillant ces connaissances et en les diffusant sur une grande échelle que l'on obtiendra les résultats attendus, c'est-à-dire l'adoption de modèles de prévention du crime et la réduction éventuelle de la criminalité.
- Veiller à ce que la majeure partie de cette information soit affichée dans un format convivial sur le site Web de la SNPC.

c) Mesurer la sensibilisation et l'utilisation

- Poursuivre les efforts visant à augmenter la sensibilisation envers la PCDS et ses avantages éventuels, non seulement au moyen du site Web, mais aussi dans le cadre de campagnes d'information et de tournées de présentation.
- Poursuivre les efforts visant à mesurer la sensibilisation à la PCDS et le rôle joué par celle-ci. Bien que les sondages d'opinion publique aient établi dans le passé que le concept de PCDS a la faveur populaire, aucun lien n'a été établi entre cette grande sensibilisation et le CNPC ainsi que la SNPC. Par conséquent, il est proposé d'aborder ce sujet dans un sondage révisé qui comprendrait des questions portant explicitement sur la sensibilisation des répondants à la SNPC et à la PCDS, ainsi qu'au rôle de la Stratégie pour faire connaître la prévention du crime par le développement social.
- Il serait souhaitable de commander un sondage auprès des organismes d'application de la loi pour connaître leur opinion à propos de la PCDS et des autres méthodes de prévention du crime.
- Poursuivre les efforts visant à mesurer l'utilisation des produits associés au CNPC et à la Stratégie. Le CNPC assure déjà un suivi des demandes concernant ses produits, mais il serait bon de mesurer jusqu'à quel point on considère que ces produits sont utiles, qu'ils contribuent à l'élaboration de programmes et qu'ils soutiennent les efforts visant à prévenir la criminalité et enfin, à en réduire le taux. À cette fin, il est proposé d'inclure un sondage instantané sur le site Web de la SNPC, afin de connaître le point de vue des utilisateurs sur l'utilité des produits obtenus.

d) Augmenter la participation du secteur privé

- Prendre des mesures visant à augmenter le taux de participation du secteur privé dans les projets de prévention du crime. Par exemple, élaborer une stratégie et des lignes directrices claires pour faire participer le secteur privé et, dans la mesure du possible, consacrer des ressources supplémentaires à ces efforts.

e) Gérer la décentralisation

- Bien que la décentralisation obtienne la faveur populaire comme moyen de rendre le financement plus représentatif des besoins régionaux, il faut faire en sorte que les projets financés reflètent les intérêts globaux de la Stratégie.
- S'assurer que les principes et le message sont cohérents dans l'ensemble des régions (ce qui vaut aussi pour les groupes prioritaires), afin que la Stratégie continue d'être perçue comme une initiative nationale.

f) Privilégier le financement de projets stratégiques à long terme

Revoir la pratique existante qui consiste à financer un grand nombre de petits projets par l'entremise du PMC et qui demeure la principale forme de financement de la SNPC, tel qu'il est proposé dans l'évaluation à mi-parcours. Accorder de petits montants à de nombreuses petites collectivités n'est peut-être pas un moyen si efficace d'établir un bassin de connaissances et de créer des modèles de prévention du crime reproductibles, comme le serait le financement de projets stratégiques à long terme. Le financement à court terme n'est pas toujours non plus un moyen efficace d'établir les relations et les partenariats soutenus et nécessaires en vue de s'attaquer vraiment aux causes fondamentales de la criminalité. Il faudrait, à l'avenir, accorder plus d'importance au financement à long terme de projets d'envergure à l'échelle communautaire.

APPENDIX A
MATRIX OF EVALUATION ISSUES,
INDICATORS AND DATA SOURCES

EVALUATION ISSUE	INDICATORS	METHODS/DATA SOURCES
<p>1. Broader Participation in Crime Prevention</p> <ul style="list-style-type: none"> › To what extent has the expansion of the SNPC** Phase II resulted in broader participation in sécurité communautaire et prévention du crime initiatives by: <ul style="list-style-type: none"> ☒ Non-Governmental Organizations and Community Groups; ☒ Municipalities; ☒ Private Sector; ☒ Police and Community Corrections; and ☒ High-Risk Communities? › In what ways has the involvement of these groups contributed to the achievement of the objectives of the SNPC** expansion? 	<ul style="list-style-type: none"> › Source of information requests (NGOs, private sector, municipalities, police, community corrections, and high-risk communities) suggesting broadened interest in CP › Level/type of participation of identified groups (NGOs, private sector, municipalities, police, community corrections, and high-risk communities) in funded projects (distribution of projects by these groups, and by Region) › Number of funded projects and/or partnerships that continued beyond funding provided by SNPC** › Opinion on contribution of broader participation to achievement of objectives of the expansion of the SNPC** 	<ul style="list-style-type: none"> › Key informant interviews › Review of administrative data › Review of files <ul style="list-style-type: none"> ☒ Project evaluations › Review of documents <ul style="list-style-type: none"> ☒ Internet site and 1-800 number ☒ Public opinion survey results ☒ Minutes/reports of meetings/consultations with committees, partners, stakeholder groups ☒ Benchmark study ☒ Consultation material

EVALUATION ISSUE	INDICATORS	METHODS/DATA SOURCES
<p>2. Enhanced Policy Planning and Development in Crime Prevention</p> <ul style="list-style-type: none"> › To what extent have the activities of the expansion contributed to policy planning and development in the area of crime prevention at the federal, provincial/territorial and municipal levels? › To what extent have these activities resulted in enhanced policy and programming within the SNPC**? 	<ul style="list-style-type: none"> › Number of grants, contributions and contracts for policy and program development at various levels of government, and results of these projects › Extent of federal coordination and integration of crime prevention-related policy › Reference to SNPC** research, evaluation and policy frameworks in relevant provincial/territorial and municipal PCDS** policies and background materials <ul style="list-style-type: none"> ☒ Degree to which SNPC** outputs figure in policy/program/priorities development in various levels of government › Reference to SNPC** research, evaluation and policy frameworks in internal (CNPC** and SPPCC**) planning and programming materials and enhancements <ul style="list-style-type: none"> ☒ Degree to which SNPC** outputs figure in policy/program development at CNPC** › Perceptions of improved linkages › Perceptions of SNPC** contribution to policies/programs, at all three levels of government 	<ul style="list-style-type: none"> › Review of files <ul style="list-style-type: none"> ☒ Project evaluations › Review of documents <ul style="list-style-type: none"> ☒ Planning, policy and research files/documents, including minutes ☒ Consultation reports and papers ☒ Provincial/territorial websites, including policy and program announcements › Review of administrative data › Key informant interviews

EVALUATION ISSUE	INDICATORS	METHODS/DATA SOURCES
<p>3. Increased Awareness/ Understanding of Crime Prevention</p> <p>› To what extent has the expansion of the SNPC** increased public, stakeholder and partner understanding of sécurité communautaire et prévention du crime?</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Funded projects focused on raising awareness of PCDS**, and results these projects › Availability and distribution of information to key stakeholders on PCDS** and effective community-based approaches to crime prevention › Nature and number of requests by stakeholders to CNPC** for information on PCDS** and other effective community-based approaches to crime prevention › Nature and number of requests by the public to CNPC** for information on PCDS** and other effective community-based approaches to crime prevention › Increased awareness of the root causes of crime › Common and comprehensive understanding, including by the general public, of what is meant by PCDS** › Increased awareness of “what works” and “best practices” in the area of PCDS** › Evidence of linkages between increased public, stakeholder/ partner awareness and understanding and work conducted and/or supported by the SNPC** › Perceptions of increased stakeholder understanding of what is required to promote and support community mobilization in response to crime, <i>and SNPC**’s role in that</i> › Perceptions of increased stakeholder awareness of effective CP approaches, <i>and SNPC**’s role in that</i> › Perceptions of increased public understanding and acceptance of PCDS**, <i>and SNPC**’s role in that</i> 	<ul style="list-style-type: none"> › Review of documents <ul style="list-style-type: none"> ☐ CP literature ☐ Communications, programme d’information et d’éducation auprès du public files/documents ☐ Reports of consultations ☐ CNPC** website ☐ Public opinion polls ☐ Internet site and 1-800 number › Review of files <ul style="list-style-type: none"> ☐ Project evaluations › Key informant interviews

EVALUATION ISSUE	INDICATORS	METHODS/DATA SOURCES
<p>4. Identification/Adoption of Successful Crime Prevention Approaches</p> <p>› To what extent has the expansion contributed to the successful identification and adoption of effective approaches to crime prevention?</p>	<p><u>Identification:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Successful/innovative CP approaches/models identified in funded projects <ul style="list-style-type: none"> ☒ Nature and quality of projects funded ☒ Effectiveness of interventions ☒ Quality of evaluation plans and project evaluations › Extent to which tools and procedures developed to identify or implement CP approaches <ul style="list-style-type: none"> ☒ Awareness and utilization of SNPC** information/reports in the crime prevention community ☒ Extent to which tools have been utilized in generating other knowledge of new CP approaches ☒ Extent to which tools have been utilized in implementing CP approaches › Perceptions of SNPC**'s role in identification of new CP approaches <p><u>Adoption:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> › Extent to which funded CP projects are sustained beyond funding › Nature and quality of CP approaches emerging in the crime prevention community › Increase in the number of CP practices implemented across Canada <ul style="list-style-type: none"> ☒ Extent to which the SNPC** information and resources cited in development/implementation of crime prevention practices ☒ Funded best practice CP models replicated in Canadian communities › Perceptions of use of SNPC** projects and products in CP approaches that have been adopted, by municipalities and law enforcement 	<ul style="list-style-type: none"> › Review of files <ul style="list-style-type: none"> ☒ Evaluations of projects › Review of administrative data › Key informant interviews › Review of documents <ul style="list-style-type: none"> ☒ SNPC** products ☒ Benchmark study ☒ The literature and citation analysis ☒ Reports of consultations with stakeholders, particularly law enforcement

EVALUATION ISSUE	INDICATORS	METHODS/DATA SOURCES
<p>5. Increased Community Capacity to Respond to Crime</p> <p>› To what extent has the expansion of the SNPC** contributed to community capacity to respond to local crime and victimization?</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Funded projects focused on community and increasing community capacity › Level of support for and ownership of crime prevention by communities › Increased knowledge of effective crime prevention strategies › Evidence of problem-solving approaches to crime prevention › Evidence of crime prevention models being adopted at other sites › Alternative sources of funding being sought/acquired for crime prevention › Complementary programming introduced › Sustained partnerships/private sector involvement › Sustained involvement in crime prevention (beyond funding period) › Perceptions of increased capacity to respond to crime <i>and role played by SNPC**</i> 	<ul style="list-style-type: none"> › Review of files › Key informant interviews › Review of documents
<p>6. Strengths and Weaknesses</p> <p>› What have been the strengths and weaknesses of the SNPC** approach taken to support the federal involvement in crime prevention and community safety?</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Identified strengths and weaknesses of the approach <ul style="list-style-type: none"> ☒ High level of involvement by partners/stakeholders in guiding the development and implementation of the expansion? ☒ Knowledgeable/efficient staff? ☒ Effective partnerships formed? ☒ Cost-effective delivery of SNPC** activities and outputs? ☒ Evidence of ability to leverage funds from other, alternative sources of funding/investment? 	<ul style="list-style-type: none"> › Review of files › Review of documents › Key informant interviews
<p>7. Lessons Learned</p> <p>› What lessons have been learned as a result of the expansion of the SNPC** Phase II?</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Lessons learned that are transferable to other similar initiatives or ongoing programs within DOJ, SPPCC** and the GRC**, and within the crime prevention community 	<ul style="list-style-type: none"> › Key informant interviews

APPENDIX B
LIST OF DOCUMENTS REVIEWED

APPENDIX B

List of Documents Reviewed

Previous Evaluations/Audits:

- Mid-term Evaluation of the Stratégie nationale pour la prévention du crime, Phase II Expansion. Draft Summary Report. Evaluation Division, Department of Justice, September 2004.
- Mid-term Evaluation of the Stratégie nationale pour la prévention du crime, Phase II Expansion. Draft Technical Report. Evaluation Division, Department of Justice, September 2004.
- National Crime Prevention Centre Audit. Audit and Management Studies Division, Department of Justice, January 2004.
- Summative Evaluation of the National Strategy for Sécurité communautaire et prévention du crime Phase II. Final Report submitted by EKOS Research Associates to the Evaluation Division, Department of Justice, May 2003.

National Documents:

- Application Guide PMC**. (Product designed to explain how to apply for PMC** funding, and how to create a project plan).
- Comprehensive Planning and Action: Building Safer Cities and Communities. (Media release).
- FIPC** Closing Report Template. (Resource Material, how to create a final report for a project).
- Focus Consulting (2004). Report of an Interim Evaluation of the Fonds stratégique pour la prévention du crime. (Report).
- CNPC**. Bullying – Main Report: Results, Recommendations and Next Steps. (Report)
- CNPC** (2004). Media Announcement. (Media release).
- CNPC** (2004). News Release. (Media release).
- CNPC** (2004). Second Draft Report on the results of the internal mining of the Aboriginal Children and Youth projects. (Report)
- CNPC** Staff Retreat (September 30th). (Event notes on what topics were covered and issues discussed at the staff retreat).
- Reports on strategic priorities – Comprehensive Community Initiatives Binder. (Reports, internal communications, media releases).

- Reports on Strategic Priorities on Strategic Priorities – DKFA – Aboriginal Children and Youth (Report)
- Reports on strategic priorities — People and integrated infrastructure. (Internal report).
- Reports on strategic priorities — Public awareness and other work from Communication. (Reports, internal communications, media releases).

Pacific Region:

- CNPC**. New School at Surrey. (Project report).
- CNPC**. Cowichan Valley FASD Action Program – Partnership. (Project report).
- CNPC**. Burnaby South Secondary School Project. (Project report).

Prairie Region:

- Homefront: Stop it where it starts, October 15, 2004. (Project summary).
- Manitoba – 1998-2003 PMC** report. (Report).
- Manitoba - Girl's mentoring workshop report. (Report).
- CNPC** (2004). Manitoba Programme de mobilisation des collectivités Evaluation 2000-2003, August, 2004. (Evaluation report).
- CNPC** (2003). Manitoba Programme de mobilisation des collectivités Impact Survey, 2000-2002, September, 2003. (Report).
- CNPC** (2003). Neighbourhood Characteristics and the Distribution of Crime in Winnipeg. (Project).
- CNPC**. Youth Capacity building. (Workshop report).
- Waywayseecappo Youth Crime Prevention Training. (Training package).

Ontario Region:

- Building Safer Communities. (Workshop report).
- Introduction to proposal writing for the CNPC**. (Powerpoint presentation).

- CNPC**. Jamaican Canadian Association — strategic plan for transformation of Toronto's African Canadian community. (Project).
- Stokes and Ryan (2003). The Stratégie nationale pour la prévention du crime. (Report).

Quebec Region:

- Association Sportive et Communautaire du Centre-Sud Inc. CCSE Maisonneuve, La Prévention par l'appropriation de son quartier. (Project list).
- Mini forum sur les Gangs de filles. (Conference report).
- Colloque MSP - Journées de formation en prévention de la criminalité. (Conference presentation report).
- Projets exemplaires ou intéressants, Alerte Centre-Sud, Intervention concertée en prostitution de rue. (Project list).
- Projets exemplaires ou intéressants, Prévention sud-ouest – Coalition Grafitis. (Project list).
- Programme de Formation pour organismes communautaires. (Project).
- Projet Harmonie inter-communauté. (Project).
- Soutien à la politique ministérielle en prévention du crime du gouvernement du Québec. (Report).

Atlantic Region:

- PEI JMC Strategic Plan and Workplan. (Report/Workplan).
- PEI Lennox Report. (Report).
- NB - Safe communities workshop (Tobique).
- NB - Safe communities workshop (Petitcodiac).
- Newfoundland and Labrador - The Hidden Hurt.
- Newfoundland and Labrador - Growing together at Peacock School.
- Newfoundland and Labrador - Improving Outcomes for Adults with FASD and their Families.
- Newfoundland and Labrador - Bars, Booze and Sexual Violence Phase II.
- Newfoundland and Labrador - Bars, Booze and Sexual Violence Phase III.

- Newfoundland and Labrador - Teen Help Corps Manual Development.
- NB - Moi, c'est moi, c'est ça la différence, Phase III.
- NB Violence and the workplace toolkit.

Northern Region:

- Yellowknife Youth Action Committee (2004). Final Report: YYAC Conference Against Bullying. (Report).
- Yukon GRC** PCDS** Training Package. (Training manual)
- Status of Women Council of NWT (2004) Final Report: NWT Action Plan on Family Violence: Implementation and Public Awareness. (Report).
- SNPC** (2004). Yukon PMC** Stories. (Report).
- Brochure to promote Strategy and its programs in the Northern context.
- Yukon - Analysis of PMC** "culturally land based" projects.
- NWT - Bridging Restorative Justice and PCDS**.
- NWT - Yellowknife Youth Action Committee - Against Bullying.
- NWT - Action Plan on Family Violence - Implementation and Public Awareness.

Policy Development, Strategic Planning and Research Unit:

- Waiting for Mommy: Giving a Voice to the Hidden Victims of Imprisonment. (Project)
- Cunningham, Alison (June, 2002). One Step Forward: Lessons Learned from a Randomized Study of Multisystemic Therapy in Canada, PRAXIS: Research from the Centre for Children and Families in the Justice System.
- Work done in collaboration with the Canadian Association of Chiefs of Police (CACP).
- Study: Neighbourhood Characteristics and the Distribution of Crime in Winnipeg.
- Comprehensive Community Initiatives: The Search for Strategic Direction over "Swampy Terrain".
- Comprehensive Community Initiatives.
- SNPC** Progress and Highlights.

- Creating Safe and Caring Learning Communities in Canada: “Together We Light the Way”.
- Children Who Live With Violence: Best Evidence To Inform Better Practice.
- An Examination of Sex Differences in Delinquency.
- Childhood Aggression and Exposure to Violence in the Home.
- Special Double Issue - Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice 2005.

Evaluation:

- Train-the-Trainer project package.
- FIPC** - Evaluation resources templates.

Additional Documents:

- Sécurité publique et Protection civile Canada Performance Report (for the period ending March 31, 2004), 2004.
- Urchin Software Corporation, 2004.

APPENDIX C
ADMINISTRATIVE DATA TABLES

TABLE C.1: Percentage of Projects in Each Region by Contributor (Partner) Type*
(Projects Started or Ended May 2001 – March 2005)

Contributor Type	Total (n=1,838)	Atlantic (n=288)	Quebec (n=502)	Ontario (n=356)	Prairies (n=316)	BC (n=284)	Northern (n=92)
Provincial/territorial gov't	36	41	58	23	22	24	36
Regional/municipal gov't	31	27	39	37	24	23	16
Community	20	17	42	14	10	6	11
Aboriginal government	2	0	1	2	4	1	1
Band/Tribal Council	9	8	2	6	20	11	18
NGO	53	66	43	55	50	65	24
Foundation	10	9	6	16	11	14	3
Association	9	15	4	9	11	5	16
Professional association	3	8	1	2	3	4	4
Service club	2	4	0	2	3	2	0
Individual	5	5	2	5	3	10	8
Private enterprise	11	12	12	12	7	12	9
For-profit	3	2	1	9	1	1	3
Other	21	19	20	22	34	13	18

* More than one type of contributor was identified for several projects, which is why percentages add to *more* than 100 p. 100 in some cases. For some projects, however, the federal government is the sole contributor, which is why percentages add to *less* than 100 p. 100 in other cases. (As the federal government is a contributor in all projects, it is not shown in the table.)

Source: Système de contrôle de projet data, as of March 2005.

TABLE C.2: Percentage of Projects in Each Region by Priority Group*
(Projects Started or Ended May 2001 – March 2005)

Affected Group	Total (n=2,381)	Atlantic (n=396)	Quebec (n=564)	Ontario (n=584)	Prairies (n=388)	BC (n=326)	Northern (n=123)
Main Group							
- Communities	54	54	43	50	60	68	64
- Justice system	2	4	1	2	2	4	3
- Family and children	16	19	15	15	18	12	21
- Family and youth	12	15	8	12	16	10	15
Priority Group							
- Aboriginal	19	11	7	8	47	20	59
- Children (0-12)	25	27	25	24	27	18	33
- Youth (13-17)	48	48	47	48	55	46	45
- Women and girls	12	11	11	8	20	13	13
- Seniors	5	5	7	2	4	5	5
- Persons with disabilities	3	3	1	2	3	4	13
- Gay and lesbian	1	1	0	1	1	1	0
- Ethno-cultural	3	3	2	4	5	4	0

* More than one group was identified for several projects, which is why percentages do not add to 100 p. 100.

Source: Système de contrôle de projet data, as of March 2005.

TABLE C.3: Percentage of Projects in Each Program by Type of Activity*
(Projects Started or Ended May 2001 – March 2005)

Activity**	Total (n=2,369)	PMC** (n=2,094)	PIEPC** (n=64)	PPPC** (n=124)	FIPC** (n=57)	SF (n=30)
Pilot Projects	60	61	55	38	46	77
- Training/education	29	31	14	18	4	20
- Early intervention	24	26	11	10	5	13
- Outreach	19	20	9	2	11	40
Information Sharing	54	57	47	41	21	23
- Public awareness	31	33	25	8	12	13
- Workshops	30	32	13	13	2	0
- Meetings	17	19	13	2	2	0
- Conferences	13	14	5	9	0	0
Resource Materials	31	31	17	54	2	10
- Reports	11	12	8	2	0	0
Research	28	28	25	23	23	27
- Needs assessment	16	18	6	3	0	3
- Data collection	14	14	20	13	5	7
Networking/Coalition	22	24	6	6	0	33
Service Delivery	2	2	0	1	7	0
Crime Control	1	1	0	0	0	0

* More than one activity was identified for several projects, which is why percentages do not add to 100 p. 100.

** Under each main activity area, only more frequently occurring specific activities ($\geq 10\%$ of projects) are shown.

Source: Système de contrôle de projet data, as of March 2005.

TABLE C.4: Percentage of Projects in Each Region by Type of Activity*
(Projects Started or Ended May 2001 – March 2005)

Activity**	Total (n=2,369)	Atlantic (n=390)	Quebec (n=569)	Ontario (n=570)	Prairies (n=390)	BC (n=327)	Northern (n=123)
Pilot Projects	60	55	58	70	65	42	70
- Training/education	29	29	17	38	33	22	38
- Early intervention	24	16	31	35	24	7	11
- Outreach	19	20	1	31	28	15	26
Information Sharing	54	63	39	59	67	49	54
- Public awareness	31	43	14	39	41	20	25
- Workshops	30	36	19	31	41	24	28
- Meetings	17	23	5	26	25	7	10
- Conferences	13	14	6	17	18	12	8
Resource Materials	31	36	21	38	36	28	15
- Reports	11	18	4	16	14	5	5
Research	28	31	27	31	33	20	12
- Needs assessment	16	18	12	19	22	13	2

- Data collection	14	16	14	18	16	6	7
Networking/Coalition	22	34	7	29	39	10	7
Service Delivery	2	2	0	2	4	3	2
Crime Control	1	1	0	0	1	0	1

* More than one activity was identified for several projects, which is why percentages do not add to 100 p. 100.

** Under each main activity area, only more frequently occurring specific activities ($\geq 10\%$ of projects) are shown.

Source: Système de contrôle de projet data, as of March 2005.

APPENDIX D
LIST OF INTERVIEWEES

APPENDIX D

List of Interviewees

Name	Position	Phone Number	E-mail
CNPC** Ottawa Office Managers and Strategy Partners (n=9)			
Chantal Bernier	ADM - Community Safety and Partnerships	(613) 993-4325	chantal.bernier@SPPCC**.gc.ca
Eleanor King	Executive Director, CNPC**	(613) 957-9639	eleanor.king@SPPCC**.gc.ca
Wayne Stryde	Director, Élaboration et application des programmes	(613) 954-1099	wayne.stryde@SPPCC**.gc.ca
Ed Buller	Director, Aboriginal Corrections Division	(613) 991-2832	ed.buller@SPPCC**.gc.ca
Chantal Marion	Senior Policy Analyst, PLEIB	(613) 990-2717	chantal.marion@SPPCC**.gc.ca
Graham Robinson	GRC**	(613) 998-6108	graham.robinson@GRC**-grc.gc.ca
Jil Lightwood	FPT Working Group on Crime Prevention	(902) 368-4583	jlightwood@gov.pe.ca
Edgar Macleod	President, Canadian Association of Chiefs of Police	(902) 563-5095	eamacleod@cbrmps.cape-breton.ns.ca
Michael Bulthuis	Homelessness Initiative	(819) 997-7988	michael.bulthuis@hrsdcc-rhdcc.gc.ca
CNPC** Regional Directors (n=6)			
Guenther Laube	Regional Director - North	(867) 920-6703	guenther.laube@SPPCC**.gc.ca
Jim Ellsworth	Regional Director - Atlantic	(902) 426-4456	jim.ellsworth@SPPCC**.gc.ca
Suzanne Perron	Regional Director - Quebec	(514) 283-7790	suzanne.perron@SPPCC**.gc.ca
Jayne Kingsbury	Regional Director - Ontario	(416) 802-4723	jayne.kingsbury@SPPCC**.gc.ca
Marion Cook	Regional Director - Prairies	(403) 299-2753	marion.cook@SPPCC**.gc.ca
Vera Lagasse	Regional Director - BC	(604) 666-5705	vera.lagasse@SPPCC**.gc.ca
External Experts (n=5)			
Dr. Rick Linden	University of Manitoba	(204) 474-8457	rlinden@cc.umanitoba.ca
Dr. Donald Clairmont	Atlantic Institute of Criminology	(902) 494-6749	Donald.Clairmont@Dal.ca
Linda Baker	London Family Court Clinic	(519) 679-7250	Linda.Baker@fcc.on.ca
Dr. Tulio Caputo	Professor, Carleton University	(613) 520-2600 X 2617	tulio_caputo@carleton.ca
Jack Calhoun	Former Director, National Crime Prevention Council (USA)	(703) 442-0318	hopematters@cox.net

APPENDIX E
REGIONAL INITIATIVES: SUMMARY OF
REGIONAL DIRECTORS' RESPONSES

APPENDIX E

Regional Initiatives: Summary of Regional Directors' Responses

E.1 Successful Regional Crime Prevention Initiatives

The Regional Directors all report that they have successfully taken actions that have had a positive, lasting impact on the development and implementation of crime prevention programs/policies in their Region – initiatives involving municipal, provincial, federal, and private sector partners. In addition, they report being very successful in community engagement. These activities are focused on a wide variety of different crime prevention issues, including addictions, sexual exploitation, bullying, victimization of women and girls, and Aboriginal crime prevention. Some key examples of these activities ranged from a roundtable on human trafficking and sexual exploitation, to PCDS** workshops, to the hiring of an Aboriginal crime prevention support person. These and more examples of these initiatives and other actions taken or planned to advance crime prevention efforts in each Region are presented below.

BC:

- BC Region has been very successful in establishing partnerships and relationships with various stakeholders, community organizations, police, and other federal organizations and agencies.
- A Comprehensive Community Initiative (CCI) has been developed for the BC Region, which includes plans to systematically address crime prevention within 5 to 7 communities.
- The BC Region, CNPC**, and the BC Ministry of Public Safety and Solicitor General have worked jointly on a number of initiatives including: a Human Trafficking Roundtable and Sexual Exploitation Research Roundtable (November 2004), Sexual Exploitation of Youth Forum (March 2003, March 2004), Union of BC Municipalities Forum on Crime Prevention (November 2003, November 2004), Annual BC Crime Prevention Association Training Symposium, and Western Summit on Methamphetamine (November 2004).
- The CNPC** is a member of the Safe Communities Working Group, which is a partnership of key provincial organizations in BC that contribute to public safety by supporting initiatives that lead to reduction of crime and victimization. The Group is chaired by the BC Ministry of Public Safety and Solicitor General and meets bimonthly to review proposals, identify priorities within BC, plan initiatives such as Crime Prevention Week, share information and network.
- The Regional Director and Communications Officer co-lead with the Director of CNPC** Communications, an internal Public Education Strategy (identified as one of the National

Crime Prevention Centre's Strategic Priorities). The results shape existing promotional strategies and dissemination of knowledge in policy development.

- The Western Summit on Methamphetamine, sponsored by the Vancouver Coastal Health Authority and funded by CNPC** and the province of BC in November 2004, will develop a Consensus Statement and policy document on Methamphetamines for use by all sectors. The Summit raised awareness about prevention, treatment, community response, enforcement, etc.
- The Human Trafficking Roundtable brought about 30 stakeholders from the province together for the first time to discuss the problem in BC. In follow-up, the GRC** in BC is proposing another Roundtable with up to 150 stakeholders to develop policies, protocols, and better coordination to address this issue on a province-wide basis.
- The BC Region worked with a contractor to develop a Compendium of Interactive Exercises to promote crime prevention through social development (PCDS**) at workshops and training events. The exercises are being used by BC Region staff during PCDS** and proposal writing workshops.
- The BC Region hosted a focus group in August 2004 with crime prevention practitioners to pilot a sustainability toolkit. The toolkit provides information on strategies to enhance sustainability of crime prevention activities that should be considered at the very beginning of projects.
- The BC Region has provided support to a number of projects addressing personal security of women. In May 2004, four of these projects received a Women's Safety Award, out of 12 recipients from across Canada. The awards were designed to reward good practices and policies relating to women's safety and the improvement of women's sense of safety. The four CNPC**-funded groups who received awards in BC included: What's Age Got To Do With It? Submitted by the BC/Yukon Society of Transition Houses; Women and Violence: Education is Prevention submitted by the Saltspring SWOVA Society; Project Respect submitted by the Victoria Women's Sexual Assault Centre; and Cowichan Valley Safer Futures Program submitted by the Cowichan Women Against Violence Society.
- Awareness of the National Strategy/PCDS** was promoted by targeting community newspapers/media, developing a media experts list, e.g., on bullying, PCDS** and policing, and undertaking regional outreach, e.g., CNPC** and OCIPPEP continuum of public safety kit.
- Knowledge dissemination was supported by sharing information about the Fonds d'investissement dans la prévention du crime Knowledge Development and results from other project funding streams. Understanding of strategic priorities and specific interventions, risk factors, as well as success stories and best practices, among key audiences and stakeholders, was promoted.

- A CCI Communications Strategy was developed by the BC Communications Officer to: increase awareness of the National Strategy's commitment to supporting comprehensive community-based initiatives; disseminate CCI as a more strategic evidence-based priority being undertaken by the Government of Canada; and engage key stakeholders, with access to critical networks and audiences.
- The BC Region has prepared Regional Fact Sheets on Aboriginal People and Seniors, to provide relevant information to community organizations on crime prevention efforts in BC.

Prairie:

- Social development language was not initially common in crime prevention. When the Strategy was first established it was common in other areas — child development, health, poverty reduction, environment — although there was not always development and work occurring across these sectors. With the expansion phase of the Strategy, resources were added and focus was placed on linking sectors and on taking leadership to build more comprehensive approaches to crime and victimization issues.
- In Saskatchewan, through staff involvement, project funding and partnership building, CNPC** has been a strong advocate for action on the inclusion of youth in all work related to them. "Youth Friendly" engagement and youth inclusion generally is now an adopted policy across the continuum and has had a big impact on the Department of Saskatchewan Learning. This inclusion policy has also had a significant impact on how HRSD organized the Urban Aboriginal Strategy (UAS) in Saskatoon. Partners involved in this work on inclusion and policy are youth, the Joint Management Committee (JMC), Provincial Regional Interdepartmental Committees (RICs), other federal departments and committees and community mobilization projects.
- In 2000 in Alberta (before the Phase II expansion period), recognizing the demand and interest in many communities around developing programs premised on the asset development approach, two "Think Tanks" were spearheaded which brought together key stakeholders province-wide to discuss this approach and its merits. The result was the development of a provincial, community-based organization called "YES-Alberta" (Youth Enjoying Success) which continues to provide leadership and support to this approach. As well, Resiliency Canada was born out of recognition in the think tanks that asset development required critical review. Through the Strategic Fund, an organization is currently being funded to pilot this approach in four distinct communities. This will inform knowledge about what elements of the asset development approach are effective and how a community might replicate, in practical terms, crime prevention outcomes.
- In Alberta in 2001, a Letter of Intent process was introduced for the express purpose of increasing the accessibility of Programme de mobilisation des collectivités funding to rural, remote, and Aboriginal communities. By making the application process easier for

organizations and enabling opportunities for CNPC** to provide more directed support to applicants, the number and quality of applications from these communities has increased. This practice has been adopted by the Alberta Solicitor General in the administration of their provincial crime prevention funding and is being considered by other funders.

- In Alberta in 2002, an idea was brokered with the GRC** "K" Division, the Yellowhead Tribal Community Corrections Society and the Alberta Community Crime Prevention Association that brought the three organizations together for the first time and resulted in the hiring of an Aboriginal Crime Prevention Support person. Housed in the GRC**, this person facilitates strategic partnerships and coordinated crime prevention action among GRC** detachment members and the Aboriginal communities they police. This idea has attracted significant attention and is well supported. The GRC** is considering an expansion of this model.
- In 2003, recognizing the need to enhance awareness and communication among the full continuum of provincial crime prevention organizations in Alberta (approximately 15 organizations), they were brought together for a day-long session. This emerged into the development of the Alberta CommUNITY Safety Group, a coalition of loosely affiliated provincial crime prevention organizations. This group has met four times to date. Meetings are coordinated by the community-based organizations.
- Through extensive work in Manitoba to meet the needs of women's and girls' victimization and safety issues, the Region was able to influence provincial program policy to engender their Lighthouses Program. More specifically, the Lighthouses Youth Program, which supports the ongoing after-school activities of youth throughout the province, is now prioritizing new programs specifically for girls' engagement as well as raising awareness on how existing programs can engender their programs to engage girls more meaningfully.
- The Community Capacity Assessment Grid and the Community Needs and Analysis Assessment, which are designed to measure needs, capacity, and community readiness, are now embedded into program policy to better meet the needs of community safety in Manitoba.
- In consultation with the Joint Management Committee, an analysis was conducted of how the recommendations from the Manitoba Aboriginal Justice Inquiry relate to the National Strategy and Programme de mobilisation des collectivités in Manitoba in practical applications.
- Diverse networks have been developed with people from many sectors, organizations, environments and mandates within the Region's provinces. In order to take these networks to another level, issues that cut across the Region are being identified, such as those related to the sex trade and sexual exploitation, and regional frameworks are being built for how the Region can work with others to put a focus on these issues in order to understand and change the systemic issues that lead to crime and victimization.
- Working with Saskatchewan Learning, youth and other partners, the Region is examining policies and approaches to issues like truancy and behavioural problems where punitive approaches are currently common, and working toward a greater emphasis on family

engagement to keep children in school with support. Similarly, discussion/work on policies and practices to prevent and decrease bullying is underway.

- Regional involvement is being increased, as much as resources allow, in the horizontal work through UAS, Federal Council, the Federal Council Policy Committee, the Federal Managers Community and Municipal based committees. Stronger linkages with people working in evaluation and academic research and in areas such as health policy are being developed. Collaboration with the policing community and Aboriginal community as well as the provincial justice and corrections community on the response to the Justice Commission Report is taking place.
- In two weeks, the GRC** "K" Division, the Alberta Community Crime Prevention Association, the Alberta Solicitor General department, and the regional office will engage in a joint work planning session for the first time. This will affect the coordination and connectivity of each organization's respective work and yield opportunities to leverage the work of each.
- Training and support is being provided to the GRC** as they endeavour to train police and community members across Alberta in crime prevention through social development. Through a Train the Trainer approach, the police/community member pairs will facilitate further education and action in their home communities.
- Comprehensive Community Initiatives are being piloted in Manitoba, which are designed to take a more holistic approach to all the factors and policies that contribute to crime and victimization.
- An example of steps to be taken in the future is to continue the partnership with people working in the criminal justice system to establish a Drug Treatment Court in Winnipeg and to meet with provincial officials to discuss ways to work together to change housing and welfare regulations that directly influence the factors that put people at risk of becoming involved in the criminal justice system.

Northern:

- Crime Prevention Conferences/Workshops were held in the Yukon each year from 2000-2003 with themes such as Youth Asset Building, Domestic Violence, and Sexual Assault. These events were well received and brought together many Non-profit Organizations, various levels of Government, and coalitions from across the North to increase awareness and find solutions to these issues. They were hosted in partnership with Yukon Justice, GRC**, Crime Prevention Yukon, Health and Social Services.
- The Region is working closely with Community Justice Committees and Restorative Justice coordinators in all three Territories, as part of an Integrated Program Delivery model with the Aboriginal Justice Strategy, to enhance their knowledge of crime prevention through social development approaches.

- There are ongoing collaborative efforts with Federal Councils, Canadian Rural Partnerships, and other Federal Departments by undertaking research projects on “program effectiveness in Aboriginal communities”, and “underlying social issues of alcohol abuse”.
- Crime Prevention through Social Development workshops have been delivered to GRC** officers and community members. This is a joint initiative with the GRC** and Territorial Departments of Justice.

Ontario:

- Meetings take place on a regular basis with municipal government officials to share knowledge, focus and resources related to crime prevention funding practices at the community level.
- Multi-sectoral partnerships including those that involve the private sector and policing are consistently encouraged and endorsed.
- Workshops are delivered to non-traditional crime prevention actors, including religious groups and school officials, as well as to non-traditional social development actors such as police and private security firms.
- Provincial and municipal government officials were invited to funding announcements.
- Other examples specific to project funding include the Hamilton Bullying Strategy — CNPC** Ontario was part of the process both as a facilitator and supporter of two projects with a coalition of organizations interested in the issue of bullying; CNPC** helped to guide process issues of how the strategy could roll-out in the Region. Partners involved include 40 organizations — government, private sector and the voluntary non-profit sector.
- In addition, in Prescott a Region-wide youth strategy, still in development and including all of the above sectors (private, public and voluntary), is supported.
- There is an increase in corporate visibility within funded projects and inter-governmental activities.

Quebec:

- The National Strategy works in close collaboration with the province of Quebec in the area of crime prevention. The arrival of the Strategy in 1999 contributed to the province deciding to take a stronger lead in the area of crime prevention which it did by launching its Departmental Crime Prevention Policy, *Making our communities safer for everyone*, in 2001. The province recognizes that it could not have attempted the implementation of this policy without the support of the National Strategy.

- The partnership that developed out of the Strategy's support to the implementation of the province's crime prevention policy led to cooperation on dozens of other initiatives, such as:
 - ◊ the development of tools for the school system,
 - ◊ the mobilization of municipalities to address crime prevention,
 - ◊ public education, and
 - ◊ numerous committees that led to other policies and programs.

For instance, CNPC** actively supported the province's proceeds of crime funding program, which addressed bullying (2002-03) and street gangs (2004-05).

- The Strategy also developed a partnership with the City of Montreal in order to help with the implementation of their *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements*. As with the support to the provincial crime policy, it is felt that the Strategy's role is contributing to the sustainability of crime prevention by ensuring governmental buy-in.

Atlantic:

- The actions taken that have had a positive and lasting impact are diverse. Three examples are: Safe community workshops were held across NS in partnership with the GRC**, the Office of the Solicitor General and the Nova Scotia Crime Prevention Society. The workshops broadened the make up of local and provincial crime prevention partnerships, while broadening and heightening focus of crime prevention efforts.
- The Atlantic Summer Institute on safe and healthy communities attracted crime prevention, social development and health promotion practitioners from across Canada and police from as far away as Washington D.C. The institute focused on practical models and tools for advancing and sustaining the integrated pursuit of community safety, health and well-being.
- The PEI department of corrections is working in partnership with CNPC** in training six former youth corrections workers in working at the front end of the justice system by serving the community as social development resources.

E.2 Collaborative Efforts of Organizations in Communities

Regions have also seen some increased collective involvement of organizations, which have traditionally had a mandate related to single issues (e.g., literacy, child care, substance abuse and so on), to deliver their core mandate in order to strengthen community and individual resiliency to crime and victimization. Regional representatives spoke of "concerted efforts" to link social issues together and acknowledgement of the overlap between these issues in the context of strengthening communities. Organizations related to literacy, homelessness and FASD are among those cited by the regions as getting involved. Examples of what collaboration between organizations can achieve include a domestic violence

court pilot project and the development of a community wellness plan. Further examples of this type of engagement in each Region follow.

BC:

- The Cowichan Women Against Violence Society, through its initial work on safety audits addressing women's safety, has been working with local governments and planning institutes to work collectively on crime prevention and victimization, as well as creating an awareness of gender mainstreaming.
- Literacy BC, through its New School at Surrey project, has developed a model curriculum to help youth at-risk stay in school, improve their reading and other academic skills, enhance their self-esteem, enable them to develop and maintain positive social relationships, and reduce their likelihood of committing crimes in the future. The project represents a partnership between CNPC**, the National Literacy Secretariat (HRSDC), the Surrey School District, and the Vancouver Foundation. The model has been so successful that it is now being supported solely by the Surrey School District and has been replicated for Aboriginal students, and is being considered for use by other literacy organizations (e.g., in the NWT). Although the original intent was to improve literacy levels, the results have been far more wide ranging, and relate directly to crime prevention through social development.
- The Cowichan Valley FAS Action Society has sponsored a number of projects to increase community awareness about fetal alcohol spectrum disorder (FASD), with the intention to better support individuals in the community with FASD and prevent them from re-offending. The Society has developed an audit tool, which has been applied to a local college, the GRC** watch, a camp, and various service providers in the community, who would not be considered traditional stakeholders in the field of crime prevention. In Burns Lake, the College of New Caledonia has been working with Babine Forest Products to promote awareness of the needs of individuals with FASD, in order to provide appropriate opportunities for training and possibly employment of this disadvantaged group.
- The Early Childhood Educators of BC have been funded to provide training to Early Childhood Educators and to Family Child Care Providers on how to utilize the "Let's Talk About Touching" toolkit. This resource is used to teach children from three-and-a-half to six years of age about appropriate and inappropriate touching, in order to prevent child sexual abuse. The resource was originally funded through a PMC** grant to the Vancouver School Board.
- The Boys and Girls Clubs of BC have been supported through several CNPC** grants to provide training to communities throughout BC on asset building for youth. This approach is based on research that indicates there are 40 developmental assets critical to positive youth development. The asset building approach is a PCDS** approach, as it is based on addressing risk and protective factors in the lives of young people. The approach is not prescriptive. It allows each community to enhance developmental assets in a unique way that is appropriate to the community. The approach has been applied to a number of successful

initiatives in BC and these are identified in a special issue of the Asset Networker, which was funded through the Programme de mobilisation des collectivités. A copy can be made available upon request.

- The Westcoast Child Care Resource Centre developed a Safe Spaces Preschool Bullying Prevention Training Project to encourage young children along a pathway to positive relationships through their lifetime. To deliver the training throughout BC, the WCCRC will utilize the partnerships of Success By Six, including all of the United Ways of BC, 33 credit unions with 275 branches, and the provincial Ministry of Children and Family Development.

Prairie:

- The community of Okanese in Saskatchewan is a very good example of this. Prior to the work with other federal departments, provincial representatives and people in the community, crisis level issues in policing, youth, mental health, crime and victimization, education and child welfare were rampant in the community. This played out in extreme violence, fear and overall chaos in the social fabric. As a result of a concerted effort to link the issues together and see the overlap and need for comprehensive and holistic approaches that require changes in how government and community members work, an overarching Community Wellness Plan, coordinated funding and action from different departments and levels of government and visibly increased community safety and participation are developing.
- In Alberta, through PMC** and Strategic Fund funding, the Jasper Community Team has formed and has been sustained.
- The Calgary Block Watch Council, engaged in its conventional crime prevention mandate of supporting block watch for many years, is now bringing together adults and at-risk youth to implement neighbourhood projects.
- HomeFront, a pilot domestic violence court in Alberta supported through the Investment Fund is an excellent example of community collaboration by a variety of organizations who typically do not work outside their own mandates.
- United Way of Winnipeg has taken a comprehensive city-wide approach for the past decade in all of its activities and is now working actively with CNPC** to embed safety into its continuing city-wide vision for a safe, healthy and vibrant Winnipeg.
- Another example is a PMC** funded project: Lake Manitoba Health Centre that is working with community partners to develop and sustain safety initiatives.

Northern:

- Through the Region's support, organizations are beginning to extend their reach along the social justice spectrum by embarking on projects that explore the problems associated with offender addictions, the correlation between low literacy and criminal behaviour in a unique

cultural environment, issues within a newly developed addictions treatment centre, suicide prevention, and the linkages between economic development and social development.

Ontario:

- CNPC** staff support organizations in moving to a position of multi-sectoral collaboration.
- The Fred Victor Centre – Homeless shelter in the downtown core of Toronto used PMC** to develop an internal safety committee that, as recommended by a SNPC** project officer, included a community police officer and representatives of local businesses and residences. This has resulted in greater neighbourhood safety as shelter-users have strengthened trust/relationship with police, and business owners have decreased fear/distrust of street-level homeless persons.
- Another example includes the Hoops Unlimited — Basketball program for at-risk youth, which developed a partnership with the local police division that has led to increased volunteer retention (including off-duty officers) and stronger relationships between older residents, youth and police.

Quebec:

- An example from Quebec is the Montreal Chamber of Commerce. With the intense involvement of the National Strategy, this organization, traditionally geared to commerce, business, and the private sector, became intimately involved in a major crime prevention initiative. A three-year school drop out prevention program was embarked upon in partnership with some key players such as the Department of Education, schools, and businesses. The Strategy supported the evaluation aspect of this initiative in the hope of ensuring its sustainability. American studies show that this type of program can reduce serious delinquency by about 50 p. 100 (Greenwood, Model, Rydel and Chiesa, 1996).
- Pointe-à-la Croix/Restigouche is another amongst many examples. An organization solely involved in recreation and another involved only with First Nations issues came together through an CNPC** project to mobilize their respective communities in order to reduce and prevent racism and violence among the youth.

Atlantic:

- As organizations are discovering interrelationships and barriers to sustainability, they are learning to bundle up catalysts, outputs and outcomes within comprehensive initiatives. In practice, this means using a variety of policy instruments (i.e., regulatory, economic and stewardship) to address a mutually reinforcing package of factors (i.e., poverty, crime, illiteracy and substance abuse).

E.3 SNPC**'s Role in Facilitating Coordinated Community Action

Regional Directors agree that the SNPC** has at least to some degree established a reputation for being a facilitator of coordinated community action. Provincial, territorial and community involvement were all described. A number of the Directors referred to previously-mentioned projects such as roundtables and large crime prevention initiatives such as Vancouver's Downtown Eastside Project as examples of how the Strategy has achieved its reputation. Regional staff have also been invited to participate in activities sponsored by these other stakeholders. Many more examples illustrating the role of the SNPC** in facilitating coordinated community action and the Strategy's reputation in this regard are described in this section.

BC:

- In May 2004, the BC Region invited representatives of other federal departments, 3 provincial Ministries, and the Union of BC Municipalities, to a meeting to explore approaches and interest in development of a Comprehensive Community Initiative for BC. Since then, the CNPC** has been working closely with the provincial government and the BC Crime Prevention Association to develop the CCI proposal for funding. Our next step will be to approach key stakeholders including the local government of 5 to 7 communities to be directly involved in applying the CCI approach to their communities.
- The Human Trafficking Roundtable, co-sponsored by CNPC** and the provincial government, and held in November 2004, was intended to bring relevant stakeholders together to begin to explore coordinated approaches to addressing the issue. The fact that the Superintendent of the GRC** Border Integrity Program for BC has requested a follow-up Roundtable with 150 people means that the initial Roundtable served as a catalyst. One of the goals of the next event (planned for April or May 2005) is to launch a Pacific Region Strategy for Prevention of Human Trafficking, protection of victims of human trafficking and prosecution of criminals involved in human trafficking.
- The Downtown Eastside Project of the City of Vancouver serves as a good example of the SNPC** facilitating coordinated community action. These quotations come from the Evaluation Report to the Project. "The ability of the community to work together and with government to address the complex issues that lead to crime and victimization increased as a result of this project." (page 10). "The project was successful in facilitating the involvement of marginalized groups in planning and priority setting with respect to initiatives that address the root causes of crime." (page 8). In addition, the Vancouver Courier newsletter included the following information in its September 15, 2004 issue: "On Tuesday, city project manager Wendy Au, presented a report to council stating the five-year Downtown Eastside Crime Prevention Project had mobilized the community and improved the city's ability to deal with crime."
- Another Investment Fund Project, with Prostitution Alternatives Counselling and Education (PACE), has supported initiatives to provide alternatives for persons involved in or at risk of

the sex trade. Specifically, project staff have trained peers to make presentations and deliver workshops on working with persons involved in the sex trade, provided presentations for training of police officers, and developed a video for specific populations to prevent youth from getting into the sex trade. The project has also supported outreach to youth and women involved in the sex trade and developed a manual for service providers to provide more appropriate outreach and services.

Prairie:

- The fact that the SNPC** has built a solid reputation with the Prairie provinces and communities as a facilitator of coordinated community action is evident in most of the responses and examples already provided. The very foundation of the Strategy and its mandate leads to requirements for coordinated action at many levels — community, provincial, municipal, inter-departmental. These requirements are backed up by philosophical beliefs, values and evidence about what works and this leads to a focus on comprehensive and coordinated community action that permeates everything the Region does.
- At the very practical level, it is the staff that builds the reputation. The SNPC** gives some of the tools in terms of requirements for funding etc., but it is the people who deliver the SNPC** who build the reputation. The Region operates with an amazingly lean staff component, with three people assigned specifically to manage the work in each of the Prairie provinces. Five others' job responsibilities include work in all three provinces. It would be physically impossible to accomplish anything alone beyond the values and principles that the Region maintains regarding working in partnership with others and the mandate of the Strategy which is based in social development — and fundamentally partnership-based. This has led the Region to hire staff that bring and constantly develop skills and experience in facilitating coordinated action. Evidence of their reputation lies in the invitations staff receive to be part of collaborative tables, requests staff receive for advice on building partnerships in communities, requests for staff to provide workshops and speeches at events, and the depth and breadth of the networks built and maintained across the Region.
- Coordinated community action is a priority policy of the Saskatchewan Joint Management Committee and this policy direction has moved project applicants and other stakeholders to collaborate at the community planning process. The SNPC** funding requirements for working toward and demonstrating coordinated community action and the assistance of CNPC** staff to do this has led to most projects funded through the Strategy in Saskatchewan somehow demonstrating coordinated action. In addition, the RICs who represent multiple provincial departments and community representatives provide input on proposals to the CNPC** and this adds further assurance of coordinated action.
- The Region has come to develop and enjoy a truly exceptional relationship with provincial counterparts. On most provincial work that either office engages in, they partner at a collaborative level. They co-present at conferences, co-chair meetings and events, coordinate

the PMC** and the provincial crime prevention funding to leverage and complement one another. While the province co-chairs the Alberta Joint Management Committee (JMC) in accordance with the formal Partnership Agreement, the Region sits as an active member on the provincial funding committee. They also contribute to decision-making across the provincial government related to police and funding decisions. As examples of coordinated action with the province, they have co-facilitated the development of the CommUNITY Safety Group discussed above and they have worked closely with Alberta's Francophone community as well as Aboriginal communities to support crime prevention outcomes.

- In Manitoba, CNPC** took the lead in working with the province and community groups in coordinating all projects dealing with women's and girls' safety issues to come together to build on each other's strengths and knowledge and provide a network of support.
- CNPC**, together with federal and provincial funding partners, was very involved in the design and implementation of the Women's Social Justice Forum, which brought together their funded projects throughout Manitoba to learn from one another and determine priorities for future work to create safer and healthier communities for women. This has resulted in a jointly funded project to further the recommendations to reduce sexual violence against Aboriginal women in Manitoba.
- Involvement with the small working group to examine the feasibility of The Winnipeg Drug Treatment Court has resulted in a broader comprehensive approach to better meet the needs of the people coming into the criminal justice system because of their addictions. CNPC** took the lead in coordinating the community services support portion of the DTC, engaging Aboriginal, non-Aboriginal communities, front-line service providers, provincial policy makers, housing, income security, childcare and a broad range of treatment providers.

Northern:

- As an enabler rather than facilitator, the SNPC** has succeeded in spawning numerous projects across the country through the sharing of knowledge, research findings, and capacity building. Evidence of sustainable community action can be found in many projects.

Ontario:

- There have been some successes at generating such a reputation, but the Region has to build a "solid" one largely due to a lack of resources. Increased demands and requests for support related to funding projects has shifted SNPC** Ontario more towards the role of a traditional "funder" than as a facilitator for community change. Hence, many of the examples or actions that strengthened the Region's reputation as a facilitator are related to funding decisions (i.e., conditions attached to funding requests, skills-building/training as directly related to funding applicants) rather than strategic action.

- The relationship with the province and with municipalities is good, but collaboration could be improved. Currently, it is done ad hoc wherever possible due to the fact that there are many activities going on throughout the province and human-resource wise the Region cannot possibly be involved in them all. Examples of where they are involved include: Toronto, Hamilton, London, Windsor, and Waterloo.

Quebec:

- The Region works with a network of social service and health organizations, as well as with academics, universities and businesses. As for community organizations, their ability to function is largely dependant on our ability to provide front-line assistance.
- There is anticipation that new programs will enable the Strategy in this Region to be much more visible on the forefront, and better respond to the needs of organizations. There have been several activities carried out over the years, for example: support for the establishment of local prevention strategies, which were established in five municipalities and seven districts in Montreal, that are recognized as very significant contributions to community capacity in preventing criminal activity. The Region seeks to increase the opportunities to meet with Aboriginal communities, as well as rural and remote.
- The CNPC** has created several intra-ministerial committees that benefit from the interactions with other organizations, such as Correctional Services Canada, the Royal Canadian Mounted Police, and Aboriginal law enforcement agencies. In conclusion, the reputation of the CNPC** and the SNPC** in Quebec is excellent and improves yearly.
- Despite minimum resources, staff visit all parts of the province to provide support and training in order to help organizations mobilize their communities.
- The Region has been effective and proactive in many areas, one being when a crisis broke out in the rural municipality of Huntington, Quebec. The mayor declared a curfew to keep adolescents off the streets after 10 pm at night. SNPC** facilitated community action to help diffuse tempers and open up dialogue in the community.

Atlantic:

- The Strategy's reputation is as more of a facilitator and a supporter of facilitators, rather than "the" facilitator. The Region cultivates the facilitative leadership of others. They are also gaining recognition for content knowledge mined from the thousands of research, action and capacity building projects funded across the country. The feedback received from provinces, territories and community organizations during the recent National Strategy Renewal Consultations speaks volumes on the reputation of CNPC**.

E.4 Contribution of Regional Efforts to SNPC** Phase II Expansion Objectives

Regions see considerable progress towards the SNPC** expansion objectives of sustainable community action, knowledge development and sharing, and coordination of multi-level support for crime prevention efforts. A “high degree of interest” in sustainability was described, and a variety of projects have continued on their own, such as train-the-trainer projects and community crime prevention teams. Projects, in general, are encouraged to achieve sustainability. Development and sharing of knowledge about crime prevention strategies is taking place through a variety of activities, such as making pilot tools nationally available and regional staff making appearances in many communities to talk about effective strategies. Fewer examples of how the Regions are working towards coordinating multi-level support were provided, and concerns were raised about how to better achieve the objectives, such as through better funding and more work in isolated, rural and Northern communities. Contribution to all of these objectives in each Region is illustrated more fully below.

BC:

Increasing Sustainable Community Action

- The BC Region hosted a focus group to pilot a Sustainability Toolkit, in August 2004. An Inventory of Funding Sources was also developed in BC, to assist groups in identifying other sources of support.
- One of the groups that has been successful in sustaining its efforts and community capacity is the Summerland Asset Development Initiative and the Summerland Chamber of Economic Development and Tourism.
- The model of sustainability and positive youth development is being replicated in three other communities in BC, and has received financial support from three provincial Ministries, Sears Canada, and Telus.

Developing and Sharing Knowledge of Crime Prevention Strategies

- BC CNPC** staff sit on the planning committee for the annual BC Crime Prevention Association Conference. At the September 2004 Conference, more than half of all the presentations/workshops featured activities that had received funding through the SNPC**. The focus was much more PCDS**-based than in previous years.
- A Gender Mainstreaming tool for crime prevention practitioners is being piloted in BC and will be made available nationally to communities to assist in the development of CCI projects throughout Canada to provide more responsive strategies.

Coordinating Multi-level Support for Crime Prevention Efforts

- One example is the Train the Trainer DISC project. This project involves the Children of the Street Society and the Vancouver Police Department in an initiative to increase awareness amongst the corporate sector, particularly hotel and motel owners in Vancouver, about sexual exploitation of children and youth, and how they can assist in preventing it.
- In 100 Mile House, the South Cariboo Chamber of Commerce has been working with the South Cariboo Safer Communities Society to provide youth, especially those at-risk, with positive opportunities to build bridges between youth and businesses. With a Strategic Fund grant, the groups also established a youth community resource centre, which serves 500 youth per month and is soliciting support for continuation from various sectors in the community.
- The Union of British Columbia Municipalities Crime Prevention Forum, held in November 2004 in Richmond, represented an initiative supported by CNPC**, the GRC**, provincial government, and Justice Institute, with participation of 120 local government representatives from 80 communities in BC, many of them remote and rural. Feedback on the forum, which focused on harnessing the power of youth in communities, was very positive.

Prairie:

Increasing Sustainable Community Action

- There is a high degree of interest in sustainability of community action in the Region and across the SNPC** and other government initiatives. Sustainability remains a concept that is not understood in the same way by most people and that is often unachievable in the strict sense of requiring community organizations and people to demonstrate they will be able to continue the activities beyond our funding. The Region has worked with Joint Management Committees (JMCs) and with colleagues to think and talk and be real about sustainability. Risk assessment is important and often, even if it is not likely particular activities will continue due to lack of funding, some benefits — including the impacts of people working together in communities where they have not done that before, the impacts of putting new systems in place, and the impacts of people experiencing something they would not have if not for work we are supporting — are fully sustainable without further funding. The Region participated in the FPT Working Group study on Sustainability by providing projects for study and by talking with the researchers. Discussions about sustainability are built into proposal development work with community members and they work to find ways to define sustainability beyond project activities continuing after the funding.
- In Saskatchewan, the CNPC** has worked toward and achieved a greater degree of leveraging other funding with theirs and of building multiple funders into projects. For example, they are working with First Nations Women on work related to sexual exploitation. The issues

are of importance to Status of Women and to the HRSDC Homelessness Initiative and through the CNPC**'s discussion and development work with them, they will be providing funding for work beyond Strategy funding.

- They have worked and achieved more phased funding approaches where the levels of funding decrease as the community builds the systems and shifts resources to take over project components and then supports the ongoing costs through their own fund raising. The Kelsey project in Saskatchewan is very good example of this.
- They have worked to build networks and coalitions that result in cross jurisdictional planning and implementation. Often, the more partners involved, the more chances there will be resources in the right place at the right time. Examples of this are the Regina Coalition on sexual exploitation and the New North project on community ownership of ending victimization.
- Contributions in Alberta around enhancing the skills, knowledge, and resources in communities working toward sustainable crime prevention action are immeasurable. The Region has physically attended meetings and spoken in more than 100 different communities — many of them multiple times – and worked with hundreds of organizations and thousands of Albertans. They have assisted and encouraged people to work together so that they can realign resources, join forces to build strong projects and programs, and be creative and successful in their ongoing efforts.
- The Jasper Community Team, the Edmonton Police Service Neighbourhood Empowerment Team, the Drayton Valley Family and Community Support Services Crime Prevention project, and numerous other projects in Alberta started with seed funding from the SNPC** and continue today. Often the shift in sustainable support came from the opportunity granted through PMC** funding to demonstrate a project to a local school, town or city council. They have, in turn, committed to support the ongoing operational cost of the project.
- Based on the national Logic Models that were developed for SNPC** projects, which indicate the immediate and intermediate outcomes, Manitoba projects were able to demonstrate sustainability by achieving not only immediate outcomes but intermediate outcomes as well. For example: decreasing negative activities/behaviours related to risk factors; improving psychosocial development of participants in PMC** projects; and increasing engagement of target groups/participants in their community and empowerment.
- Also, among projects surveyed in Manitoba that were able to sustain their activities, the majority were located in urban centres where partnerships and access to other resources are more readily available.
- There is more work to do in more isolated, northern and rural communities in Manitoba.

Developing and Sharing Knowledge of Crime Prevention Strategies

- The Region has had much involvement in the CNPC** Strategic Plan Priority on Developing Knowledge in Focus Areas. The Region provided leadership for this work in terms of project management and coordination, communication and research/evaluation skills.
- The Region looks at all work from the perspective of how is this going to contribute to knowledge? What are we going to learn from this? Is there something we need to learn that we are not finding? How can we do that?
- They work from a value base that knowledge comes in many shapes and forms and that one of their key roles is to really listen and learn from what community people are saying and to develop a give-and-take relationship that allows for mutual learning.
- In Saskatchewan, the expansion supported more leadership and presence at tables responsible for social development of community safety planning. By being at more of these tables, the CNPC** was able to share their expertise on crime prevention strategies in ways that make it more likely crime prevention will be integrated at a policy level. It takes a leadership presence to move crime prevention from being a motherhood issue to a policy that overarches all quality of life issues and priorities like the children's agenda, the Aboriginal agenda, the cities renewal agenda and the voluntary sector agenda.
- In addition to responses provided above around the numbers of organizations, people and communities that the CNPC** has worked with in Alberta, the Region sees its role as a broker of knowledge and resources. The CNPC** has provided research material to organizations to inform their work, constantly facilitates new relationships among communities that have something to learn from one another, and has developed resources and promoted particular knowledge.
- In Manitoba, the CNPC** formulates and evaluates community knowledge in user-friendly, accessible public products.

Coordinating Multi-level Support for Crime Prevention Efforts

- In Saskatchewan, the CNPC** works toward multi-level support for pretty much everything it does. They have built relationships with HRSDC, Health Canada, Justice Canada, GRC**, SWC Aboriginal Northern Justice Initiative and Saskatchewan Justice. They sit at the Saskatchewan Federal Council and work with Police services, municipal governments and Aboriginal organizations. They have many relationships with the voluntary sector and with academics and researchers. As per earlier examples, the CNPC** is always involved in coordinating multi-level support for crime prevention efforts.
- Turning to Alberta, the CNPC** has promoted the value of crime prevention councils, as per the Federation of Canadian Municipalities (FCM) 2000 Primer. In addition to promoting and presenting this document to local interest-groups, they presented on it at the Alberta

Association of Municipal, Districts and Counties Conference in 2002. This audience was comprised of over 700 elected officials. This has contributed to the development of a Fonds d'investissement dans la prévention du crime (\$2.2 Million) by City of Calgary Council, the Central Alberta Regional Crime Prevention Council initiated by the current City of Red Deer Mayor, and the Edmonton Regional Crime Prevention Society initiated through Edmonton's Safer City's agenda.

- As a member of inter-governmental and inter-departmental committees, including the Rural Team Alberta, they have also provided a voice to crime prevention through social development in a number of other arenas. For example, the BSE crisis in Alberta leaves many Alberta farming families destitute and at greater risk of crime and victimization due to increased family stress, violence, poverty, substance abuse and suicide. This is an agenda that they are working with a number of provincial and federal departments, as well as community organizations, to address.
- The CNPC** has also promoted PCDS** among police organizations and among the Alberta Association for Police Governance (AAPG). Recognizing police as key, credible spokespeople in local crime prevention action, they have encouraged their involvement while recognizing their reticence to "drive" such action.
- In Manitoba, multi-level support is a key strategy in how they do their work. They are consistently seeking partnerships and are part of numerous coalitions, e.g., Funders Network, advisory boards for projects, federal horizontal initiatives, and the Winnipeg Committee for Safety.

Northern:

Increasing Sustainable Community Action

- There has been a moderate increase in sustainable community action, particularly when the Territorial Governments get involved and respond with policy frameworks around a particular issue, i.e., the Government of the NWT developed Territorial-wide legislation/policy on family violence in part from the recommendations that came out of a crime prevention funded project.

Developing and Sharing Knowledge of Crime Prevention Strategies

- The Yukon Government has a Crime Prevention Trust Fund, which complements the Programs. They also share a database that captures the various crime prevention initiatives and provides information useful for future analysis of crime trends and related emerging crime issues.

Coordinating Multi-level Support for Crime Prevention Efforts

- Coordinated effort is steadily increasing as interest and understanding of the CNPC**'s work grow in the Northern Region.

Ontario:

Increasing Sustainable Community Action

- By emphasizing the project-nature of SNPC** funding, and offering tools/resources that assist communities and groups sustain their initiatives, the Region has been largely successful in helping communities develop sustainable action. The sustainability study recently undertaken by the SNPC** seemed to indicate that (nationally) 60 p. 100 of PMC** projects were sustained beyond expiration of PMC** funding; given the wealth of the Region, Ontario's average is probably closer to 70 p. 100. However, all efforts to achieve this objective have been hampered by three factors: a) lack of human resources capable of investing significant time/expertise in this area; b) municipal and provincial governments whose mandate/interests were at odds with SNPC**-supported projects; and c) lack of knowledge on generating interest and involvement from the private sector.

Developing and Sharing Knowledge of Crime Prevention Strategies

- There has been reasonable success in achieving the objective of developing and sharing knowledge, albeit in an indirect/organic fashion. For example, within the Greater Toronto Area, they are now operating in an environment where municipal, regional, and provincial officials, coupled with high-ranking officials within police services, are openly acknowledging the importance of addressing the "root causes" of crime and victimization. However, a lack of human resources aimed at public education and awareness, coupled with reactive funding practices, has limited ability to achieve this objective.

Coordinating Multi-level Support for Crime Prevention Efforts

- Again, due to low CNPC** human resource levels and the heavy requests for funding, most successes in the arena of coordinating multi-level support for crime prevention efforts have been met with leveraging additional sources of funding/contributions from other levels of government and sectors.

Quebec:

Increasing Sustainable Community Action

- The objective of increasing sustainable community action is one that the Region always aims for regardless of project duration. Since 2001, they have asked the organizations to submit projects in relation to three phases:
 - ◇ Phase 1: identify partnership, do a needs assessment of the situation and submit an action plan;
 - ◇ Phase 2: Establish partnership agreements and carry on with the action plan; and
 - ◇ Phase 3: Continue with project objectives and finalize project evaluation.

- It is believed that projects that are longer in duration (e.g., 2-3 years) have a greater chance of sustaining themselves. Some examples of sustainability attained through SNPC** support are as follows: projet Cible Famille Brandon, Premier Arrêt, and various tools that have been formally adopted by schools and school boards (e.g., Vers le Pacifique and QES developed by the Université de Montréal).

Developing and Sharing Knowledge of Crime Prevention Strategies

- With respect to developing and sharing knowledge of crime prevention strategies, the lack of human resources limits capacity regarding this objective. However, they are still making progress and are going in the right direction. In fact, programs provide opportunities to develop and test tools (and share knowledge), for instance:
 - ◇ Different intervention models. For example, *Vers le Pacifique*, addresses conflict resolution and is currently being offered in a large number of schools;
 - ◇ Toolkits such as the *Trousse de L'Institut national de santé publique*, which allows municipalities to run a diagnostic evaluation of their security issues: vulnerabilities, crime rates, fear of crime, and community readiness for action;
 - ◇ The Expansion made it possible to hire additional staff, thus increasing ability for field presence;
 - ◇ They were also able to organize Round Table discussions (e.g., young girls in street gangs in a multicultural context) in two Quebec regions;
 - ◇ Sharing knowledge of crime prevention strategies is done through the media, press conferences, kiosques, and newspaper articles (e.g., bulletin Horizon rural; bulletin Batir des communautés plus sûres);

- ◇ The SNPC** is working with the province to develop a website devoted uniquely to crime prevention called: *Centre de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité*; and
- ◇ In November 2004, the province held a two-day information session that highlighted 20 of the best SNPC** projects. 200 participants were able to benefit from these exchanges.

Coordinating Multi-level Support for Crime Prevention Efforts

- Regarding the objective of coordinating multi-level support for crime prevention efforts, two examples that reflect SNPC** involvement in Quebec are as follows. SNPC** staff have supported and are active members of a multi-sectoral committee involved with the *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*. This group (composed of representatives of the police, parole board, corrections, etc.) is developing new approaches to dealing with violent partners in a relationship. Similar involvement takes place in other spheres such as in the creation of an *Observatoire de la sécurité et de la prévention dans les milieux de vie* for the province. It is an institute that would gather, analyze, evaluate and share data and information relating to crime prevention and security.

Atlantic:

Increasing Sustainable Community Action

- There is much more understanding of and support for sustained community action.

Developing and Sharing Knowledge of Crime Prevention Strategies

- There has been a large contribution to the objective of developing and sharing knowledge. People come to workshops looking for knowledge more than project funding.

Coordinating Multi-level Support for Crime Prevention Efforts

- There has also been a large contribution to the coordination of multi-level support for crime prevention efforts. There are expanding levels of funding going into local projects and a growing diversity of sources of that support.

E.5 Support for Integrated, Community-Based Initiatives

a) Support for CNPC's Emphasis on More Integrated Community-Based Initiatives

All the Regional Directors support the Strategy's emphasis on implementing and moving towards more integrated community-based initiatives. Integration is greatly valued for a number of reasons, such as the interrelated nature of social factors in crime prevention, the need for greater ability to respond to complex social phenomena, and the value of cooperation among stakeholders. More specific regional views on the importance of integration are presented below.

BC:

- This Region supports the move towards more integrated initiatives. This direction promotes the need for more horizontal coordination and partnerships, including greater community participation in the development and implementation of prevention strategies.

Prairie:

- Overall there is strong support in the Region for moving towards more integrated community-based initiatives. This is in many ways a continuation and natural evolution of the way they have been working since the Strategy began. This is the next logical step in the evolution of crime prevention in communities. Given the dynamic interplay of risk and protective factors, augmented by the sheer number of organizations often serving the same population(s), it only makes sense that a more comprehensive, multi-disciplinary, coordinated, resource leveraging approach be supported.
- They have learned that they need to understand and acknowledge how much skill and resources it takes to move to really integrated approaches. Communities need to be ready, they need to have the skills, resources and tools and willingness to work in more integrated ways. There need to be resources dedicated to the roles and functions of coordinated and integrated approaches. The Region needs to be able to support people along a continuum of integration and not expect everyone to be integrated before they can be supported.
- The necessary changes they make in this more integrated approach are really entrenched in public policy and public viewpoints. The Strategy's challenge in this more integrated approach will be to navigate and influence both public policy and public viewpoints.
- This approach calls for a serious commitment as the Region decides to move to a public safety agenda that has its solutions in numerous social policies held by other levels of government. Comprehensive, integrated approaches do not happen without dedicated and skilled support. It will be necessary to explore and learn roles vis à vis other partners and community members. It is an exciting direction that makes intuitive and evident sense.

CNPC** representatives are definitely up for the challenge and are inspired by it in this Region.

Northern:

- Yes, especially when social issues are often inextricably linked, requiring an integrated approach at all levels.

Ontario:

- The Region supports this emphasis for several reasons: a) it allows for greater strategic use/distribution of existing resources; b) this facilitates a stronger ability to respond to complex social phenomena; c) it reinforces commonalities while reducing divisive conflict amongst all stakeholders; and d) it facilitates the necessary groundwork for reduction in social ills and prevention of their future occurrence.

Quebec:

- The province has been working towards this objective over the past few years. This integrated approach was chosen as one of the SNPC**'s strategic objectives in 2001. The Quebec Region is collaborating with the Quebec government and the city of Montreal to help achieve this goal. Although Quebec does not define integrated community approaches in the same way as the rest of the country, the end result that they are looking to achieve is the same. Regional staff is intensely involved in the integrated approaches (comprehensive community approaches) being experimented both at the national and regional levels. This ensures cooperation and continuity in experimenting with these new and innovative approaches to crime prevention.

Atlantic:

- This Region supports the emphasis on integrated initiatives on a continuum:
 - ◇ Integration of crime prevention efforts (primary, secondary and tertiary);
 - ◇ Integration of safe community efforts (enforcement, prevention and emergency response);
 - ◇ Integration of social development efforts (community safety, health and social well-being);
 - ◇ Integration of sustainability efforts (social, economic and environmental well-being); and
 - ◇ The evidence-based bottom line – unless efforts are integrated, they are not sustainable.

b) Provincial/Territorial Interest in a More Integrated Approach that Includes Crime Prevention

Provincial and territorial interest in an integrated approach that includes/could include crime prevention is quite evident in the examples provided by the Regional Directors. For instance, some provinces are making efforts to implement crime prevention policies that reflect the principle of integration. Various provincial initiatives, aimed at PCDS** issues, also follow an integrated model. More of these are expanded on below.

BC:

- The Comprehensive Community Initiative is definitely supported by the province, both in principle, and through financial and in-kind support.
- The recent support of the province in co-sponsoring the Human Trafficking Roundtable is also an indication of its interest in promoting more integrated approaches to addressing crime and victimization.

Prairie:

- All three of the Prairie provinces have demonstrated their interest in exploring and supporting more integrated approaches that include crime prevention. In addition to those listed below, the Manitoba Government has developed and is working to get approval for a crime prevention policy that is founded on an integrated approach across multiple departments. The Alberta Government recently completed a province-wide round table process to build the knowledge for an integrated approach to addressing issues of family violence and bullying in the province. The Province of Saskatchewan has a long history of working across departments and mandates to achieve their goals and they are strong supporters of the SNPC**.
- Beyond the province-by-province picture, there is also interest emerging for cross-jurisdictional approaches that integrate work on issues very relevant to crime prevention. As mentioned earlier, sexual exploitation, particularly as it involves and affects Aboriginal women and girls, has been identified as a topic that cuts across the Region. It goes beyond the Region as well and they have begun to build their knowledge base, coordinate knowledge, support community members to meet and talk with one another, and build a multi-funder approach to supporting some work. This is an approach that will demonstrate how they can play a unique federal role in bringing together different jurisdictions around issues of common concern.
- At the provincial level in Saskatchewan, there is a lot of work around family violence and youth that is evolving all the time and shows good potential for including crime prevention.
- The Justice Commission Littlechild Report and the recommendations and building of coordinated responses require an integrated approach and have direct implications for crime prevention work in Saskatchewan.

- At a provincial level in Alberta, there are inter-ministerial committees born out of the recognition that a compartmentalized, silo approach is not effective and that a more integrated and comprehensive approach is essential to effective service delivery and sound fiscal management. Moreover, the provincial government has committed funding to crime prevention issues including family violence prevention, bullying prevention, methamphetamine use prevention, restorative justice, and crime prevention – including social development. In addition, through provincial lottery funding, the provincial government has more than \$30M annually which is positioned to support crime prevention outcomes, among others. There is an interest to enhance the level of coordination among these various funds and increase the opportunities for communities to develop longer range, more comprehensive approaches to crime and victimization concerns.
- In Manitoba, there is Neighbourhoods Alive, which the Region is currently partnering with, Lighthouses Youth Program, which includes crime prevention, and the Healthy Child Initiative that is included at the CCI meetings. They would like to do more work in prevention of child sexual abuse and exploitation, which has not been done provincially. The province has an intervention strategy that deals with children who are already sexually exploited. CNPC** has invested in some prevention work, which could be further expanded.

Northern:

- Developments at the territorial level include:
 - ◇ Aboriginal Community Wellness and Stability Initiative;
 - ◇ Northern Strategy Framework – Healthy and Safer Communities Pillar;
 - ◇ NWT Social Agenda; and
 - ◇ NWT Family Violence Initiative.

Ontario:

- The Province of Ontario has recently struck an Interministerial Working Group with the expressed objective of collaboration to create “safe and healthy communities”.

Quebec:

- This is not a new concept in the province of Quebec. There are a number of initiatives already in place that support a more integrated community approach. However, as noted earlier, Quebec’s definition of an integrated approach is slightly different from that of the other provinces. Quebec’s approach is said to be inspired by a European model, where the elected locals are the ones who initiate the process and are also the ones who are responsible for the coordination of the multi-sectoral efforts for their respective territories/regions. CNPC** is

supporting the Quebec approach as a promising model that could be adapted all across the country.

Atlantic:

- There are strategic provincial and regional efforts underway in support of advancing integrated or comprehensive approaches. These include:
 - ◇ The Nova Scotia Sustainable Communities Initiatives;
 - ◇ The Nova Scotia Community Development Policy;
 - ◇ The Newfoundland Strategic Social Plan;
 - ◇ The Newfoundland Community Accounts Initiative;
 - ◇ The work of GPI Atlantic (Genuine Progress Indicators);
 - ◇ The work of the Atlantic Coordinating Committee on Crime Prevention (i.e., the theme of this year's conference is a balanced approach to community safety); and
 - ◇ The Atlantic Summer Institute.

c) Interest in Municipalities/Cities and/or Rural and Remote Communities in a More Integrated Approach that Includes Crime Prevention

The Regional Directors also cited many examples of actions on the part of municipalities/cities and/or rural and remote communities that suggest a strong interest in integrated approaches. One Region emphasized the potential for an integrated approach to alleviate difficult dynamics between rural and off-reserve Aboriginal communities. Among the promising activities mentioned are municipal crime reduction strategies, regional relationships with organizations such as the local United Way, a community safety advisory panel and a group of mayors collaborating on youth issues. These and other examples are further elaborated on in this final section.

BC:

- The November 2004 "Harnessing Youth Power and Perspectives in Local Government" forum was co-sponsored by the Union of BC Municipalities. The fact that this represented the second forum addressing crime prevention, with an expression of interest by local government delegates to hold another forum, indicates there is an interest in integrated crime prevention approaches. One of the recommendations of the forum was to include more youth and more police at the next forum. This is a positive direction, as it implies more inclusiveness of people in the community affected by crime and victimization.

Prairie:

- In addition to the information on each province provided below, the development of the New Deal for Cities and Communities is going to provide some very interesting opportunities for CNPC** to explore and build support for integrated approaches that include crime prevention. There is interest in safety issues in the context of the New Deal and it will be necessary to watch closely and take opportunities to build in to this work as it evolves.
- The Rural Secretariat and Rural Teams across the country also provide good opportunities for CNPC** to build crime prevention, victimization and community safety issues into a more integrated approach.
- Comments specific to each province in the Region follow:
 - ◇ Saskatchewan
 - ✘ In Saskatchewan there are many developments. At the municipal level, both Regina and Saskatoon are developing crime reduction strategies. While there is a focus on more conventional approaches to crime prevention in these strategies, they suggest an interest and potential for further work to include more cross-sector and social development work.
 - ✘ Community safety is recognized in Saskatchewan as a quality of life issue. The vulnerable rural populations are seniors and there are growing discussions around this.
 - ✘ The difficult dynamics between rural on- and off-reserve communities continue to simmer below the surface and integrated approaches could provide opportunities to begin to identify and explore these issues if they are developed in the future.
 - ◇ Alberta
 - ✘ Municipalities/cities that are rural and urban alike seem to be grappling with their role in crime prevention and are facing unprecedented resource challenges. There is increasing momentum to build on existing knowledge (not reinvent the wheel), invest in longer-term, more comprehensive, holistic and effective approaches, and to develop meaningful partnerships within the community and with other communities to leverage crime prevention outcomes.

◇ **Manitoba**

- ✧ There are currently relationships with the following groups that lend themselves to this kind of integrated work:
 - United Way of Winnipeg;
 - Winnipeg Committee for Safety;
 - Winnipeg Development Agreement (A Tripartite Agreement);
 - Northern and Aboriginal Population Health and Wellness Institute, which has domestic violence as one of its pillars; and
 - Canadian Rural Partnership – Manitoba.
- ✧ There has also been initial contact with the Aboriginal Policing Directorate, Health Canada – First Nations and Inuit Health Branch and CNPC** around safety in Aboriginal Communities.
- ✧ The Women's Social Justice Committee and Winnipeg Drug Treatment Court continue to move toward a more integrated approach; and
- ✧ There are also more opportunities to partner with Aboriginal self-governments as well as private foundations such as the Winnipeg Foundation.

Northern:

- Nunavut Tungavik Incorporated (NTI), an organization that oversees the interests of Inuit communities, has expressed an interest in taking an integrated approach with other Departments on community safety and wellness.
- The Government of the NWT is piloting an integrated community wellness initiative in eight communities under the auspices of its social agenda mandate.

Ontario:

- In 2004, the City of Toronto established the Mayor's Community Safety Advisory Panel composed of representatives from all levels of government, local schools, communities, and universities. This panel was intended to provide strategic policy direction and advice related to sécurité communautaire et prévention du crime. What has yet to be demonstrated is that this will lead to a more integrated delivery model.
- Under the Urban Aboriginal Strategy in Thunder Bay there is a multi-sectoral project, which is attempting to address issues related to children and families. CNPC** Ontario is a partner in this initiative.

Quebec:

- SNPC** is currently supporting and evaluating an integrated approach to crime prevention in five localities (municipalities and boroughs). Each is supported to mobilize citizens under the leadership of a designated elected official, do a diagnostic assessment of security issues, develop and implement an action plan, and evaluate the process.
- Within the next three years, if the initiatives from the five pilot sites have successful results, there is a strong possibility that the Quebec government will implement this approach throughout the rest of the province.

Atlantic:

- A few examples:
 - ◇ The Mayors and Wardens of Annapolis County have come together and are partnering with voluntary sector and private sector partners in addressing youth issues.
 - ◇ Mayors and First Nations Chiefs have come together in Cape Breton to address youth issues.
 - ◇ The Innu Healing strategy is very much an integrated approach to community safety, health and well-being.
 - ◇ The Cape Breton Strategy to combat the abuse of prescription drugs is an integrated initiative of academic, government, voluntary sector and private sector partners.

Rapport à l'intention du
Secrétariat du Conseil du Trésor

ÉVALUATION DE L'EXTENSION DE LA PHASE II
DE LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA
PRÉVENTION DU CRIME

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Centre national de prévention du crime

Le 14 décembre 2005

Avant-propos

Le présent rapport donne suite à la décision prise par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en juin 2005 concernant le renouvellement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, qui s'énonce comme suit :

« Le SCT exige de recevoir et d'approuver d'ici septembre 2005 un plan d'action sanctionné par la direction et donnant suite aux recommandations et aux résultats de l'évaluation sommative (élargissement de la phase II de la SNPC). Ce plan d'action fera notamment état des critères utilisés dans le choix des collectivités qui obtiendront du financement pour des activités de prévention du crime (p. ex. la capacité, le taux d'emploi, le niveau de criminalité avec violence chez les jeunes). Ces critères permettront de réaliser un suivi continu et de rendre compte du rendement des activités financées. »

PLAN D'ACTION

Critères de sélection des collectivités qui obtiendront du financement

Le Conseil du Trésor a exigé que ce plan d'action donne suite aux recommandations de l'évaluation sommative et fasse état des critères permettant de sélectionner les collectivités qui obtiendront du financement. Ces critères serviront également à réaliser un suivi et à rendre compte du rendement.

Le CNPC est déterminé à soutenir l'officialisation de plans et de mesures détaillés de prévention du crime mettant l'accent sur l'obtention de résultats mesurables dans les dix centres urbains qui affichent le taux de criminalité le plus élevé au Canada. Ce travail exige la participation des trois paliers de gouvernement. Chacun doit utiliser ses leviers (qu'il s'agisse de son expertise, ses ressources, l'harmonisation de ses programmes, ses politiques) et travailler avec les collectivités locales, y compris le secteur privé. Des discussions ont été amorcées et se poursuivront sérieusement à l'automne avec les responsables des provinces et des territoires pour que tous s'entendent sur le fait que l'on doit limiter les efforts à un nombre restreint de villes importantes, de collectivités situées dans le Nord ou dans des régions éloignées et de collectivités autochtones. Le premier critère de sélection sera le taux élevé de criminalité, et le second sera l'adoption de mesures systématiques, conformes aux principes et aux approches reconnus dans le monde – partenariats, secteurs multiples, fondement sur des preuves, responsabilités claires de tous les partenaires, gestion axée sur les résultats (Lignes directrices des Nations Unies sur la prévention du crime (2002)). Pour ce faire, le CNPC a financé des travaux de Statistique Canada sur la planification de la prévention du crime dans les centres urbains. L'analyse, appelée *codification géographique*, fournit des données de base clés sur chacune des villes, ce qui permet de cerner les domaines prioritaires, les groupes vulnérables, les crimes commis, etc. L'analyse a par ailleurs reçu l'appui de chefs de police, d'universitaires et d'ONG, ainsi que d'autres ministères fédéraux, qui la perçoivent comme un outil favorisant la collaboration du gouvernement fédéral à l'échelle nationale et locale. Les travaux sont terminés pour Winnipeg, et sont en cours dans cinq autres centres urbains, notamment à Montréal et à Regina.

En plus de devoir limiter ses efforts à un nombre restreint de grandes villes et de collectivités nordiques aux prises avec un taux de criminalité élevé, le CNPC devra se concentrer sur les groupes qui constituent un risque élevé de récidive et de victimisation : les collectivités autochtones, les femmes, les jeunes et les enfants. Par exemple, les enfants de moins de 12 ans (âge à partir duquel on reconnaît la responsabilité des actes criminels au Canada) qui entrent en conflit avec la police ou les autorités scolaires forment un groupe clé pour le CNPC. Des travaux sont en cours pour synthétiser la quantité considérable de connaissances qui existent et auxquelles le CNPC a contribué, et pour collaborer avec les provinces et les territoires à l'élaboration de modèles dans le but de répondre aux besoins de cette population à risque élevé. Les efforts déployés envers cette population complètent très bien le travail d'envergure mentionné précédemment pour la prévention du crime dans les centres urbains, parce que, dans chaque ville ayant un taux de criminalité élevé, notamment chez les jeunes, il y a une relève. Entre autres faits saillants, le CNPC se concentrera sur la sécurité des collectivités autochtones, la violence familiale et sexuelle et les tensions ethniques.

Le CNPC a créé un *Groupe de travail sur la sollicitation et les priorités* qui s'occupe de recenser les principaux problèmes éprouvés au niveau national dans le domaine de la prévention du crime et de déterminer les milieux et les groupes prioritaires. Les problèmes et les priorités ainsi recensés se fonderont sur une analyse du portrait global actuel de la criminalité et de la victimisation au Canada (p. ex. la prévalence et la gravité) et sur d'autres sources comme les données démographiques et socio-économiques, les résultats de la consultation externe du

CNPC réalisée en 2004, les cadres stratégiques du CNPC déjà existants et ceux qui sont actuellement mis en place, _____ ainsi que les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le groupe de travail a déjà formulé une série de principes clés qui permettront d'évaluer à titre préliminaire les décisions relatives au financement d'activités de prévention du crime. Ces principes ne comprennent pas tous les critères exigés par le Conseil du Trésor, mais ils s'en inspirent.

- **Résultats et efforts ciblés** – En matière de reddition de comptes et de rendement, le CNPC sera évalué selon ses réalisations, les répercussions qu'il aura et les résultats qu'il obtiendra, et non seulement selon ses activités et le nombre de projets qu'il a financés. Les données concernant le volume et la prévalence de l'activité criminelle, les répercussions et la portée des crimes de même que les endroits où ils sont perpétrés ou leur répartition dans la collectivité, ainsi que les renseignements sur les nouvelles tendances, devraient aider à décider des villes ou collectivités où les efforts et les ressources doivent être concentrés ainsi que du type d'intervention qui pourrait être élaborée et mise en œuvre.
- **Mise à profit des connaissances scientifiques** – Les politiques, les pratiques et les décisions en matière de prévention du crime doivent obligatoirement être fondées sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Même s'il est difficile de mettre en œuvre et d'adapter des pratiques éprouvées à un contexte local, ou de convaincre les décideurs et les praticiens de recourir à des modèles fondés sur la recherche¹, le CNPC fera le nécessaire pour que tous les aspects de ses décisions soient fondés sur des preuves scientifiques.
- **Élaboration, gestion et partage de connaissance de manière efficace** – Un critère clé dans la sélection des activités à financer sera les connaissances qui pourront en résulter. En quoi un projet aura-t-il été un modèle de réussite et d'efficacité? Les connaissances, les outils et les ressources en matière de prévention du crime devront être élaborés et partagés en temps opportun pour aider les collectivités à élaborer et à mettre en place des projets efficaces. Le rôle de la Stratégie est de fournir un leadership national en matière de prévention du crime et de sécurité des collectivités tout en cherchant des solutions viables et en en faisant la promotion partout au pays.
- **Durabilité** – Les avantages des activités financées doivent être durables.
- **Approche globale** – Des efforts particuliers seront déployés pour que l'on tienne compte des points de vue, des préoccupations et des besoins des collectivités et des personnes (notamment les peuples et les collectivités autochtones, les groupes ethno-culturels et d'autres populations vulnérables). Le CNPC tiendra toujours compte de la réalité des régions et des localités au moment de prendre des décisions.
- **Partenariats, liens et réseaux** – Le CNPC continuera de bâtir et de maintenir des partenariats et des liens avec des organisations des secteurs public et privé et tous les paliers du gouvernement. Pour éviter les redondances et pour bénéficier des connaissances déjà existantes et de la capacité des autres à régler des problèmes communs, le CNPC cherchera à forger des réseaux dynamiques et créatifs de personnes et des groupes voulant prévenir le crime et la victimisation et améliorer la sécurité des collectivités. Ces réseaux auront l'appui d'organisations internationales. Plusieurs partenaires sont dignes de mention, notamment les universitaires, les services de police et les organismes correctionnels communautaires.

¹ Welsh, Brandon C. (2005). Evidence-Based Crime Prevention: The Scientific Basis, Trends, and Results, with Implication for Canada. Rapport préparé pour le Centre national de prévention du crime.

D'ici le milieu de l'automne 2005, le Groupe de travail doit avoir présenté les problèmes et les priorités qu'il recommande à l'équipe de gestion du CNPC aux fins de discussion et d'approbation. Ces priorités nationales serviront à guider le financement nécessaire à l'élaboration et à la prestation de programmes. Tout en demeurant flexible pour répondre aux problèmes et aux besoins, au fur et à mesure qu'ils se présentent aux niveaux local, régional ou national, le CNPC a le mandat de définir un nombre limité de priorités nationales.

L'approche souhaitée du financement permettra d'extraire et d'analyser des groupes de projets, en plus de réaliser un suivi et de rendre compte du rendement des activités financées.

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p>Améliorer la mesure du rendement (a)</p> <p>« Continuer d'élaborer des modèles de rapport type pour permettre aux parrains de projets de recueillir des données relatives au rendement de leurs projets, en les invitant à inclure des mesures antérieures et postérieures aux projets. »</p>	<p>Le CNPC a formé un Comité de transition en juin 2005 pour se préparer au lancement de sa nouvelle plate-forme en octobre 2005, tout en se fondant sur son expérience dans la prestation de programmes acquise au cours des années d'extension. Ce comité a élaboré des modèles et des outils normalisés pour chacune de ses trois nouveaux instruments de financement, notamment des guides pour les demandes, des modèles de rapports, des grilles d'évaluation de projets, des modèles d'ententes de contributions et des outils d'évaluation des risques. Plusieurs de ces modèles normalisés ont été conçus pour aider les collectivités à regrouper les données sur le rendement de leurs projets. Les modèles servant aux demandes et aux rapports élaborés pour le Fonds d'action en prévention du crime ont été conçus conformément à la formation interne sur l'évaluation que le personnel responsable des programmes a suivie récemment, et conformément à la trousse de ressources de cette formation qui sera bientôt offerte à partir du site Web du CNPC à ceux qui veulent faire des demandes de financement.</p> <p>On ne peut s'attendre des groupes communautaires qu'ils mettent en place du jour au lendemain un mécanisme solide d'évaluation de leur projet. Ils ont besoin de <i>soutien</i>. Des mesures concrètes ont été prises pour renforcer les capacités d'évaluation du personnel des programmes et pour transmettre ces connaissances à ceux qui demandent du financement (demandeurs) (selon le modèle de formation des formateurs). De cette façon, le CNPC prévoit donner aux groupes communautaires une capacité de base qui leur permettra de recueillir des données sur le rendement de leurs projets.</p> <p>Dans une perspective plus grande, on s'attend à obtenir de meilleures données sur le rendement grâce à l'adoption de méthodes permettant la réalisation de projets plus vastes, portant sur la totalité du territoire de la ville concernée, et à la mise en œuvre de mesures systématiques, fondées sur l'expérience pour faire diminuer la criminalité, qui comprennent une évaluation de la situation, la détermination des priorités, des interventions ciblées, un mécanisme clair de reddition de comptes ainsi qu'un suivi et une évaluation continus. Pour appuyer ces démarches, le CNPC a mis au point un outil d'évaluation provisoire qu'il a soumis à des experts du Canada et de l'étranger pour s'assurer qu'il donne aux collectivités l'orientation dont elles ont besoin pour créer des données de référence et acquérir des connaissances sur lesquelles il sera possible de bâtir une stratégie de prévention efficace. Dans des provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique, qui ont adopté une stratégie provinciale pour la réalisation de projets sur l'ensemble de territoire de cinq villes, le niveau de participation des partenaires provinciaux et fédéraux contribue à une plus grande normalisation et à l'acquisition d'une gamme de compétences en vue d'améliorer la gestion du rendement.</p>	<p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation</p>	<p>Guides de demande révisés Terminé</p> <p>Modèles de rapports Terminé</p> <p>Modèle d'entente de contribution Terminé</p> <p>Manuel de formation sur l'évaluation Terminé</p> <p>Formation sur l'évaluation donnée au personnel des programmes Terminé</p> <p>Trousse de ressources sur l'évaluation figurant sur le site Web Décembre 2005</p> <p>Formation sur l'évaluation à l'intention des partenaires et des groupes communautaires En cours (a débuté en mai 2005)</p>

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p>Améliorer la mesure du rendement (b)</p> <p>« S'assurer que ces données sont intégrées au système de données administratives, de façon à ce que le système contienne de vraies données relatives au rendement plutôt que des données portant seulement sur les résultats attendus, comme c'est le cas actuellement. »</p>	<p>Le Comité de transition des programmes mentionné précédemment a aussi considéré qu'il était très important de recueillir des données sur le rendement. En plus d'avoir créé des ressources et des outils pour les programmes qui sont clairement axés sur l'évaluation, le comité travaille à déterminer les mises à jour logistiques nécessaires pour le Système de gestion de l'information des subventions et des contributions (SGISC). L'objectif du comité est d'avoir un système de données électroniques souple qui puisse améliorer la mesure du rendement d'ici le début de l'exercice 2006-2007.</p> <p>Un comité composé d'agents travaillant dans le développement des connaissances, d'analystes en évaluations, d'agents de programmes et de personnel en TI a été formé pour déterminer les renseignements supplémentaires qui doivent être obtenus pour produire des données sur le rendement réel. Une fois qu'on aura déterminé ces renseignements, des mises à jour techniques seront effectuées dans la base de données du SGISC. Des séances d'information seront organisées à l'intention de tous les membres du personnel concernés pour qu'ils comprennent bien l'importance de recueillir des données et la façon de les consigner dans le système.</p> <p>L'élaboration de modèles normalisés aidera aussi le CNPC à recueillir les données. Par exemple, le formulaire de demande pour le Fonds d'action en prévention du crime et le modèle de rapport final ont été conçus de manière que les renseignements requis des demandeurs correspondent aux champs du SGISC.</p> <p>Pour classer les projets financés selon leur efficacité, le CNPC a également mis au point une <i>Échelle de notation de la valeur de l'évaluation</i> et une <i>Échelle de notation de l'efficacité des projets</i>, qui seront toutes les deux intégrées au SGISC, et qui s'appliquent aux projets financés par les trois instruments de financement.</p> <p>L'objectif général est que tous les employés consignent des données pertinentes dans un système solide et entièrement fonctionnel qui permet de recueillir des données administratives (SGISC) et ce, d'ici la fin de l'exercice.</p>	<p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation</p>	<p>Mise à jour du SGISC De mai à décembre 2005</p> <p>Évaluation des domaines nouvellement intégrés De décembre 2005 à mars 2006</p>

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p>Améliorer la mesure du rendement (c)</p> <p>« Dans le même ordre d'idées, on devrait songer à donner suite à la recommandation de l'évaluation à mi-parcours qui propose de recueillir des données de référence et de fixer des objectifs de résultat mesurables pour chacun des objectifs précisés dans la Stratégie, afin d'augmenter la capacité de mesurer le rendement. »</p>	<p>Le passage graduel d'interventions à court terme à des projets intégrés de prévention du crime intégrés portant sur l'ensemble du territoire d'une ville ou d'une collectivité donne lieu à des possibilités nouvelles et intéressantes pour la cueillette de données de référence. Le CNPC travaille en étroite collaboration avec Statistique Canada à élaborer des évaluations de situation détaillées et poussées dans six centres urbains, lesquels font partie des dix centres dont le taux de criminalité est parmi les plus élevés. Le CNPC paiera Statistique Canada pour réaliser des évaluations similaires dans les quatre autres centres urbains. Ces données permettront au CNPC de se fixer des objectifs et de mesurer les progrès réalisés avec le temps.</p> <p>Le CNPC a déjà recueilli des données de référence sur des aspects précis comme les partenariats, la durabilité et la connaissance qu'a le public du CNPC. Des études de suivi seront réalisées pour mesurer les progrès réalisés à ces égards.</p> <p>Comme autre mesure du rendement, le CNPC intégrera la cueillette de données de référence sur le sentiment de sécurité du public et sur les taux de criminalité et de victimisation dans les collectivités où il a investi des fonds considérables.</p> <p>Le CNPC fournira également des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en examinant de multiples sources de données plutôt qu'une série d'indices fixes (Rosenbaum, 2003)ⁱ ; • en réalisant des évaluations d'incidence uniquement pour les projets prometteurs (p. ex. les projets pilotes) et ceux qui possèdent une base théorique solide (Heal, 2003)ⁱⁱ ; • en évaluant le processus ou la mise en œuvre des projets dont l'objectif premier n'est pas la recherche ou l'évaluation, mais plutôt l'action communautaire, le renforcement des capacités ou la formation de partenariats; • en évaluant l'effet des projets à court terme par une attention particulière aux facteurs de risque ciblés (Farrington et Painter, 2004)ⁱⁱⁱ. <p>Pour palier à la durée relativement courte des projets financés (maximum de cinq ans), le CNPC réalisera des évaluations de suivi de certains projets pilotes qui se seront révélés particulièrement prometteurs.</p>	<p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation</p> <p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p>	<p>Élaboration de la Stratégie générale de mesure du rendement D'octobre 2005 à mars 2006</p> <p>Évaluation de l'effet des projets pilotes En cours</p> <p>Suivi sur l'étude des partenariats 2007-2008</p> <p>Suivi sur l'étude de durabilité 2007-2008</p> <p>Détermination des projets prometteurs D'octobre 2005 à mars 2006</p> <p>Cueillette de données de référence À compter d'avril 2005</p>

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p>Faire la synthèse des connaissances et la diffuser</p> <p>« Poursuivre les efforts visant à faire la synthèse des leçons retenues et des modèles reproductibles à partir des projets financés et en assurer la plus grande diffusion possible. Les projets financés et les études parrainées en vertu de la SNPC ont permis d'élargir sensiblement nos connaissances, et ce n'est qu'en distillant ces connaissances et en les diffusant sur une grande échelle que l'on obtiendra les résultats attendus, c'est-à-dire l'adoption de modèles de prévention du crime et la réduction éventuelle de la criminalité. »</p> <p>« S'assurer que la majeure partie de cette information est affichée dans un format convivial sur le site Web de la SNPC. »</p>	<p>Élaboré en mai 2005, le Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification régissant la Stratégie définit les connaissances (le savoir), l'action communautaire et les partenariats comme les trois piliers de la Stratégie.</p> <p>La nouvelle structure organisationnelle qui entrera en vigueur le 3 octobre 2005 comprend la création d'une unité spéciale chargée de la gestion et la transmission des connaissances au sein de la Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation. L'unité aura à élaborer une <i>Stratégie du savoir</i> approfondie, qui sera soutenue par deux ÉTP, un instrument de financement réservé à la recherche et au développement des connaissances et un centre de ressources internes, et sera étroitement coordonnée avec un programme stratégique de recherche et d'évaluation. Son objectif est d'aider le CNPC à synthétiser, à regrouper et à diffuser les connaissances et les renseignements obtenus à la suite des activités financées de prévention du crime. De concert avec la Division des communications à SPPCC, l'unité élaborera un plan de transmission des connaissances qui se traduira par des produits comme des feuillets de documentation et des analyses thématiques, ou par des outils d'évaluation et d'autres ressources en prévention du crime permettant d'atteindre plusieurs publics (la population, d'autres ministères fédéraux et provinciaux, les universitaires, les praticiens en prévention du crime, les collectivités et les partenaires locaux, nationaux et internationaux).</p> <p>Le site Web du CNPC est un moyen clé de diffuser de l'information sur les leçons retenues, les modèles efficaces de prévention du crime et les pratiques prometteuses. On travaille actuellement à intégrer le site Web à celui de SPPCC, qui a été remanié, et dont le lancement est prévu en octobre 2005. En remaniant le site Web, on a tenté de présenter l'information de manière conviviale.</p> <p>Une bonne illustration des résultats pouvant être obtenus par cette initiative est le processus d'exploration entrepris en 2004-2005 avec les projets pilotes pluriannuels, financés par le Fonds d'investissement dans la prévention du crime qui sont maintenant terminés. La première vague d'exploration s'est terminée par la production de feuillets résumant l'évaluation des projets et faisant état des résultats et des leçons retenues à la suite de leur évaluation indépendante et rigoureuse. Ces renseignements seront bientôt affichés sur le site Web du CNPC. La seconde vague d'exploration est en cours. Le travail effectué pour mettre au point cet exercice d'exploration, notamment le plan de communication, donnera lieu à des processus et à des outils uniformisés qui serviront pour tous les projets en cours financés par le Fonds d'investissement dans la prévention du crime, et tous les projets pilotes qui seront financés par le nouveau Fonds pour la recherche et le développement des connaissances.</p>	<p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation – Unité de la gestion et la transmission des connaissances</p> <p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation – Unité de la gestion et la transmission des connaissances</p> <p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p>	<p>Élaboration de la Stratégie du savoir :</p> <p><i>Analyse des écarts</i> Décembre 2005 <i>Plan de génération des connaissances</i> Mars 2006 <i>Plan de traduction des connaissances</i> Mars 2006 <i>Plan d'échange et de transmission des connaissances</i> Mars 2006 <i>Plan d'utilisation et d'application des connaissances</i> Mars 2006</p> <p>Remaniement du site Web du CNPC À compter de l'été 2005</p>

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p>Mesurer la sensibilisation et l'utilisation</p> <p>« Poursuivre les efforts visant à augmenter la sensibilisation envers la PCDS et ses avantages éventuels, non seulement au moyen du site Web, mais aussi dans le cadre de campagnes d'information et de tournées de présentation. »</p> <p>Poursuivre les efforts visant à mesurer la sensibilisation à la PCDS et le rôle joué par celle-ci. Bien que les sondages d'opinion publique aient été établis dans le passé que le concept de PCDS a la faveur populaire, aucun lien n'a été établi entre cette grande sensibilisation et le CNPC ainsi que la SNPC. Par conséquent, il est proposé d'aborder ce sujet dans un sondage révisé qui comprendrait des questions portant sur la sensibilisation des répondants à la SNPC et à la PCDS, ainsi qu'au rôle que pourrait assumer la première pour faire connaître la dernière. »</p> <p>Il serait souhaitable de commander un sondage auprès des organismes d'application de la loi pour connaître leur opinion à propos de la PCDS et des autres méthodes de prévention du crime. »</p> <p>« Poursuivre les efforts visant à mesurer l'utilisation des produits associés au CNPC et à la Stratégie. Le CNPC assure déjà un suivi des demandes concernant ses produits, mais il serait bon de mesurer jusqu'à quel point on considère que ces produits sont utiles, qu'ils contribuent à l'élaboration de programmes et qu'ils soutiennent les efforts visant à prévenir la criminalité et enfin, à en réduire le taux. À cet égard, il est proposé d'inclure un sondage instantané sur le site Web de la SNPC, afin de connaître le point de vue des utilisateurs sur l'utilité des produits obtenus. »</p>	<p>La <i>Stratégie du savoir</i> mentionnée précédemment contribuera à faire mieux connaître la PCDS et ses avantages potentiels par la diffusion des résultats obtenus, des leçons retenues et des modèles reproductibles de prévention du crime auprès de divers publics (la population, SPPCC, d'autres ministères fédéraux et provinciaux, les universitaires, les praticiens en prévention du crime, les collectivités et les partenaires). Dans le cadre de cette stratégie, le CNPC cherchera à consolider ses partenariats avec les universitaires, les chercheurs et les praticiens en prévention du crime, afin de favoriser et de soutenir l'élaboration de démarches efficaces, particulièrement en prévention par le développement social. Les campagnes et les tournées d'information, quant à elles, seront sans aucun doute des éléments clés de la stratégie. La portée et la fréquence de ces campagnes et de ces tournées dépendront des sommes disponibles dans le budget de fonctionnement et d'entretien (F et E).</p> <p>Tel qu'il a été suggéré, le CNPC fera le suivi des sondages d'opinion publique précédents en intégrant cette fois des questions explicites sur la sensibilisation à la Stratégie et à ses résultats et sur le rôle qu'elle a pu jouer pour faire connaître la PCDS et ses avantages. La portée et la complexité du sondage d'opinion publique dépendront des sommes disponibles dans le budget de F et E.</p> <p>Le CNPC cherchera à connaître l'opinion et le rôle des organismes d'application de la loi (particulièrement les corps policiers) en matière de prévention du crime. La portée et la complexité de cette démarche dépendront des sommes disponibles dans le budget de F et E.</p> <p>Les listes de distribution qui figurent dans le plan de diffusion de la Stratégie permettront de mesurer l'utilisation des produits associés au CNPC. De concert avec les Communications ministérielles de SPPCC, le CNPC s'engage à examiner la possibilité d'effectuer un sondage éclair à partir du site Web du CNPC. Ce moyen aurait l'avantage d'être peu coûteux et efficace pour mesurer l'utilisation des produits du CNPC et de la Stratégie.</p>	<p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation – Unité de la gestion et la transmission des connaissances</p> <p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation – Unité de la gestion et la transmission des connaissances</p>	<p>Élaboration d'une campagne de communication Juin 2006</p> <p>Suivi sur le sondage d'opinion 2007-2008</p> <p>Sondage auprès des organismes d'application de la loi 2007-2008</p> <p>Élaboration d'une <i>Stratégie du savoir</i> : <i>Utilisation des connaissances/</i> <i>Plan de mise en œuvre</i> Mars 2006</p> <p>Sondage sur l'utilisation des produits associés au CNPC 2007-2008</p>

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p>Augmenter la participation du secteur privé</p> <p>« Prendre des mesures visant à augmenter le taux de participation du secteur privé dans les projets de prévention du crime. Par exemple, élaborer une stratégie et des lignes directrices claires pour faire participer le secteur privé et, dans la mesure du possible, consacrer des ressources supplémentaires à ces efforts. »</p>	<p>Le CNPC travaille actuellement à formuler une stratégie dont l'objectif est d'accroître la participation du secteur privé (la Stratégie de participation du secteur privé canadien). Fondée sur un modèle de partenariat public-privé, cette stratégie permettra au CNPC d'instaurer les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une <i>équipe de leadership</i> composée de Canadiens bien connus qui feront de la promotion en vue d'accroître la participation du secteur privé aux projets de prévention du crime aux niveaux national, régional et local. L'équipe aura à rencontrer la sous-ministre de SPPCC deux fois par an; • une <i>équipe consultative du secteur privé</i>, pour que les collectivités aient accès, au moyen d'un portail de communication, aux entreprises, aux organismes communautaires, aux associations de citoyens, aux fondations et aux leaders de la collectivité; • un cadre d'évaluation pour établir les données de référence et mesurer les progrès réalisés. <p>Avec les récentes réductions imposées au budget d'exploitation du CNPC, on ne sait pas encore s'il y aura suffisamment de ressources pour démarrer le projet.</p>	<p>Directeur exécutif</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation</p> <p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p>	<p>Élaboration de la Stratégie de participation du secteur privé canadien De septembre 2005 à mars 2006</p> <p>Mise en œuvre de la Stratégie de participation du secteur privé canadien À compter de mars 2006</p>

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p><u>Gérer la décentralisation</u></p> <p>« Bien que la décentralisation obtienne la faveur populaire comme moyen de rendre le financement plus représentatif des besoins régionaux, il faut faire en sorte qu'il y ait suffisamment de vérifications de la reddition des comptes pour s'assurer que les projets financés tiennent compte des intérêts globaux de la Stratégie. S'assurer que les principes et le message sont cohérents dans l'ensemble des régions, afin que la Stratégie continue d'être perçue comme une initiative nationale. »</p>	<p>La nouvelle structure organisationnelle du CNPC sera complètement mise en oeuvre en mars 2006. Dès le mois d'octobre 2005, tous les gestionnaires régionaux auront à rendre compte de leurs activités au directeur de la Section de l'élaboration et de la prestation des programmes, dont les bureaux sont à Ottawa. Cette façon de faire permettra d'obtenir une coordination accrue et une planification stratégique intégrée.</p> <p>Par ailleurs, le Groupe de travail responsable de la sollicitation et des priorités du CNPC s'occupe de définir les groupes et les milieux qui constituent une priorité nationale de haut niveau. Tout en demeurant flexible pour répondre aux problèmes et aux besoins, au fur et à mesure qu'ils se présentent aux niveaux local, régional ou national, le CNPC a le mandat de définir un nombre limité de priorités nationales.</p> <p>Des représentants des provinces et des territoires ont été conviés à une réunion qui aura lieu à Ottawa le 18 octobre 2005. Il y sera notamment question des priorités. Le sous-ministre adjoint du Secteur de la sécurité de la population et des partenariats et le directeur exécutif du CNPC y assisteront. Les discussions porteront surtout sur la façon de mener à bien les priorités nationales dans les différentes régions du pays. Des discussions auront également lieu avec les membres des Comités conjoints de gestion des provinces et des territoires.</p> <p>Il y aura aussi au cours de l'exercice la renégociation des protocoles d'entente avec les provinces et les territoires. On estime que les partenariats déjà bien établis avec les provinces et les territoires ont atteint un niveau de maturité qui favorisera un programme national de prévention du crime mieux encadré, ce qui contribuera à maintenir le statut d'initiative nationale pour la Stratégie.</p> <p>Des documents de communication externe en cours d'élaboration permettront au personnel extérieur de communiquer un message uniforme aux partenaires et aux demandeurs.</p>	<p>Directeur exécutif</p> <p>Section des politiques, de la recherche et de l'évaluation</p> <p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes</p> <p>Directeur exécutif</p> <p>Section de l'élaboration et de la prestation des programmes , conjointement avec les directeurs régionaux</p>	<p>Mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle D'octobre 2005 à mars 2006</p> <p>Définition des priorités nationales De mai 2005 à Janvier 2006</p> <p>Réunion FPT Octobre 2005</p> <p>Renégociation des protocoles d'entente avec les provinces et les territoires De septembre 2005 à mars 2006</p>

PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Évaluation sommative de l'extension de la Phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), couvrant la période de 2001 à 2005
(Rapport final, SPPCC : avril 2005)

RECOMMANDATION	MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTENDUS ET DATES
<p>Privilégier le financement de projets stratégiques à long terme</p> <p>« Revoir la pratique existante qui consiste à financer un grand nombre de petits projets par l'entremise du PSC et qui demeure la principale forme de financement de la SNPC, tel que proposé dans l'évaluation à mi-parcours. Accorder de petits montants à de nombreuses petites collectivités n'est peut-être pas un moyen si efficace d'établir un bassin de connaissances et de créer des modèles de prévention du crime reproductibles, comme le serait le financement de projets stratégiques à long terme. Le financement à court terme n'est pas toujours non plus un moyen efficace d'établir les relations et les partenariats soutenus et nécessaires en vue de s'attaquer vraiment aux causes fondamentales de la criminalité. Il faudrait, à l'avenir, accorder plus d'importance au financement à long terme de projets d'envergure à l'échelle communautaire. »</p>	<p>Le CNPC a déjà commencé à délaisser les petits projets isolés mobilisant peu de groupes pour se tourner vers de grands projets de prévention du crime intégrés et pluriannuels faisant appel à la participation de plusieurs ministères fédéraux et paliers de gouvernement, des secteurs public et à but non lucratif et d'un vaste réseau d'intervenants locaux. Le CNPC a financé des projets communautaires d'envergure dans six centres urbains et est prêt à le faire dans quatre autres.</p> <p>Le CNPC a également réduit la plate-forme de son programme de 6 à 3 instruments de financement. Le Fonds de partenariats avec la collectivité, qui remplace le Fonds de mobilisation communautaire, permettra de financer des projets à long terme.</p> <p>Le renouvellement de la Stratégie a donné lieu à la division du crédit 5 qui amènera le CNPC à financer un plus grand nombre de projets au moyen de contributions, plutôt que de subventions. Ce changement devrait donner naissance à des projets d'une envergure plus grande et d'une durée plus longue, dotés d'un mécanisme d'évaluation plus solide.</p> <p>Au cours des mois et des années à venir, le CNPC fera tout son possible pour privilégier davantage les projets stratégiques à long terme. Il cherchera aussi à cultiver des relations durables et à se doter d'une bonne base de connaissances sur les modèles efficaces de prévention du crime.</p>		<p>À compter d'octobre 2005</p>

ⁱ Rosenbaum, Dennis (2003). Concluding Remarks, in *Standard Conceptual Framework for the Description and Exchange of Good Practices*. European Union Crime Prevention Network, France Editions DIV (Délégation Interministérielle à la Ville), p.202-04.

ⁱⁱ Heal, Tony (2003) Introduction, in *Standard Conceptual Framework for the Description and Exchange of Good Practices*. European Union Crime Prevention Network, France Editions DIV (Délégation Interministérielle à la Ville), p176-90.

ⁱⁱⁱ Farrington, David P. and Painter, Kate A. (2004) *Gender differences in offending: implications for risk-focused prevention*, RDS Online Report 9/04. London: Home Office.